

BUDGET DE DÉPENSES
2002-2003

VOLUME IV

Message du Président
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Conseil du trésor

Québec 

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21511-0
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations touchant le Budget de dépenses 2002-2003 se retrouvent dans quatre volumes :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Volume IV : Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Le Volume I regroupe les informations se rapportant à l'Assemblée nationale et aux personnes désignées par cette dernière, c'est-à-dire le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Protecteur du citoyen. La section portant sur l'Assemblée nationale comprend le message de sa présidente, suivi des crédits 2002-2003 et du plan annuel de gestion des dépenses pour la prochaine année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion des dépenses de chacune des personnes désignées.

Le Volume II présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2002-2003 en distinguant les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

Le Volume III regroupe les *Plans annuels de gestion des dépenses* élaborés par chacun des ministères en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8); ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques déposés à l'Assemblée nationale. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Le Volume IV débute par un message du Président du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations additionnelles sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

	Page
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR	III
CHAPITRE 1 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003	3
1. Les dépenses totales.....	3
2. Les dépenses de programmes.....	4
3. La croissance des dépenses de programmes par secteurs d'activité.....	6
Annexe A :Établissement de la croissance entre le Budget de dépenses 2001-2002 et le Budget de dépenses 2002-2003.....	14
Annexe B : Variations entre les dépenses de programmes 2002-2003 et la dépense probable 2001-2002.....	15
CHAPITRE 2 - LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002	19
1. La variation des dépenses de programmes en 2001-2002.....	19
2. L'évolution de la prévision de dépenses en 2001-2002.....	20
3. La réserve budgétaire.....	21
4. Les crédits additionnels autorisés en 2001-2002.....	21
CHAPITRE 3 - LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES	25
1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses.....	26
2. Les dépenses pour la rémunération.....	30
3. Les dépenses de fonctionnement.....	33
4. Les dépenses de capital.....	36
5. Les dépenses d'intérêt.....	40
6. Les dépenses de support.....	44
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres.....	48
Annexe A : Répartition du budget de dépenses 2002-2003 par grandes catégories.....	49
Annexe B : Répartition du budget de dépenses 2002-2003 par bénéficiaires.....	50

Table des matières

CHAPITRE 4 - LE RENOUELEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE	53
1. La planification de la main-d'oeuvre	53
2. Le renouvellement de l'effectif	54
3. Le plan d'action visant le rajeunissement de l'effectif.....	55
4. L'éthique dans la fonction publique	56
CHAPITRE 5 - L'EFFECTIF APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003	61
1. L'effectif des secteurs public et parapublic en 2001-2002	62
2. L'effectif des ministères et organismes au cours de la dernière décennie.....	63
3. L'évolution de l'effectif en 2001-2002	64
4. L'effectif prévu en 2002-2003	66
Annexe A : L'effectif assujéti à la <i>Loi sur la fonction publique</i>	67
Annexe B : Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au <i>Budget de dépenses 2002-2003</i>	68
Annexe C : Effectif total en 2001-2002 et 2002-2003 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003 (en nombre d'ETC).....	69
CHAPITRE 6 - LE PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET LES IMMOBILISATIONS PRÉVUES EN 2002-2003	73
1. Le plan d'accélération des investissements du secteur public (PAIP)	73
2. L'impact du plan d'accélération des investissements publics	77
3. Le niveau d'immobilisations prévu en 2002-2003	78
4. Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles ..	79
5. Les investissements en immobilisations dans les ministères et les fonds spéciaux.....	84
6. Les investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux.....	85
Annexe A : Nature des immobilisations considérées dans ce chapitre	86
CHAPITRE 7 - LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS	89
1. Le périmètre comptable du gouvernement.....	89
2. Les organismes et les fonds spéciaux consolidés	90
3. Les dépenses consolidées du gouvernement	91
4. Les résultats prévus des organismes et fonds spéciaux consolidés.....	92
Annexe A : Résultats des organismes et des fonds spéciaux	94
Annexe B : Entreprises du gouvernement	98
Annexe C : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire.....	99

Table des matières

CHAPITRE 8 - LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE	103
1. L'objet des comptes à fin déterminée	103
2. Les données relatives aux comptes à fin déterminée	104
Annexe A : Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2002-2003	105
CHAPITRE 9 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR MISSIONS	109
1. Les grandes missions de l'État	109
2. La structure des différentes missions pour 2002-2003	111
3. L'évolution des missions de 1999-2000 à 2002-2003	117
Annexes : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes	118
CHAPITRE 10 - PORTRAIT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISONS AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS	129
1. Évolution globale des dépenses	130
2. L'évolution des dépenses par secteurs d'activité	139
ANNEXES - INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES	153
Annexe A : Évolution des dépenses sur 15 ans	154
Annexe B : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec	155
Annexe C : Dépenses par portefeuilles de 1988-1989 à 2002-2003	156

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

TENIR SES ENGAGEMENTS POUR BÂTIR L'AVENIR

1. LE GOUVERNEMENT RESTE FIDÈLE À SES ENGAGEMENTS

C'est un privilège pour moi de déposer le Budget de dépenses 2002-2003. Par ce geste, le gouvernement demande à l'Assemblée nationale d'autoriser les crédits qui seront nécessaires pour financer le coût des services dispensés à la population au cours de la prochaine année. Le dépôt des crédits, c'est bien plus qu'une coutume. C'est une étape essentielle de notre vie démocratique.

Le Budget de dépenses nous dit où va l'argent de nos impôts. Il nous indique comment sont financés les services que notre société s'est donnés au fil des ans pour affirmer ses valeurs et ses priorités.

Le Budget de dépenses présenté pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2002 m'inspire aussi beaucoup de fierté parce que c'est le budget d'un gouvernement qui reste fidèle à ses engagements et qui agit pour bâtir l'avenir du Québec.

Notre façon, à nous, de servir le citoyen peut se résumer ainsi :

- Premièrement, préserver l'équilibre budgétaire grâce à une gestion rigoureuse des dépenses;*
- Deuxièmement, bâtir l'avenir en faisant les choix que veut la population;*
- Troisièmement, moderniser l'État pour mieux servir le citoyen.*

2. LE GOUVERNEMENT CONTINUE DE PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Depuis qu'il est au pouvoir, notre gouvernement n'a jamais dérogé de sa ligne de conduite en matière de finances publiques. L'équilibre budgétaire, c'est l'engagement de ne plus faire supporter par les générations futures le coût des programmes actuels. Cet engagement est consacré dans une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Le retour à l'équilibre budgétaire après plus de 40 ans de déficit est un succès collectif dont nous avons toutes les raisons d'être fiers. Il nous faut le préserver ! C'est la quatrième année de suite que nous sommes en équilibre budgétaire. Nous faisons ce qu'il faut pour le demeurer.

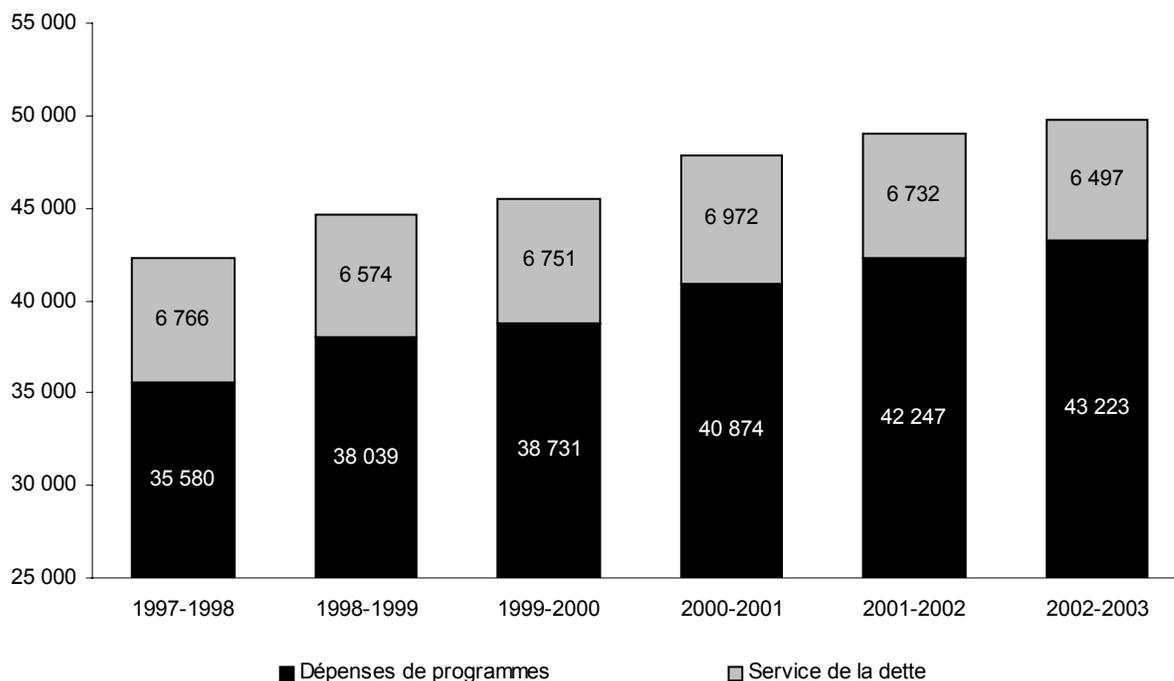
Le contrôle des dépenses a joué un rôle crucial dans l'élimination du déficit. Ce contrôle s'avère tout autant nécessaire lorsqu'il s'agit de préserver l'équilibre budgétaire.

Contrôler les dépenses, c'est d'abord respecter ses objectifs. Le Budget de dépenses 2002-2003 respecte les objectifs annoncés en mars 2001 dans le Discours sur le budget 2001-2002 et réitérés dans le Discours sur le budget 2002-2003 prononcé le 1^{er} novembre 2001, de même que dans l'Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement fait récemment par ma collègue, madame Pauline Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

Ainsi, les dépenses fixées pour 2002-2003 totalisent 49,7 milliards de dollars dont 43,2 milliards pour les dépenses de programmes et 6,5 milliards de dollars pour le service de la dette. La croissance des dépenses en 2002-2003 est plus faible que celle des dernières années. En effet, les dépenses de programmes sont en hausse de 2,3 % alors qu'elles avaient augmenté de 4 % en moyenne au cours des quatre dernières années.

Le gouvernement continue de gérer avec rigueur. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie est maintenu constant. Depuis l'atteinte du déficit zéro en 1998-1999, les dépenses de programmes ont, en incluant 2002-2003, progressé en moyenne de 3,7 % par année, alors que la croissance du produit intérieur brut s'élève à 4,2 %.

Évolution des dépenses de programmes et du service de la dette depuis 1997-1998 (en M \$)



Il y a quelques semaines, le gouvernement et les organisations syndicales représentant la majorité des employés des secteurs publics en sont arrivés à une entente de principe pour prolonger d'un an les conventions collectives venant à échéance le 30 juin 2002. Les organisations syndicales se penchent actuellement sur l'acceptation de cette entente de principe.

En plus d'être raisonnable et équitable, la hausse accordée de 2 % n'affecterait pas le Budget de dépenses 2002-2003 puisqu'elle s'appliquerait à compter du 1^{er} avril 2003. Cette prolongation serait mise à profit pour tenter de résoudre d'autres grands enjeux comme l'équité salariale, de même que la durée et l'emploi du temps de travail des enseignants. Rappelons que, dans sa démarche d'équité salariale, le gouvernement a, depuis 1990, versé près de 4 milliards de dollars. Plus de 300 000 personnes dans des catégories d'emplois à prédominance féminine ont profité de correctifs salariaux.

3. LE GOUVERNEMENT BÂTIT L'AVENIR EN FAISANT LES CHOIX QUE VEUT LA POPULATION

L'action du gouvernement ne se limite pas à maintenir le déficit à zéro. Le gouvernement agit aussi pour soutenir l'économie et assurer l'avenir de nos services publics. Le Budget de dépenses 2002-2003 met l'accent sur des priorités bien connues :

- La santé et les services sociaux;*
- L'éducation;*
- La famille;*
- La relance de l'économie et de l'emploi.*

Santé et services sociaux

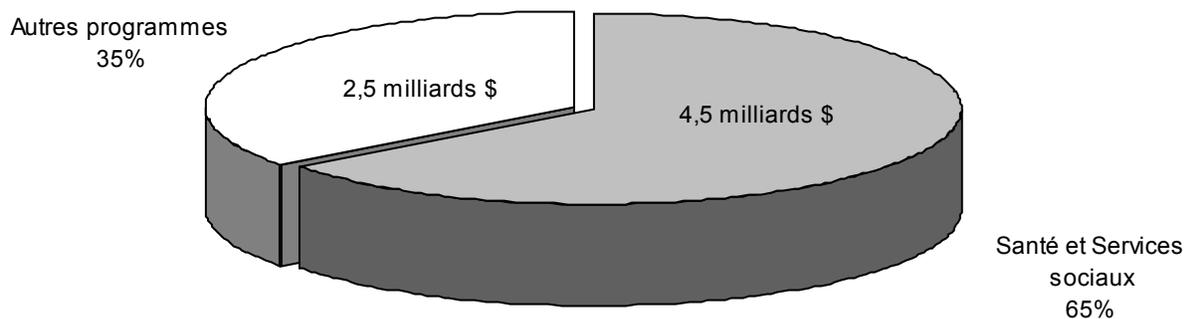
Depuis le retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a choisi de réinvestir de façon massive en santé. Son engagement ne se dément pas. En cinq ans, l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux a été portée de 12,9 milliards de dollars à 17,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une majoration de 4,5 milliards de dollars qui représente presque les 2/3 de la croissance budgétaire depuis l'atteinte du déficit zéro en 1998-1999. Le gouvernement a, en outre, assumé des dépenses de 1,5 milliard de dollars en 1998-1999 et 1999-2000 afin de faciliter la restructuration financière et la consolidation des établissements de santé et de services sociaux. Au cours des dernières années, des investissements très significatifs ont aussi été annoncés afin d'acquérir de nouveaux équipements et d'améliorer les infrastructures du réseau.

Il est bon de mentionner que ce réinvestissement massif dans la santé se fait malgré le déséquilibre fiscal qui handicape lourdement notre capacité de payer. Comme l'a bien montré le Rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal présidée par monsieur Yves Séguin, la présence fédérale dans le domaine de la santé non seulement gêne l'autonomie décisionnelle du Québec mais entraîne aussi des pertes d'efficacité. Malgré tout ça, notre effort en santé qui est de 6,9 % du produit intérieur brut demeure plus grand que celui de l'Ontario qui est de 5,8 %. Si le Québec fournissait le même effort qu'en Ontario, ses dépenses en santé seraient inférieures d'au moins 2 milliards de dollars.

Depuis le début de l'année financière 2001-2002, l'enveloppe du Ministère a été relevée de 736 millions de dollars. La plus grande partie de cette somme, soit près de 550 millions de dollars, est allouée au réseau non seulement pour absorber la croissance de ses coûts de fonctionnement mais aussi pour maintenir et améliorer les services à la population. Une autre partie, soit environ 175 millions de dollars est allouée à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour ses programmes. En 2002-2003, les ajouts à la santé représentent presque le double de ce qui est attribué à l'ensemble des autres portefeuilles, à l'exclusion de l'éducation.

Le programme d'assurance médicaments constitue l'un des enjeux majeurs dans le budget de la santé. Depuis 1997-1998, le budget de dépenses de ce programme aura vu passer ses coûts de 700 millions de dollars à 1 357 millions de dollars en 2002-2003. Il s'agit d'un rythme de croissance de l'ordre de 15 % par année qui ne peut être soutenu à moyen terme. C'est dans ce contexte que mon collègue, monsieur François Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, a indiqué son intention de procéder rapidement à une consultation portant sur les avenues à envisager pour assurer la viabilité financière du régime tout en préservant son accessibilité.

Ressources additionnelles de 7 milliards \$ allouées depuis 1997-1998¹



¹ Excluant l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail

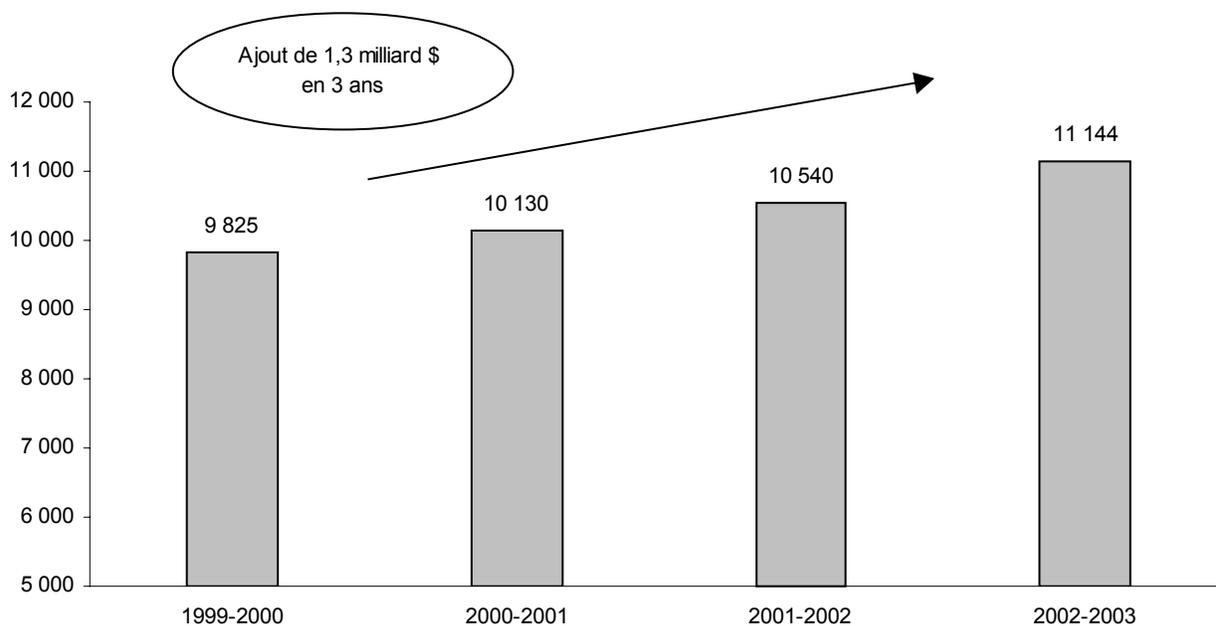
L'éducation

Étant l'une des plus scolarisées au monde, la population québécoise comprend la valeur de l'éducation. Voilà pourquoi le gouvernement continue d'y investir des sommes importantes.

Depuis la tenue, il y a deux ans, du Sommet du Québec et de la jeunesse, l'enveloppe du ministère de l'Éducation a été portée de 9,8 milliards de dollars à 11,1 milliards de dollars, soit une croissance de 1,3 milliard de dollars.

Le budget de l'éducation croît, par rapport à celui de l'an dernier, de plus de 500 millions de dollars ou 4,8 %. Cette enveloppe permet de respecter intégralement les engagements pris par le gouvernement dans le domaine de l'éducation, notamment pour assumer la croissance des coûts dans le réseau et donner suite à l'engagement pris dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse d'investir une somme cumulative de 1 milliard de dollars sur trois ans.

Croissance des dépenses de programmes du secteur de l'éducation entre 1999-2000 et 2002-2003 (en M\$)



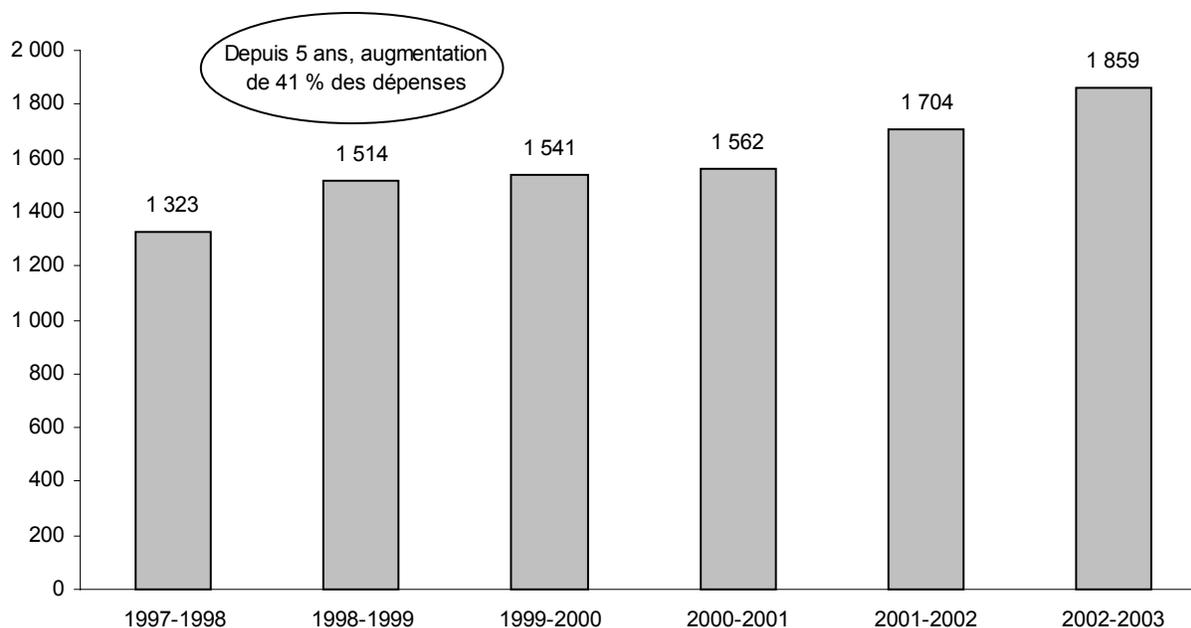
Famille et Enfance

La politique familiale fait du Québec l'une des sociétés les plus solidaires et les plus progressistes d'Amérique du Nord. Le gouvernement poursuit depuis 1997 son plan visant à offrir 200 000 places en services de garde éducatifs d'ici la fin de l'exercice 2005-2006. Le dernier Discours sur le budget a annoncé une accélération de ce plan.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses consacrées au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » ont été augmentées de 41 %, passant de 1,3 milliard de dollars à plus de 1,8 milliard de dollars.

En 2002-2003, c'est un montant de 180 millions de dollars de plus qui est alloué à la poursuite de la politique familiale. Il s'agit d'une croissance de 10 % par rapport au budget de l'an dernier.

Croissance des dépenses de programmes du secteur de la famille, de l'enfance et de la condition féminine entre 1997-1998 et 2002-2003 (en M\$)



La relance de l'économie et de l'emploi

Au cours des deux derniers Discours sur le budget, le gouvernement a annoncé d'importantes mesures pour soutenir l'économie du Québec et faire prospérer toutes les régions. C'est ainsi qu'il a mis en place une importante stratégie de développement économique des régions ressources impliquant l'injection de 800 millions de dollars sur quatre ans. En outre, pour susciter les investissements privés, l'enveloppe d'engagements du programme « FAIRE » a été majorée de 150 millions de dollars en 2001-2002 et de 200 millions de dollars en 2002-2003.

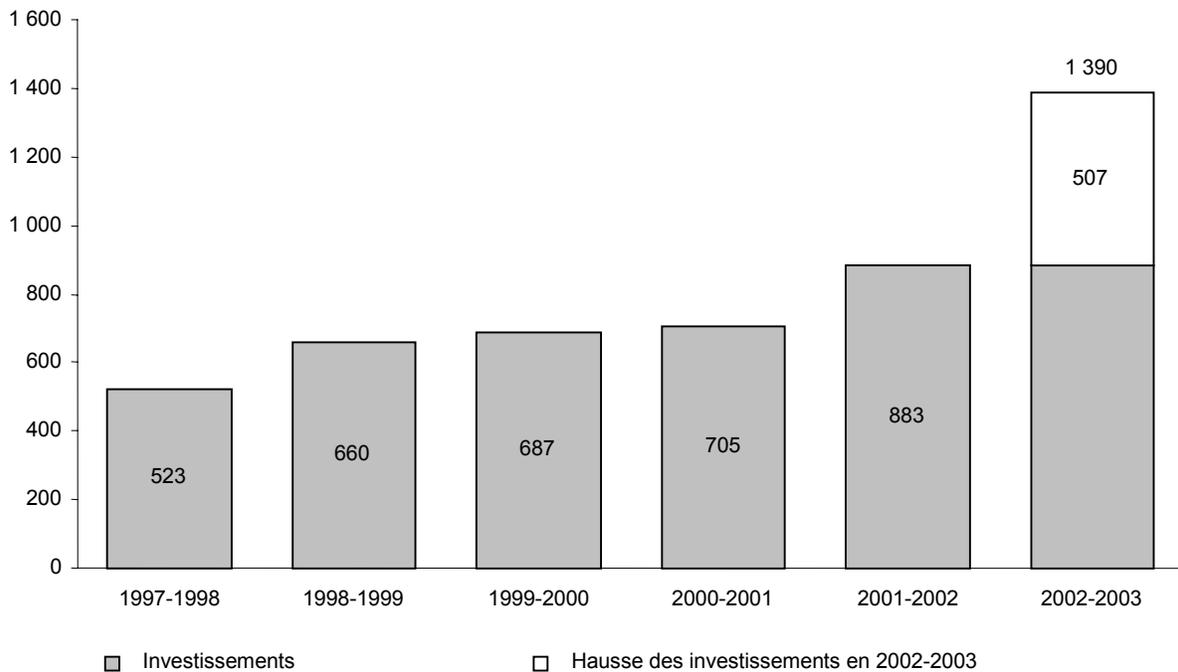
De façon plus particulière, le gouvernement a aussi annoncé un ambitieux plan d'accélération des investissements publics afin de contrer les effets du ralentissement économique aggravé par les événements du 11 septembre. Ce plan inclut des investissements de 3 milliards de dollars répartis sur l'ensemble du territoire québécois dont 2,5 milliards de dollars financés à long terme par les ministères, et 500 millions de dollars en provenance des sociétés d'État.

En plus de relancer l'économie et de créer des emplois, les investissements annoncés servent à améliorer des services qui sont considérés comme prioritaires par la population. En effet, ces investissements additionnels comprennent, notamment :

- 500 millions de dollars de plus pour la santé et les services sociaux;*
- 400 millions de dollars de plus pour l'éducation;*
- 500 millions de dollars pour le logement;*
- 350 millions de dollars pour la réfection des infrastructures municipales;*
- 100 millions de dollars de plus pour les équipements culturels.*

En outre, les travaux routiers sont passés de 523 millions de dollars en 1997-1998 à près de 900 millions de dollars en 2001-2002. Pour la prochaine année financière, les travaux routiers sont haussés de quelque 500 millions de dollars, et passent à 1,4 milliard de dollars.

Évolution des investissements dans le réseau routier (en M\$)



4. LE SERVICE AU CITOYEN PASSE PAR LA MODERNISATION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

La modernisation de l'État est un autre grand défi qu'il nous faut relever pour assurer l'avenir des services publics. À titre de ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, vous comprendrez qu'il s'agit d'un dossier qui me tient particulièrement à cœur. Les résultats obtenus à ce jour sont remarquables. J'entends poursuivre le travail entrepris par mes prédécesseurs.

En plus d'ouvrir de nouvelles perspectives sur le plan de la bonne gouverne et du service au citoyen, la modernisation s'incarne dans de multiples chantiers. Trois de ceux-ci méritent plus particulièrement notre attention :

- L'implantation de la Loi sur l'administration publique;*
- L'accès aux services gouvernementaux par voie électronique;*
- Le renouvellement de notre fonction publique.*

Compléter l'implantation de la Loi sur l'administration publique

La Loi sur l'administration publique adoptée en mai 2000 par l'Assemblée nationale constitue la pierre d'assise de la modernisation de notre administration publique. Cette loi traduit notre engagement d'offrir à tous les citoyens du Québec, d'aujourd'hui et de demain, des services de qualité conformes à notre capacité de payer. L'objectif fondamental de cette loi consiste à recentrer l'administration gouvernementale sur sa mission première qui est de servir le citoyen. Une attention plus grande est portée sur l'objectif d'atteinte de résultats. Une plus grande souplesse de gestion est permise mais l'obligation de rendre compte est plus grande. Avec cette loi, la gestion gouvernementale devient plus transparente et les parlementaires disposent d'une meilleure information pour jouer leur rôle.

Le rapport que je dépose, conformément à l'article 28 de la loi, rend compte des actions prises au cours de la dernière année. Permettez-moi de donner quelques exemples qui montrent l'étendue de ce chantier :

- Les ministères et organismes s'apprêtent à produire de nouveaux rapports annuels de gestion portant sur l'année financière qui se termine le 31 mars 2002. L'information publiée permettra de rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés dans les documents déjà rendus publics, à savoir la déclaration de services aux citoyens, le plan stratégique et le plan annuel de gestion des dépenses;*

- Le Budget de dépenses 2001-2002 prévoyait, pour la première fois, la possibilité de reporter à l'exercice subséquent des crédits non dépensés. Le nouveau mécanisme a pour but d'encourager les ministères et organismes à faire des économies en leur permettant de reporter les économies faites dans leur budget de fonctionnement. En vertu de cette mesure en apparence anodine, c'est un montant de 25 millions de dollars qui a été épargné en 2001-2002 et qui est reporté en 2002-2003 pour dispenser des services;*

- Les politiques et les règlements adoptés avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique font actuellement l'objet d'une révision. L'une de ces règles établie en 1978 prévoit que le gouvernement s'accorde un délai de 60 jours avant de payer de l'intérêt à ses fournisseurs. De façon à encourager les petits fournisseurs à faire affaire avec le gouvernement, et pour obtenir de meilleurs prix pour ses achats, le gouvernement ramènera sous peu ce délai de 60 à 30 jours, comme le veut la pratique établie dans le monde des affaires.*

Traiter avec l'État par la voie électronique

La modernisation passe aussi par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Un État moderne est un État branché, facile d'accès pour ses citoyens.

Le portail du gouvernement du Québec offre maintenant une information qui est plus facilement accessible lorsque les citoyens traitent avec l'État sur des sujets qui les touchent de près comme un changement d'adresse, une naissance ou un permis de conduire. En outre, la grande majorité des programmes gouvernementaux sont maintenant accessibles par le réseau Internet et offrent la possibilité, dans certains cas, d'effectuer des affaires en ligne. En ce qui concerne les entreprises, quelque 500 liens électroniques offrent de l'information sur les étapes de démarrage d'une entreprise et donnent accès à plusieurs formulaires pouvant être téléchargés.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement consacrera des sommes importantes afin d'améliorer la performance de son réseau de télécommunication. Il se dotera aussi d'un réseau modernisé de radiocommunication mobile qui facilitera les communications dans les situations d'urgence, comme l'avaient recommandé les commissions formées à la suite des sinistres survenus en 1996 à l'occasion des pluies diluviennes et en 1998 au moment du verglas.

Renouveler notre fonction publique

La modernisation passe aussi par le renouvellement de la fonction publique. C'est une responsabilité à laquelle contribue le secrétaire d'État au Renouvellement de la fonction publique, monsieur Stéphane Bédard.

Au cours de la présente décennie, c'est plus de 42 % de l'effectif régulier qui aura quitté la fonction publique, ce qui représente concrètement quelque 21 000 personnes. Ces nombreux départs à la retraite sont une occasion de faire une plus grande place aux jeunes et de rendre notre fonction publique davantage représentative de toutes les composantes de la société québécoise. La fonction publique est donc engagée dans une démarche de renouvellement qui assure la pérennité de nos services publics.

Différentes actions sont déjà en cours pour faciliter le renouvellement et le rajeunissement de l'effectif gouvernemental.

- Les opérations de concours réservés menées dans le cadre du règlement de la précarité d'emploi pour le personnel occasionnel ont donné lieu à la nomination de quelque 2 500 employés occasionnels ayant travaillé au moins 55 mois sur une durée de 5 ans (55/60) et à la nomination de quelque 3 500 employés occasionnels ayant travaillé au moins 12 mois sur une période de 15 mois (12/15). Pour ces derniers, près de 9 000 personnes ont été déclarées aptes.*

- Une vaste campagne de recrutement a été lancée en avril dernier en vue de la constitution de bassins suffisants de candidatures déclarées aptes et disponibles à occuper un emploi tant occasionnel que régulier. À ce jour, plus de 150 000 candidatures ont été reçues. Plus de 90 000 personnes ont été invitées à des séances d'examens écrits et près de 50 000 personnes ont été déclarées aptes.*

— *Des opérations de recrutement scolaire se sont également déroulées par le biais de concours réservés aux finissants. Plus de 35 concours de recrutement universitaire et plus de 20 concours de recrutement collégial ont été tenus, permettant la qualification de plus de 700 personnes.*

Par ailleurs, un plan d'action visant le rajeunissement de l'effectif sera rendu public sous peu. Ce plan contiendra des mesures permettant d'accroître de façon significative la présence des jeunes de toutes les composantes de la société québécoise dans la fonction publique au moyen, notamment, du recrutement dans les cégeps et les universités. D'autres mesures concerneront l'intégration des jeunes telles que les programmes d'accueil et de mentorat.

La modernisation s'accompagne aussi du renforcement de l'éthique et des valeurs qui guident l'administration publique québécoise. En ce sens, le règlement actuel sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique sera remplacé par un nouveau règlement qui intégrera, entre autres, des règles d'après mandat pour les fonctionnaires ayant quitté la fonction publique. De plus, une « Déclaration des valeurs de la fonction publique québécoise » sera diffusée dans les prochains mois.

5. CONCLUSION

Le gouvernement du Québec tient ses engagements. Il agit pour mieux servir la population.

Le gouvernement maintient sa ligne de conduite en matière de finances publiques. Le déficit ayant été éliminé, l'équilibre budgétaire est préservé. Les objectifs fixés sont respectés. Le Budget de dépenses 2002-2003 témoigne de la volonté du gouvernement de poursuivre sur la même voie et de maintenir une gestion rigoureuse de ses dépenses.

La croissance des dépenses est plus faible en 2002-2003, mais les priorités demeurent les mêmes. Nous continuons d'investir prioritairement dans la santé, l'éducation et la famille, comme nous nous sommes engagés à le faire.

Nous agissons aussi fermement pour favoriser la relance de l'économie et de l'emploi. Le plan annoncé pour accélérer les investissements publics va permettre d'accentuer le redressement déjà amorcé de l'activité économique.

Notre gouvernement agit aussi pour assurer l'avenir de nos services publics. Le Québec de demain sera doté d'une fonction publique moderne, branchée et rajeunie.

En respectant ses engagements, en combinant la rigueur dans la gestion et le progressisme dans ses choix économiques et sociaux, le gouvernement continue à bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain.



JOSEPH FACAL

CHAPITRE 1
LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003

CHAPITRE 1**LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003**

Ce chapitre présente les principales données relatives au Budget de dépenses 2002-2003 en distinguant les secteurs d'activité où se retrouve la croissance.

1. LES DÉPENSES TOTALES

Les dépenses totales du gouvernement s'élèveront à 49 720,0 M\$ en 2002-2003. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est de 740,5 M\$ ou 1,5 %.

Les dépenses de programmes qui sont de 43 223,0 M\$ augmentent de 975,5 M\$ ou 2,3 % alors que le service de la dette est en baisse de 235 M\$.

Tableau 1.1 : Budget de dépenses 2002-2003 et Dépense probable 2001-2002

	Budget de dépenses	Dépense probable	Variation	
	2002-2003	2001-2002	M\$	%
	M\$	M\$		
Dépenses de programmes	43 223,0	42 247,5	975,5	2,3
Service de la dette	6 497,0	6 732,0	(235,0)	(3,5)
DÉPENSES TOTALES	49 720,0	48 979,5	740,5	1,5

Note : Les données budgétaires de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux.

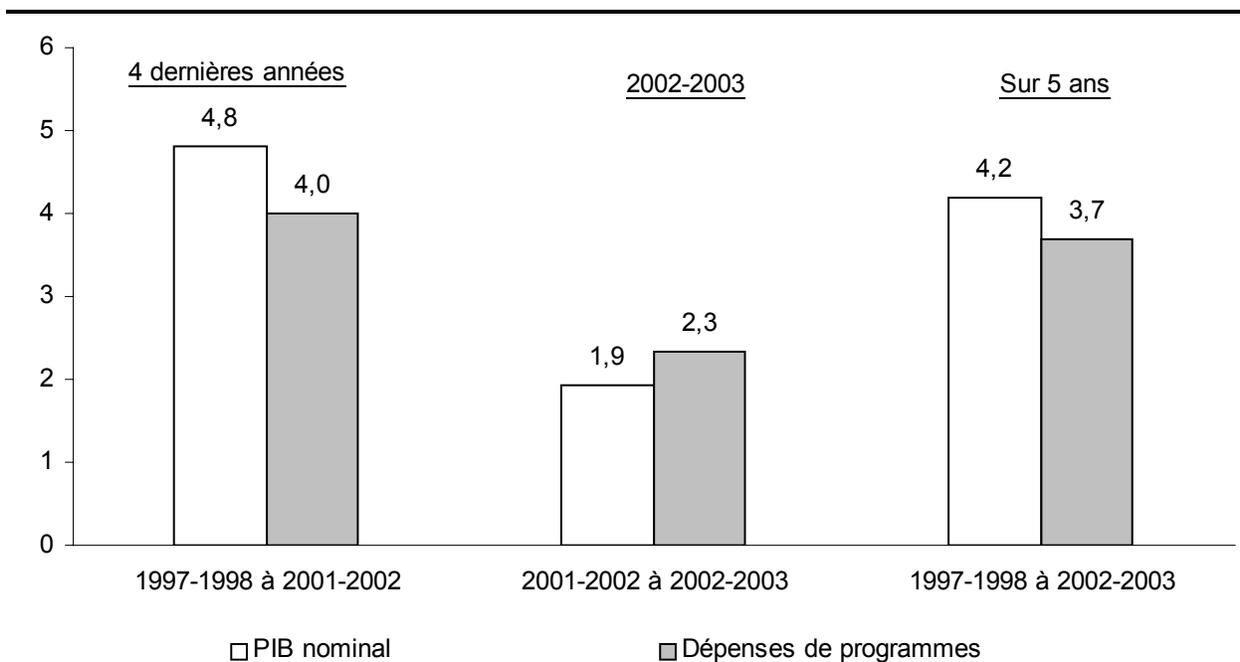
2. LES DÉPENSES DE PROGRAMMES

En 2002-2003, les dépenses de programmes sont en hausse de 2,3 %. Cette croissance est légèrement supérieure à celle de l'économie puisque la croissance attendue en 2002 du produit intérieur brut (PIB) nominal est de 1,9 %.

La croissance des dépenses de programmes en 2002-2003 est cependant plus faible que celle des années antérieures qui s'est établie à 4,0 % de 1997-1998 à 2001-2002. Pendant cette période, la croissance du PIB nominal a atteint 4,8 %, soit un rythme plus rapide que la croissance des dépenses de programmes qui a été de 4,0 %.

Depuis l'atteinte du déficit zéro, les dépenses de programmes ont, en incluant 2002-2003, progressé moins vite que l'économie. En effet, comme le montre le graphique 1.1, la croissance du PIB nominal est de 4,2 % sur l'ensemble de la période alors que la croissance des dépenses de programmes atteint 3,7 %.

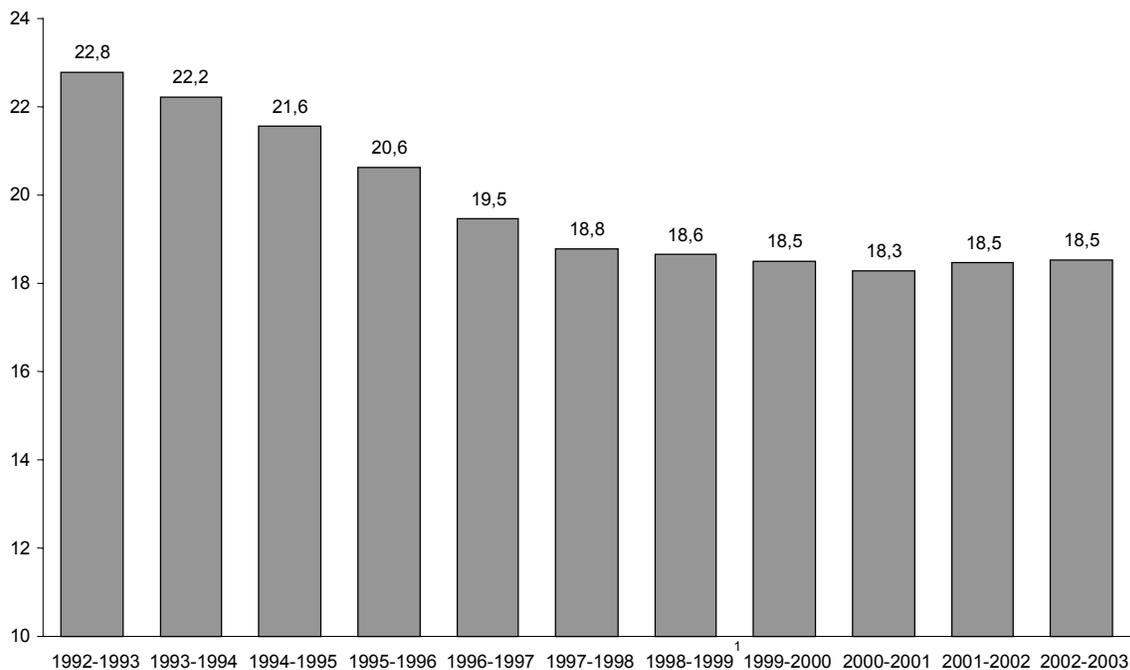
Graphique 1.1 : Croissance des dépenses de programmes¹ et du PIB nominal de 1997-1998 à 2002-2003 (en %)



¹ Croissance annuelle moyenne en excluant l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail (644 M\$ en 2001-2002).

La part des dépenses de programmes dans l'économie du Québec a diminué de manière marquée depuis 1992-1993, passant de 22,8 % du produit intérieur brut québécois à 18,5 % en 2002-2003. Malgré une croissance économique moins forte que dans les années antérieures, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB se maintiennent au niveau de 18,5 % en 2002-2003.

Graphique 1.2 : Évolution des dépenses de programmes en pourcentage du produit intérieur brut (en %)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données sur le PIB.

¹ Pourcentage corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le pourcentage aurait été de 19,2 %.

3. LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Depuis le début de l'année financière 2001-2002, le budget de dépenses de programmes est passé de 41 929 M\$ à 43 223 M\$. La croissance des dépenses de programmes allouée pour 2002-2003 s'élève donc à 1 294 M\$. C'est ce que montre le tableau de l'annexe A. Par ailleurs, l'utilisation de la réserve budgétaire a eu pour effet d'augmenter les dépenses de 280 M\$ en 2001-2002. C'est ce qui fait que la croissance calculée par rapport à la dépense probable s'établit à 976 M\$ y incluant un redressement de 38 M\$ pour présenter les données 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003.

L'annexe B présente l'enveloppe de dépenses 2002-2003 par portefeuilles, la dépense probable 2001-2002 ainsi que la variation en millions de dollars et en pourcentage entre ces deux années.

La croissance allouée pour 2002-2003 se retrouve principalement dans trois portefeuilles :

- En « Santé et Services sociaux », on note une augmentation de 735,6 M\$, soit un taux de croissance de 4,4 % par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002;
- Au ministère de l'Éducation, l'enveloppe de dépenses 2002-2003 est en hausse de 508,8 M\$, soit 4,8 % de plus par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002;
- Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », l'enveloppe de dépenses 2002-2003 augmente de 179,9 M\$, soit 10,7 % par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002.

Le tableau 1.2 montre la croissance des dépenses de programmes en 2002-2003 par secteurs.

Tableau 1.2 : Croissance des dépenses de programmes par secteurs d'activité (en M\$)

	Santé et Services sociaux	Éducation	Famille, Enfance et Condition féminine	Autres portefeuilles
Enveloppe prévue en début d'année 2001-2002 ¹	16 715,8	10 635,0	1 679,2	12 899,0
Croissance allouée	735,6	508,8	179,9	169,7
Enveloppe 2002-2003 ²	17 451,4	11 143,8	1 859,1	13 068,7
Taux de croissance	4,4	4,8	10,7	1,3

¹ Enveloppe initiale ajustée pour les secteurs « Éducation » ; « Famille, Enfance et Condition féminine » et « Autres portefeuilles », afin de présenter les dépenses 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003.

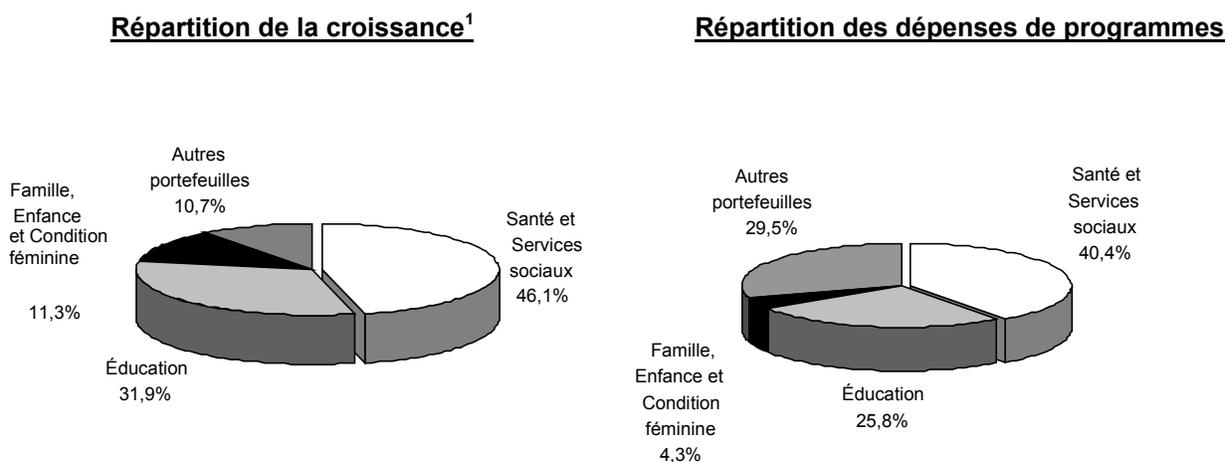
² Excluant les économies à réaliser en cours d'année.

Comme indiqué précédemment, la croissance budgétaire 2002-2003 se retrouve principalement dans trois secteurs prioritaires : la santé et les services sociaux, l'éducation, la famille et l'enfance. Le graphique 1.3 montre le poids de ces secteurs dans les dépenses de programmes et la part de la croissance qui leur est attribuée.

- 46,1 % de la croissance va au secteur « Santé et Services sociaux » alors que ce secteur représente 40,4 % de l'ensemble des dépenses de programmes;
- 31,9 % de la croissance va au secteur « Éducation » alors que ce secteur représente 25,8 % de l'ensemble des dépenses;
- 11,3 % de la croissance va au secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » alors que ce secteur représente 4,3 % de l'ensemble des dépenses.

Le reste de la croissance, soit 10,7 %, se retrouve dans les « autres portefeuilles » dont le poids compte pour 29,5 % de l'ensemble des dépenses de programmes.

Graphique 1.3 : Répartition de la croissance et dépenses de programmes par secteurs d'activité pour 2002-2003



¹ Croissance par rapport au Budget de dépenses 2001-2002 en excluant les économies à réaliser en cours d'année.

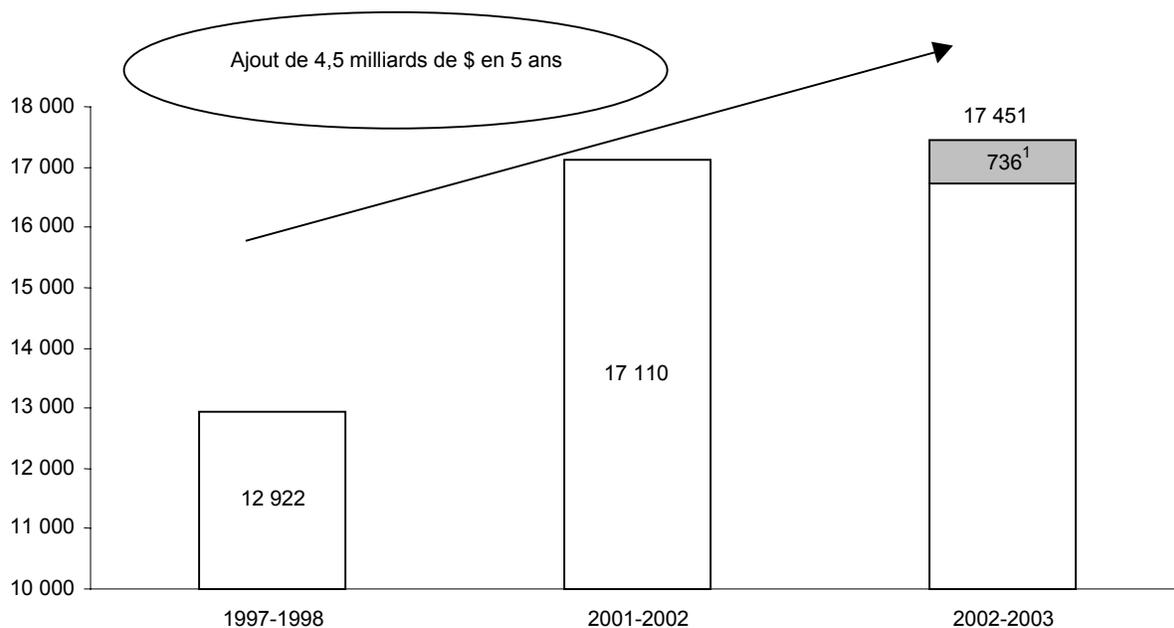
Santé et Services sociaux

Depuis cinq ans, les dépenses du secteur de la santé et des services sociaux se sont accrues de plus de 4,5 milliards de dollars, passant de 12 922 M\$ en 1997-1998 à 17 451 M\$ en 2002-2003. Cet ajout représente une croissance annuelle moyenne de 6,2 %, ce qui est largement supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de programmes qui est de 3,7 %.

En outre, les dépenses de ce secteur occupent une part de plus en plus importante de l'ensemble des dépenses de programmes. En 1997-1998, ce secteur représentait 36,3 % des dépenses alors qu'en 2002-2003, il compte pour 40,4 % du budget de dépenses de programmes.

Depuis le début de l'année financière 2001-2002, les ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux totalisent 735,6 M\$, ce qui représente une croissance de 4,4 %. Il est à noter que ce secteur a enregistré au cours de l'exercice 2001-2002 des dépenses additionnelles de 394 M\$ par rapport à ce qui était prévu en début d'année financière.

Graphique 1.4 : Évolution des dépenses dans le secteur de la santé et des services sociaux depuis 1997-1998 (en M\$)



¹ Croissance par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002.

La plus grande partie des ressources additionnelles consenties au secteur de la santé et des services sociaux pour l'année budgétaire 2002-2003, soit 547,5 M\$, est allouée au réseau pour lui permettre, d'une part, d'absorber la croissance de ses coûts et d'autre part, pour maintenir et améliorer les services à la population. Une autre partie des ressources additionnelles, soit 181,3 M\$, est allouée pour les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie, notamment le régime d'assurance médicaments.

Tableau 1.3 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2002-2003 à la santé et aux services sociaux (en M\$)

	M\$	
Établissements du réseau		547,5
- Croissance des coûts pour salaires et fonctionnement	363,0	
- Maintien et amélioration des services	184,5	
Régie de l'assurance maladie du Québec		181,3
- Assurance médicaments	144,4	
- Services médicaux et autres	36,9	
Divers		6,8
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES		735,6

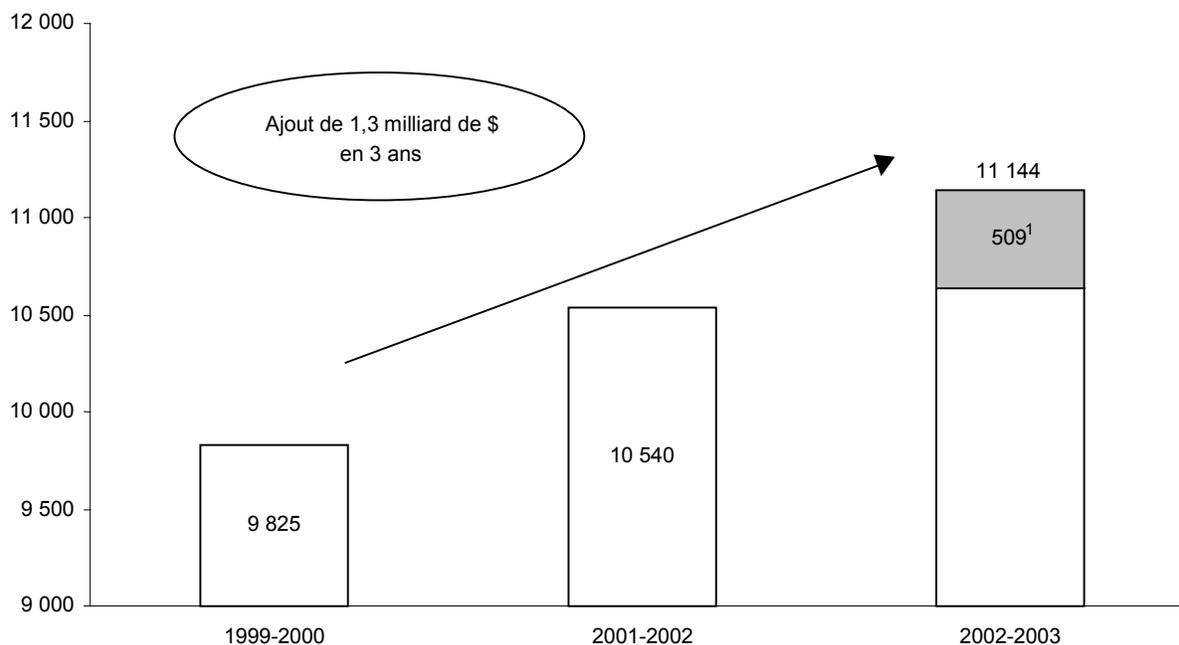
Éducation

Depuis trois ans, les dépenses du secteur de l'éducation se sont accrues de plus de 1,3 milliard de dollars, passant de 9 825 M\$ en 1999-2000 à 11 144 M\$ en 2002-2003. La grande partie de ces ajouts fait suite à l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse d'investir une somme cumulative d'un milliard de dollars sur une période de trois ans dans les différents réseaux de l'éducation. La croissance annuelle moyenne dans le secteur de l'éducation atteint 4,3 % pour cette période, soit un rythme plus élevé que celui du PIB qui a été de 3,7 %.

Les ressources additionnelles allouées à l'éducation s'élèvent à 508,8 M\$ en 2002-2003 par rapport au budget de l'année précédente. Ce rehaussement de l'enveloppe permet de respecter intégralement les engagements pris par le gouvernement dans le domaine de l'éducation.

Le graphique 1.5 présente l'évolution des dépenses dans le secteur de l'éducation.

Graphique 1.5 : Évolution des dépenses dans le secteur de l'éducation depuis 1999-2000 (en M\$)



¹ Croissance par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002.

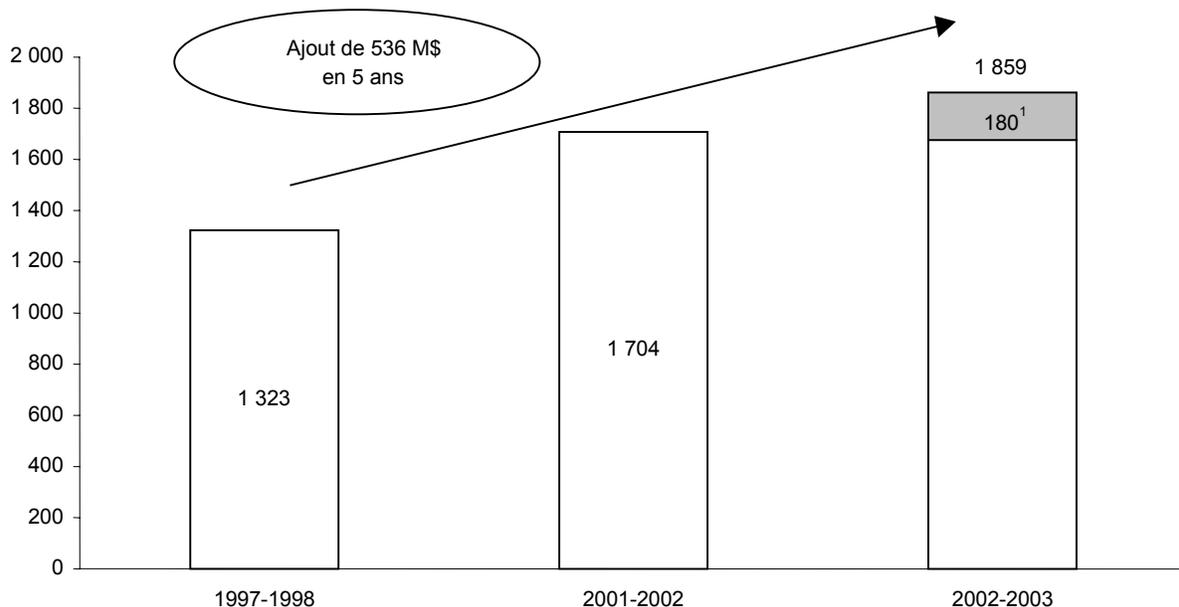
Famille, Enfance et Condition féminine

Depuis cinq ans, les dépenses reliées à la politique familiale se sont accrues de 41 %, passant de 1 323 M\$ en 1997-1998 à 1 859 M\$ en 2002-2003. Cet ajout représente une croissance annuelle moyenne de 7,0 % alors que la croissance des dépenses de programmes pour cette période a été de 3,7 %.

L'enveloppe de dépenses 2002-2003 du portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », augmente de 180 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue en début d'année financière 2001-2002. Ce montant est alloué pour la poursuite du plan de développement de 200 000 places en services de garde éducatifs prévu dans le cadre de la politique familiale. L'enveloppe allouée pour 2002-2003 représente une croissance de plus de 10 % par rapport au budget de l'an dernier.

Le graphique 1.6 présente l'évolution des dépenses dans le secteur de la famille, de l'enfance et de la condition féminine.

Graphique 1.6 : Évolution des dépenses dans le secteur de la famille et de l'enfance depuis 1997-1998 (en M\$)



¹ Croissance par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002.

Autres secteurs

Les autres secteurs de dépenses comprennent tous les portefeuilles autres que ceux mentionnés précédemment, c'est-à-dire celui de la Santé et des Services sociaux, celui de l'Éducation et celui de la Famille, Enfance et Condition féminine.

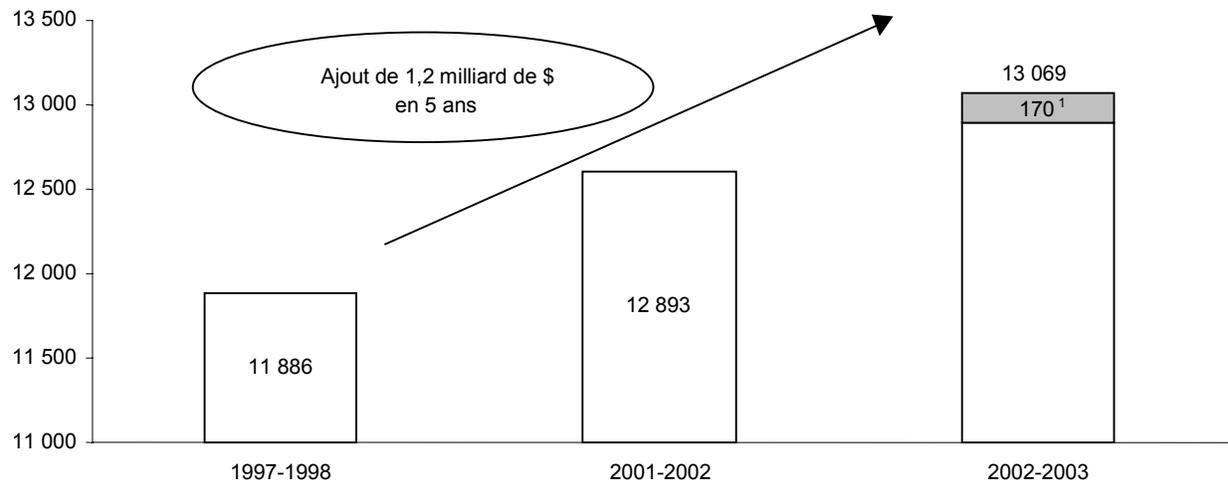
Le graphique 1.7 présente l'évolution des dépenses dans les autres secteurs. Depuis cinq ans, les dépenses s'y sont accrues de 1,2 milliard de dollars, passant de 11 886 M\$ en 1997-1998 à 13 069 M\$ en 2002-2003. La croissance annuelle moyenne y a été de 1,9 %, comparativement à 3,7 % pour l'ensemble des dépenses de programmes. Les ressources allouées en 2002-2003 pour ces autres secteurs comportent d'importantes réallocations qui se traduisent par une augmentation nette de 170,0 M\$.

Parmi les ajouts, on retrouve des sommes importantes pour le soutien de l'économie :

- 117 M\$ au ministère des Transports à titre de contribution gouvernementale au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- 38 M\$ au ministère des Finances pour le soutien au développement de l'économie;
- 18 M\$ au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie afin de mettre en œuvre certaines mesures de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

D'autres ajouts se rapportent à des dossiers particuliers :

- 49 M\$ au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour les compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités suite à la réorganisation municipale;
- 23 M\$ au ministère du Conseil exécutif pour l'entente du gouvernement du Québec avec la nation crie;
- 26 M\$ au ministère de la Sécurité publique pour notamment la lutte contre le terrorisme à la suite des événements du 11 septembre 2001;

Graphique 1.7 : Évolution des dépenses dans les autres secteurs depuis 1997-1998 (en M\$)

¹ Croissance par rapport à l'enveloppe prévue au début de l'année financière 2001-2002.

ANNEXE A

Établissement de la croissance entre le Budget de dépenses 2001-2002 et le Budget de dépenses 2002-2003

La croissance budgétaire allouée pour 2002-2003 est établie en comparant le Budget de dépenses de programmes 2002-2003 avec celui qui avait été présenté en début d'année financière 2001-2002. Sur cette base, les dépenses de programmes passent de 41 929 M\$ en 2001-2002, à 43 223 M\$ en 2002-2003 et la croissance d'une année à l'autre s'établit à 1 294 M\$.

Par ailleurs, comme l'indique le tableau ci-dessous, l'affectation aux dépenses d'une partie de la réserve budgétaire de 950 M\$ créée lors du Discours sur le budget 2001-2002 a entraîné un relèvement des dépenses de programmes de 280 M\$. En outre, la dépense 2001-2002 doit être ajustée de 38 M\$ afin de présenter l'impact de la politique familiale sur la même base que le Budget de dépenses 2002-2003.

Considérant les ajustements apportés aux dépenses de programmes depuis le début de l'année financière, la variation entre la dépense probable 2001-2002 et la prévision 2002-2003 s'établit à 976 M\$. Il y a lieu de mentionner également que le Budget de dépenses 2002-2003 incorpore des économies de 300 M\$ à réaliser en cours d'année. La croissance par secteurs d'activité présentée dans ce chapitre exclut l'impact de ce montant de 300 M\$ puisque sa répartition sera établie en cours d'exercice.

Variation des dépenses de programmes entre le Budget de dépenses 2001-2002 et le Budget de dépenses 2002-2003

	2001-2002 M\$	2002-2003 M\$
Budget de dépenses 2001-2002 - mars 2001	41 929	41 929
Croissance allouée pour 2002-2003		1 294
Réserve budgétaire de 950 M\$: partie affectée aux dépenses	280	
Autre ¹	38	-
BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 - MARS 2002	42 247	43 223
Variation	-	976

¹ Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne, pour 2001-2002, une hausse du budget de dépenses de 38,4 M\$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » puisque la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

ANNEXE B

Variations entre les dépenses de programmes 2002-2003 et la dépense probable¹ 2001-2002

	Budget de	Dépense	Variation	
	dépenses 2002-2003	probable ¹ 2001-2002	M\$	%
	M\$	M\$	M\$	%
Assemblée nationale ²	91,5	88,6	2,9	3,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	47,9	49,7	(1,8)	(3,6)
Affaires municipales et Métropole	1 519,9	1 478,7	41,2	2,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	643,6	640,7	2,9	0,4
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	548,2	437,7	110,5	1,5 ³
Conseil exécutif	178,4	116,7	61,7	24,3 ⁴
Culture et Communications	504,1	486,8	17,3	3,6
Éducation	11 143,8	10 540,0	603,8	5,7 ⁵
Emploi, Solidarité sociale	3 967,8	4 056,0	(88,2)	(2,2)
Environnement	181,2	174,2	7,0	4,0
Famille, Enfance et Condition féminine	1 859,1	1 704,5 ⁶	154,6	9,1
Faune et Parcs	107,4	121,5	(14,1)	(11,6)
Finances (excluant le service de la dette) ⁷	628,8	490,6	138,2	11,4 ⁸
Industrie et Commerce	144,9	208,6	(63,7)	(16,5) ⁹
Justice	508,2	511,3	(3,1)	(0,6)
Recherche, Science et Technologie	246,5	223,7	22,8	10,2
Régions	194,7	141,8	52,9	8,1 ⁸
Relations avec les citoyens et Immigration	199,9	215,3	(15,4)	(7,2)
Relations internationales	107,5	109,5	(2,0)	(1,9)
Ressources naturelles	277,6	326,3	(48,7)	(14,9)
Revenu	658,7	626,8	31,9	5,1
Santé et Services sociaux	17 451,4	17 110,0	341,4	2,0 ¹⁰
Sécurité publique	790,1	790,0	0,1	0,0
Tourisme, Loisir et Sport	128,1	157,4	(29,3)	(18,6) ¹¹
Transports	1 362,3	1 363,9	(1,6)	(0,1)
Travail	61,2	77,2	(16,0)	(20,6) ¹²
Économies à réaliser	(300,0)		(300,0)	
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	(29,8)		(29,8)	
DÉPENSES DE PROGRAMMES	43 223,1	42 247,5	975,5	2,3

Note : Voir page suivante pour les références

- ¹ La dépense probable 2001-2002 a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2002-2003.
- ² Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le volume I.
- ³ Au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », le pourcentage de variation a été calculé en excluant au Budget de dépenses 2002-2003 le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des autres portefeuilles.
- ⁴ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2002-2003 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales. Si l'on exclut également l'entente avec la nation crie, la croissance du portefeuille est de 0 %.
- ⁵ Au ministère de l'Éducation, la croissance est de 4,8 % lorsqu'elle est établie par rapport à l'enveloppe initiale 2001-2002.
- ⁶ Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne, pour 2001-2002, une hausse du budget de dépenses de 38,4 M\$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » puisque la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.
- ⁷ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du ministère des Finances. Au Volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du ministère des Finances incorporent le service de la dette.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable 2001-2002 les virements de provisions vers d'autres ministères.
- ⁹ Au ministère de l'Industrie et du Commerce, le pourcentage de variation a été calculé en retranchant de la dépense probable 2001-2002 les virements de provisions reçus d'autres ministères.
- ¹⁰ Au ministère de la Santé et des Services sociaux, la croissance par rapport à l'enveloppe initiale 2001-2002 est de 735,6 M\$, soit 4,4 %. Le taux de 2,0 % incorpore l'effet des dépenses additionnelles de 394,1 M\$ encourues au cours de l'exercice 2001-2002.
- ¹¹ Au portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport », la diminution par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que les sommes allouées à la promotion touristique ont été transférées à la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales du portefeuille « Conseil exécutif ».
- ¹² Au ministère du Travail, la variation par rapport à la dépense probable découle essentiellement de la fin de l'entente entre la CSST et le gouvernement relativement au financement des activités d'inspection.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002

Ce chapitre vise à faire le point sur l'évolution de la prévision de dépenses depuis le début de l'année financière 2001-2002.

1. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2001-2002

Les dépenses encourues par le gouvernement au cours de l'année financière 2001-2002 devraient s'établir à 48 979,5 M\$, ce qui comprend :

- 42 247,5 M\$ pour les dépenses de programmes;
- 6 732,0 M\$ pour le service de la dette.

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses ont augmenté de 1 133,5 M\$, soit une hausse de 2,4 %. Les dépenses de programmes sont en hausse de 1 373,1 M\$ ou 3,4 % alors que le service de la dette est en baisse de 239,6 M\$.

Il est à noter que depuis le dépôt des crédits 2001-2002, des changements sont intervenus non seulement dans la prévision des dépenses de programmes 2001-2002, mais aussi dans les résultats de l'exercice budgétaire 2000-2001. Sur la base de ces données révisées, le tableau 2.1 montre comment la dépense probable de l'exercice 2001-2002 se compare aux résultats de 2000-2001.

Tableau 2.1 : Croissance des dépenses en 2001-2002¹

	Probable	Réel	Variation	
	2001-2002 M\$	2000-2001 M\$	M\$	%
Dépenses de programmes ²	42 247,5	40 874,4	1 373,1	3,4
Service de la dette	6 732,0	6 971,6	(239,6)	(3,4)
DÉPENSES TOTALES	48 979,5	47 846,0	1 133,5	2,4

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

² Les dépenses de programmes ont été redressées afin de présenter les dépenses sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 38,4 M\$ en 2001-2002 et de 44,8 M\$ en 2000-2001 puisque la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

2. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2001-2002

Le niveau des dépenses de programmes prévu pour 2001-2002 correspond à celui annoncé au Discours sur le budget 2002-2003 présenté le 1^{er} novembre 2001. Ainsi, depuis le début de l'année financière, les dépenses de programmes ont été relevées de 280,0 M\$ par rapport à la prévision initiale. Cette hausse découle du fait qu'une partie de la réserve budgétaire a été affectée aux dépenses.

En ce qui concerne les dépenses de programmes, des dépenses additionnelles de 644,0 M\$ ont été enregistrées en cours d'année :

- 394,0 M\$ dans le secteur de la santé et des services sociaux dont notamment 120,0 M\$ pour la campagne de vaccination contre la méningite, 144,0 M\$ pour couvrir une hausse des coûts du programme de médicaments pour les prestataires de la sécurité du revenu et pour les personnes âgées de 65 ans et plus et 130,0 M\$ pour absorber divers autres coûts dans ce secteur;
- 142,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale » pour essentiellement refléter la révision du nombre de ménages à la sécurité du revenu qui a diminué moins rapidement que prévu lors du dépôt des crédits 2001-2002;
- 108,0 M\$ dans les autres portefeuilles dont notamment 36,0 M\$ au portefeuille « Affaires municipales et Métropole », 34,0 M\$ au portefeuille « Sécurité publique » et 30,0 M\$ au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».

Ces dépenses additionnelles ont été pour une part financées par un montant de 280,0 M\$ et pour le reste, par des crédits non dépensés à divers postes budgétaires. Pour sa part, le service de la dette a été revu à la baisse de 511,0 M\$, passant ainsi de 7 243,0 M\$ à 6 732,0 M\$. Cette révision s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt à court terme.

Tel qu'illustré au tableau 2.2, la dépense probable prévue pour 2001-2002 s'établit à 48 979,5 M\$. Selon cette prévision, les dépenses de programmes s'élèvent à 42 247,5 M\$ et le service de la dette à 6 732,0 M\$.

Tableau 2.2 : Évolution de la prévision de dépenses 2001-2002¹

	Dépenses de Programmes M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
Prévision fixée en début d'année ²	41 967,5	7 243,0	49 210,5
Discours sur le budget 2002-2003 :			
- Réserve budgétaire : solde affecté à des dépenses	280,0	-	280,0
- Autres variations	-	(508,0)	(508,0)
Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement	-	(3,0)	(3,0)
	280,0	(511,0)	(231,0)
DÉPENSE PROBABLE	42 247,5	6 732,0	48 979,5

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² La prévision initiale de 41 929,1 M\$ a été redressée afin de présenter les dépenses 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 38,4 M\$ en 2001-2002 puisque la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

3. LA RÉSERVE BUDGÉTAIRE

Tel qu'annoncé au Discours sur le budget 2002-2003 présenté le 1^{er} novembre 2001, une partie de la réserve budgétaire de 950,0 M\$ constituée en 2000-2001, soit 670,0 M\$, a été utilisée pour préserver l'équilibre budgétaire 2001-2002 et ainsi compenser une partie de la baisse de revenus anticipée. Le solde de 280,0 M\$ a été affecté aux dépenses.

En vertu des engagements pris, les projets à financer dans le cadre de la réserve budgétaire totalisent 280 M\$ dont 73,0 M\$ en 2001-2002, 64,0 M\$ en 2002-2003 et 143,0 M\$ sur les années ultérieures. Les sommes non engagées en 2001-2002 ont entraîné des disponibilités de 207,0 M\$ qui ont servi à couvrir des dépenses de nature conjoncturelle :

- 120,0 M\$ dans le secteur de la santé et des services sociaux pour la campagne de vaccination contre la méningite;
- 87,0 M\$ dans le secteur de la solidarité sociale pour couvrir une partie des coûts découlant de la révision du nombre de ménages à la sécurité du revenu.

À compter de 2002-2003, les sommes à déboursier pour donner suite aux engagements déjà pris dans le cadre de la réserve budgétaire seront prévues dans les enveloppes des ministères concernés.

4. LES CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS EN 2001-2002

En début d'année financière 2001-2002, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 49 516,3 M\$ dont 42 273,3 M\$ pour les dépenses de programmes et 7 243,0 M\$ pour le service de la dette et les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Des crédits supplémentaires ont été déposés en décembre 2001 à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2001-2002. Ces crédits supplémentaires s'établissaient à 606,9 M\$ dont 412,5 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » et 194,5 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale ».

Par ailleurs, le niveau des crédits permanents a été révisé à la baisse de 473,6 M\$. Cette variation résulte principalement de la baisse de 511,0 M\$ du coût du service de la dette, révision qui s'explique par la diminution des taux d'intérêt à court terme. Par contre, les crédits permanents touchant les dépenses de programmes augmentent de 37,4 M\$.

En ce qui concerne les crédits non dépensés en 2001-2002, ils s'élèvent à 364,0 M\$ et résultent principalement de l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur les services de la dette subventionnée, d'un décalage dans les déboursés à effectuer dans le cadre des contrats de performance signés avec les universités et aussi d'une révision des estimations des durées de vie utile relatives aux immobilisations du réseau routier.

Tableau 2.3 : Conciliation entre les crédits autorisés et la dépense probable 2001-2002

	Dépenses de programmes M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
CRÉDITS INITIAUX	42 273,3	7 243,0	49 516,3
Crédits supplémentaires #1 : 2001-2002 ¹	606,9		606,9
Crédits permanents : variation	37,4	(511,0)	(473,6)
CRÉDITS TOTAUX	42 917,7	6 732,0	49 649,7
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements ²	(677,8)		(677,8)
PLUS : Dépenses d'amortissement ²⁻³	333,5		333,5
MOINS : Crédits non dépensés ⁴	(364,4)		(364,4)
PLUS : Redressement ⁵	38,4		38,4
DÉPENSE PROBABLE	42 247,5	6 732,0	48 979,5

¹ Les crédits supplémentaires #1 2001-2002 comprennent des crédits votés de 437,9 M\$ et des crédits permanents de 169,0 M\$.

² Montants inscrits au Budget de dépenses 2001-2002.

³ Les dépenses d'amortissement ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles n'entraînent pas de déboursé et qu'elles reflètent le coût d'utilisation d'immobilisations autorisées à même des crédits déjà votés par l'Assemblée nationale.

⁴ Comportant un montant prévisionnel de 25,7 M\$ à être reporté en 2002-2003.

⁵ Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 38,4 M\$ en 2001-2002, vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

Ce chapitre présente les dépenses regroupées par grandes catégories et réparties selon les bénéficiaires. Les catégories reflètent la nature des dépenses encourues par le gouvernement alors que les bénéficiaires indiquent à qui les ressources sont destinées.

Les dépenses apparaissant dans ce chapitre ne comprennent pas les organismes et les fonds spéciaux consolidés. De plus, la répartition des dépenses de transfert par catégories est, dans certains cas, établie sur une base estimative. Elle peut donc être révisée d'une année à l'autre.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

Répartition des dépenses totales selon les supercatégories

Aux Volumes I et II du Budget de dépenses, les dépenses de chacun des portefeuilles sont ventilées par supercatégories. Cette ventilation permet d'établir que le budget de dépenses 2002-2003 est affecté comme suit : 73,7 % à des dépenses de « Transfert », 13,1 % au Service de la dette et 13,2 % à des dépenses d'opération de fonctionnement et autres catégories.

En ce qui concerne les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial », les dépenses sont de plus réparties par catégories et par bénéficiaires.

Le tableau 3.1 présente la ventilation des dépenses de l'ensemble des portefeuilles par supercatégories et catégories.

Tableau 3.1 : Budget de dépenses 2002-2003 par supercatégories et catégories

SUPERCATÉGORIES	CATÉGORIES						Total
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération	2 786,3	-	-	-	-	-	2 786,3
Fonctionnement	-	1 849,4	-	-	-	-	1 849,4
Transfert	21 166,8	3 168,9	1 405,2	1 500,7	9 419,5	-	36 661,1
Affectation à un fonds spécial	454,8	127,1	216,4	185,4	888,2	-	1 871,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	354,3	354,3
Économies à réaliser						(300,0)	(300,0)
Dépenses de programmes	24 407,9	5 145,4	1 621,6	1 686,1	10 307,7	54,3	43 223,0
Service de la dette	-	-	-	6 497,0	-	-	6 497,0
TOTAL	24 407,9	5 145,4	1 621,6	8 183,1	10 307,7	54,3	49 720,0

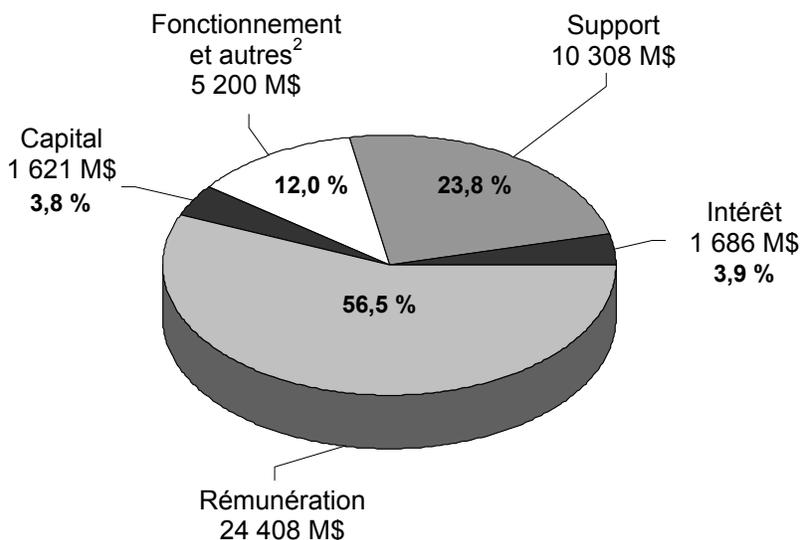
Répartition des dépenses de programmes selon les catégories

Les dépenses imputées à la rémunération en 2002-2003 s'établissent à 24 407,9 M\$ et comptent pour 56,5 % des dépenses de programmes. La rémunération englobe les salaires, les contributions de l'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective. Elle inclut la rémunération des professionnels de la santé et celle des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique.

Les dépenses de support s'élèvent à 10 307,7 M\$, soit 23,8 % des dépenses de programmes. Cette catégorie comprend les diverses subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.

Le graphique 3.1 montre le budget de dépenses 2002-2003 en fonction des grandes catégories pour l'ensemble des dépenses de programmes. De plus, l'annexe A présente la répartition des dépenses par grandes catégories pour chacun des portefeuilles.

Graphique 3.1 : Dépenses de programmes 2002-2003 par grandes catégories : 43 223,0 M\$¹



¹ Les données de ce graphique proviennent du tableau 3.1.

² Les dépenses de fonctionnement comprennent les variations aux provisions pour créances douteuses, les économies à réaliser et autres.

Les dépenses de fonctionnement et autres comptent pour 12,0 % des dépenses de programmes, soit 5 199,7 M\$. Elles comprennent, notamment, les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

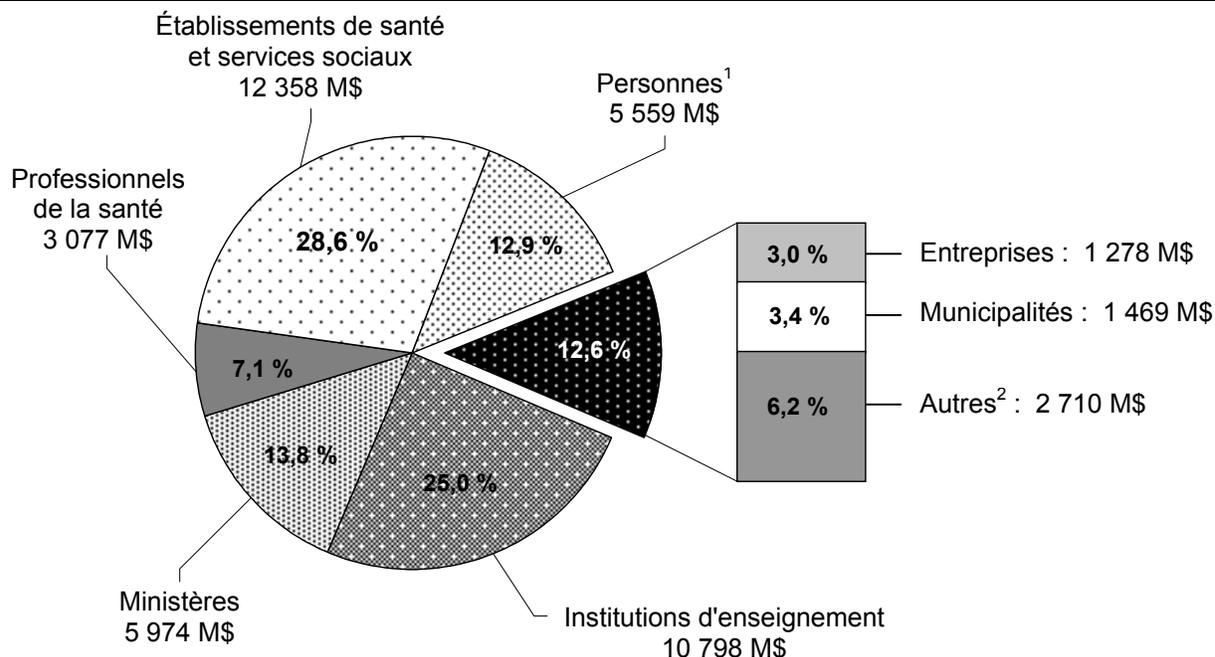
Les dépenses en capital atteignent 1 621,6 M\$, soit 3,8 % des dépenses de programmes. Elles comprennent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, soit le coût des immobilisations des bénéficiaires, soit le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires. Enfin, les dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée représentent 3,9 % des dépenses de programmes, soit 1 686,1 M\$.

Répartition des dépenses de programmes selon les bénéficiaires

Les principaux groupes de bénéficiaires utilisés pour ventiler les dépenses de transfert au Budget de dépenses sont les suivants : les établissements de santé et de services sociaux, les professionnels de la santé, les institutions d'enseignement, les personnes, les entreprises et les municipalités.

Le graphique 3.2 répartit, selon les bénéficiaires, les dépenses de programmes 2002-2003. Il inclut aussi les dépenses d'opération propres aux ministères afin de représenter l'ensemble des dépenses de programmes 2002-2003.

Graphique 3.2 : Dépenses de programmes 2002-2003 par bénéficiaires : 43 223,0 M\$



¹ Cette rubrique comprend, entre autres, les mesures d'aide à l'emploi, les mesures d'aide financière pour l'insertion sociale et économique et la protection sociale du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », le coût du régime d'assurance maladie du Québec (sauf l'administration et la rémunération des professionnels de la santé), les prestations familiales, l'aide financière aux parents pour les frais de garde, l'aide financière aux études ainsi que l'aide juridique.

² Comprend les autres bénéficiaires et les économies à réaliser.

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 12 358,4 M\$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 10 798,0 M\$, totalisent 53,6 % des dépenses de programmes prévues en 2002-2003.

Les dépenses destinées aux personnes s'élèvent à 5 558,4 M\$, soit 12,9 %, des dépenses de programmes. La rémunération des professionnels de la santé compte pour 3 076,9 M\$ et représente 7,1 % des dépenses de programmes.

Une portion de 12,6 % des dépenses de programmes, soit 5 457,5 M\$ est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Les dépenses des ministères, avec 5 973,8 M\$, représentent 13,8 % des dépenses de programmes.

Le tableau 3.2 présente la répartition des dépenses de programmes prévues en 2002-2003 selon les bénéficiaires pour les principaux portefeuilles.

La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe B.

Tableau 3.2 : Répartition par bénéficiaires des dépenses de programmes prévues en 2002-2003

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale	Autres ministères	Autres	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Ministères : dépenses d'opération	112,1	203,4	572,2	5086,2	-	5 973,8
Établissements de santé et services sociaux	12 262,8	-	-	95,6	-	12 358,4
Professionnels de la santé	3 076,9	-	-	-	-	3 076,9
Institutions d'enseignement	-	10 616,2	96,7	85,1	-	10 798,0
Aide aux personnes	1 459,8	263,6	2 946,4	888,6	-	5 558,4
Aide aux entreprises	114,9	-	70,6	1 092,7	-	1 278,2
Aide aux municipalités	-	-	0,5	1 468,5	-	1 469,0
Autres bénéficiaires	424,9	60,6	281,4	2 243,4	-	3 010,3
Économies à réaliser	-	-	-	-	(300,0)	(300,0)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	17 451,4	11 143,8	3 967,8	10 960,0	(300,0)	43 223,0

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à quelque 24 407,9 M\$ en 2002-2003, soit 56,5 % des dépenses de programmes.

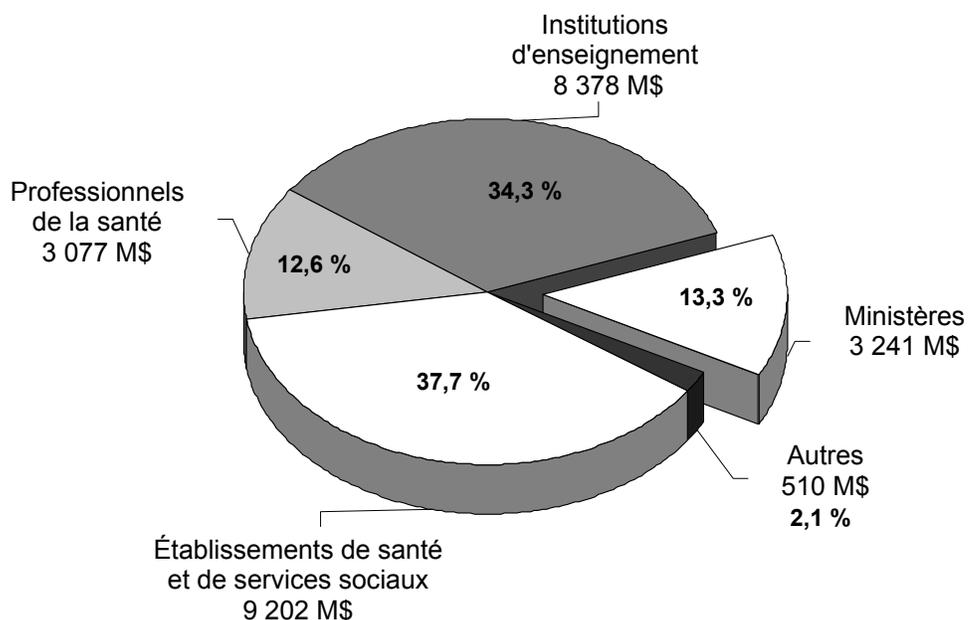
Plus de 50 % des dépenses de rémunération sont consacrées au secteur de la santé et des services sociaux en 2002-2003. En effet, les dépenses de rémunération affectées au réseau de la santé et des services sociaux en 2002-2003 se chiffrent à 9 201,8 M\$, représentant 37,7 % des dépenses, et celles reliées aux professionnels de la santé à 3 076,9 M\$ pour 12,6 %.

La part revenant aux réseaux de l'éducation représente 34,3 % des dépenses de rémunération, avec 8 378,0 M\$ en 2002-2003.

La part revenant au personnel des ministères représente 13,3 % des dépenses totales de rémunération.

Le graphique 3.3 illustre la répartition de ces dépenses entre les différents bénéficiaires et les ministères.

Graphique 3.3 : Dépenses pour la rémunération en 2002-2003 par bénéficiaires : 24 407,9 M\$



Le tableau 3.3 présente les dépenses prévues pour la rémunération en y distinguant les salaires et les contributions de l'employeur.

Tableau 3.3 : Dépenses prévues pour la rémunération en 2002-2003¹

	Contributions de l'employeur				Total
	Salaires	Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	50,3	-	5,9	5,9	56,2
Établissements de santé et de services sociaux	7 827,1	497,5	877,2	1 374,7	9 201,8
Professionnels de la santé	3 076,9	-	-	-	3 076,9
Autres bénéficiaires	151,3	-	14,1	14,1	165,4
	11 105,6	497,5	897,2	1 394,7	12 500,3
ÉDUCATION					
Ministère	74,3	-	7,2	7,2	81,5
Institutions d'enseignement	7 100,4	564,2	713,4	1 277,6	8 378,0
Autres bénéficiaires	9,5	-	1,5	1,5	11,0
	7 184,2	564,2	722,1	1 286,3	8 470,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE					
Ministère	326,1	-	38,3	38,3	364,4
Autres bénéficiaires	7,1	-	0,9	0,9	8,0
	333,2	-	39,2	39,2	372,4
AUTRES					
Ministères	2 208,2	292,7	238,3	531,0	2 739,2
Autres bénéficiaires	275,5	19,4	30,6	50,0	325,5
	2 483,7	312,1	268,9	581,0	3 064,7
TOTAL	21 106,7	1 373,8	1 927,4	3 301,2	24 407,9
COMPARATIF 2001-2002	20 521,4	1 337,1	1 862,6	3 199,7	23 721,1

¹ Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération », de la catégorie « Rémunération » et des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Les crédits prévus pour la rémunération s'élèvent à 24 407,9 M\$ en 2002-2003. Il s'agit d'une hausse de 686,6 M\$ par rapport aux données comparatives 2001-2002 qui incorporent l'effet des crédits supplémentaires autorisés au portefeuille « Santé et Services sociaux » en 2001-2002.

Les dépenses salariales augmentent de 585,3 M\$, soit de 2,9 %, par rapport aux données comparatives 2001-2002 :

- L'application des paramètres salariaux entraîne une hausse de 1,9 %, représentant l'annualisation de l'augmentation de 2,5 % accordée au 1^{er} janvier 2002;
- Le solde reflète l'impact des investissements réalisés principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que dans les réseaux de l'éducation.

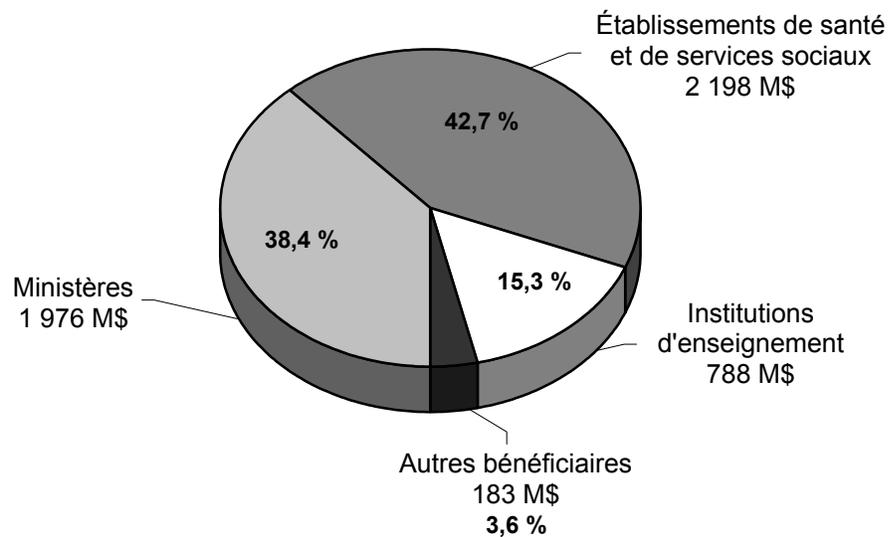
De leur côté, les contributions de l'employeur ont été accrues de 101,5 M\$ en 2002-2003. Cette augmentation est fonction de l'évolution des salaires ainsi que de la révision des paramètres applicables à chacun des régimes.

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 145,4 M\$ en 2002-2003. La portion des dépenses attribuée aux ministères s'établit à 38,4 %, celle des établissements de santé et de services sociaux à 42,7 %, celle des institutions d'enseignement à 15,3 %, et celle des autres bénéficiaires à 3,6 %.

Le graphique 3.4 illustre la répartition des dépenses affectées au fonctionnement par bénéficiaires.

Graphique 3.4 : Dépenses de fonctionnement en 2002-2003 par bénéficiaires : 5 145,4 M\$



Le tableau 3.4 présente les dépenses de fonctionnement selon qu'elles sont encourues par les ministères ou par le biais des dépenses de transfert.

Tableau 3.4 : Dépenses prévues pour le fonctionnement en 2002-2003

	Fonctionnement ¹	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	55,8	-	-	55,8
Établissements de santé et de services sociaux	-	2 197,9	-	2 197,9
Autres bénéficiaires	-	-	41,2	41,2
	55,8	2 197,9	41,2	2 294,9
ÉDUCATION				
Ministère	45,1	-	-	45,1
Institutions d'enseignement	-	788,3	-	788,3
Autres bénéficiaires	-	-	2,4	2,4
	45,1	788,3	2,4	835,8
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE				
Ministère	154,1	-	-	154,1
Autres bénéficiaires	-	-	1,7	1,7
	154,1	-	1,7	155,8
AUTRES				
Ministères	1 721,4	-	-	1 721,4
Autres bénéficiaires	-	-	137,5	137,5
	1 721,4	-	137,5	1 858,9
TOTAL	1 976,4	2 986,2	182,8	5 145,4
COMPARATIF 2001-2002	1 918,6	2 867,1	165,3	4 951,0

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

Le niveau des dépenses affectées au fonctionnement est en hausse de 194,4 M\$ en 2002-2003 par rapport à 2001-2002. Cette croissance est attribuable à une augmentation de 136,6 M\$ des dépenses de fonctionnement associées aux dépenses de transfert et de 57,8 M\$ aux ministères.

Cet accroissement de 194,4 M\$ se compose notamment des variations suivantes :

- Au secteur de la santé et des services sociaux, l'augmentation de 89,7 M\$ découle des ressources additionnelles allouées dans ce secteur pour maintenir et améliorer les services à la population;
- Aux réseaux de l'éducation, l'augmentation de 37,9 M\$ est attribuable aux ajouts de ressources faisant suite à l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse;
- Au portefeuille « Sécurité publique », l'augmentation de 17,9 M\$ s'explique principalement par les mesures de lutte contre le terrorisme et l'aide aux MRC pour les activités de sécurité incendie;
- Au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », la variation de 41,8 M\$ au Fonds de suppléance est attribuable à des virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice.

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 621,6 M\$ pour 2002-2003, soit 133,0 M\$ de plus que l'exercice précédent.

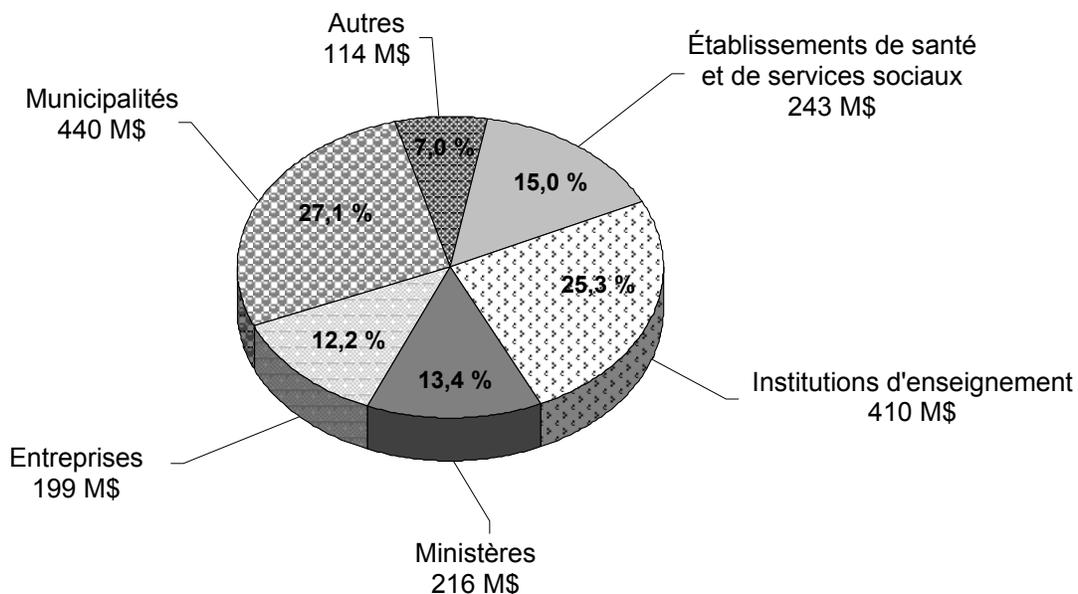
Un peu plus de la moitié du budget prévu est affecté aux municipalités et aux institutions d'enseignement qui reçoivent respectivement 439,6 M\$, soit 27,1 % et 410,3 M\$, soit 25,3 %.

La portion reliée aux entreprises est de 198,6 M\$, soit 12,2 % et celle des établissements de santé et de services sociaux s'établit à 243,0 M\$, soit 15,0 %.

Les ministères et les autres bénéficiaires se répartissent les autres dépenses de capital, avec respectivement 216,4 M\$, soit 13,4 % et 113,7 M\$, soit 7,0 %. Pour les fins de l'illustration, les autres bénéficiaires comprennent les personnes, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Le graphique 3.5 donne le portrait global de la répartition par bénéficiaires des dépenses de capital.

Graphique 3.5 : Dépenses de capital par bénéficiaires : 1 621,6 M\$



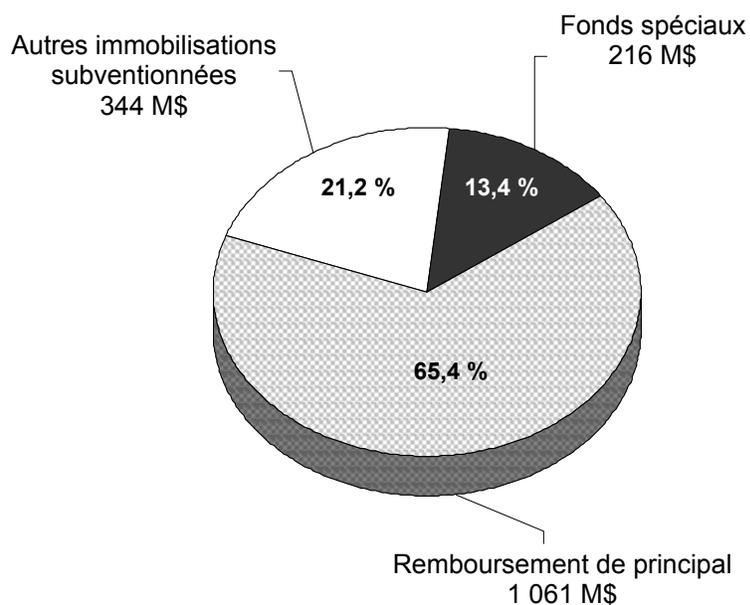
Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'interventions : les dépenses affectées au remboursement du principal sur la dette subventionnée, les dépenses affectées à des fonds spéciaux administrés par les ministères et les subventions pour des fins d'immobilisations.

Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée sont de l'ordre de 1 060,8 M\$ en 2002-2003 et représentent 65,4 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Les dépenses affectées aux fonds spéciaux administrés par les ministères s'élèvent à 216,4 M\$, soit 13,4 %. Les subventions pour des fins d'immobilisations s'élèvent à 344,4 M\$, soit 21,2 %.

Le graphique 3.6 répartit les dépenses de capital selon les trois modes d'interventions.

Graphique 3.6 : Dépenses de capital prévues en 2002-2003 : 1 621,6 M\$



Le tableau 3.5 présente les dépenses de capital prévues en 2002-2003.

Tableau 3.5 : Dépenses de capital prévues en 2002-2003 par bénéficiaires

	Fonds spéciaux ¹	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement de principal		
			Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	-	223,2	19,8	243,0
Autres bénéficiaires	-	-	2,1	2,1
	-	223,2	21,9	245,1
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	-	393,8	16,5	410,3
Autres bénéficiaires	-	0,7	2,5	3,2
	-	394,5	19,0	413,5
AUTRES				
Ministères	216,4	-	-	216,4
Aide aux entreprises	-	6,9	191,7	198,6
Aide aux municipalités	-	360,5	79,1	439,6
Autres bénéficiaires	-	75,7	32,7	108,4
	216,4	443,1	303,5	963,0
TOTAL	216,4	1 060,8	344,4	1 621,6
COMPARATIF 2001-2002	176,7	963,1	348,8	1 488,6

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Crédits affectés en capital aux fonds spéciaux

Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 39,7 M\$, passant de 176,7 M\$ en 2001-2002 à 216,4 M\$ en 2002-2003.

Cette variation s'explique principalement par une augmentation de 38,0 M\$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier notamment à la suite des investissements annoncés dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics.

Les dépenses pour le remboursement du principal

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements acquis par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'aux municipalités dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, aux institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses relatives au remboursement du principal passent de 963,1 M\$ en 2001-2002 à 1 060,8 M\$ en 2002-2003, soit une hausse de 97,7 M\$ qui s'explique principalement de la façon suivante :

- Une hausse de 77,5 M\$ est attribuable aux travaux de construction réalisés par l'entremise des plans d'investissements pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;
- Une hausse de 20,9 M\$ au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » s'explique principalement par la mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain.

Les autres immobilisations subventionnées

Les dépenses relatives aux autres immobilisations subventionnées passent de 348,8 M\$ en 2001-2002 à 344,4 M\$ en 2002-2003, en baisse de 4,4 M\$.

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt se retrouvent non seulement dans les dépenses de programmes mais également au service de la dette.

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 183,1 M\$ pour l'exercice 2002-2003, comparativement à 8 433,9 M\$ pour l'exercice précédent. Elles représentent ainsi 16,5 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2002-2003.

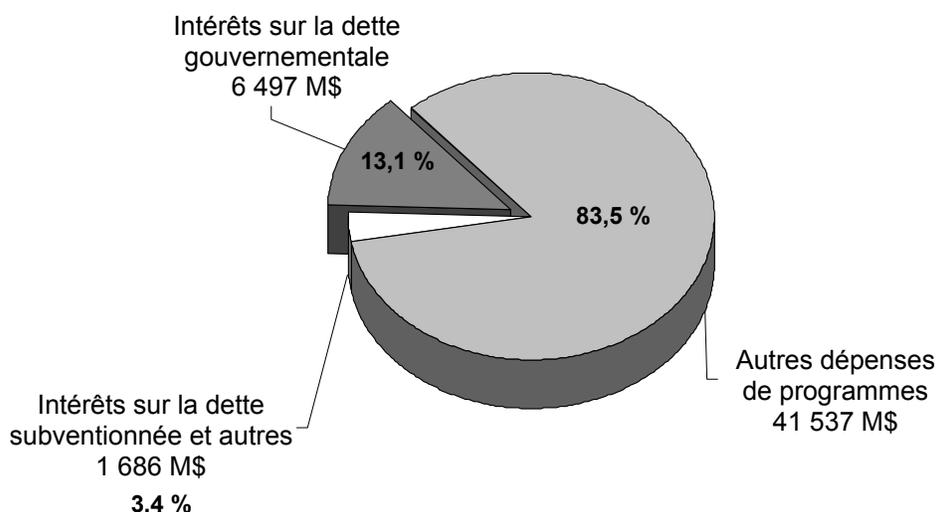
Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette subventionnée et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses affectées au service de la dette subventionnée s'établissent à 1 686,1 M\$ en 2002-2003, comparativement à 1 701,9 M\$ en 2001-2002. Tel que mentionné à la section 1 de ce chapitre, ces dépenses représentent 3,9 % des dépenses de programmes en 2002-2003. Leur poids relatif est toutefois de 3,4 % lorsqu'elles sont considérées par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale prévues pour 2002-2003 s'élèvent à 6 497,0 M\$ comparativement à 6 732,0 M\$ pour 2001-2002. Les paiements d'intérêt calculés sur la dette du gouvernement comptent ainsi pour 13,1 % des dépenses du gouvernement.

Le graphique 3.7 illustre la part des dépenses d'intérêt sur les dépenses totales du gouvernement.

Graphique 3.7 : Part des dépenses d'intérêt dans les dépenses totales en 2002-2003 : 8 183,1 M\$



Le tableau 3.6 répartit, pour 2002-2003, les dépenses d'intérêt portant sur la dette gouvernementale et sur la dette subventionnée.

Tableau 3.6 : Dépenses d'intérêt prévues en 2002-2003

	Dette subventionnée et autres ¹	Dette gouvernementale	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	306,3	-	306,3
	306,3	-	306,3
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	620,1	-	620,1
Autres bénéficiaires	1,1	-	1,1
	621,2	-	621,2
AUTRES			
Ministères	185,4	-	185,4
Municipalités	446,5	-	446,5
Autres bénéficiaires	126,7	-	126,7
	758,6	-	758,6
DÉPENSES DE PROGRAMMES	1 686,1	-	1 686,1
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	-	3 829,0	3 829,0
Compte des régimes de retraite	-	2 668,0	2 668,0
	-	6 497,0	6 497,0
TOTAL	1 686,1	6 497,0	8 183,1
COMPARATIF 2001-2002	1 701,9	6 732,0	8 433,9

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêts » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les intérêts sur la dette gouvernementale

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale s'élèvent à 6 497,0 M\$ en 2002-2003, une baisse de 235,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent deux éléments : les frais financiers attribuables à la dette directe et ceux attribuables au compte des régimes de retraite.

Les frais financiers attribuables à la dette directe s'établissent à 3 829,0 M\$ pour 2002-2003. Les frais financiers attribuables au compte des régimes de retraite sont prévus à 2 668,0 M\$ pour 2002-2003.

La réduction du paiement d'intérêt sur la dette directe de 171,0 M\$ s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite diminuent de 64,0 M\$ en 2002-2003. Cette diminution est attribuable à la hausse des revenus d'intérêt du Fonds d'amortissement des régimes de retraite à la suite de l'augmentation des dépôts à ce Fonds. Ces revenus sont comptabilisés en réduction des dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite.

Les intérêts sur la dette subventionnée

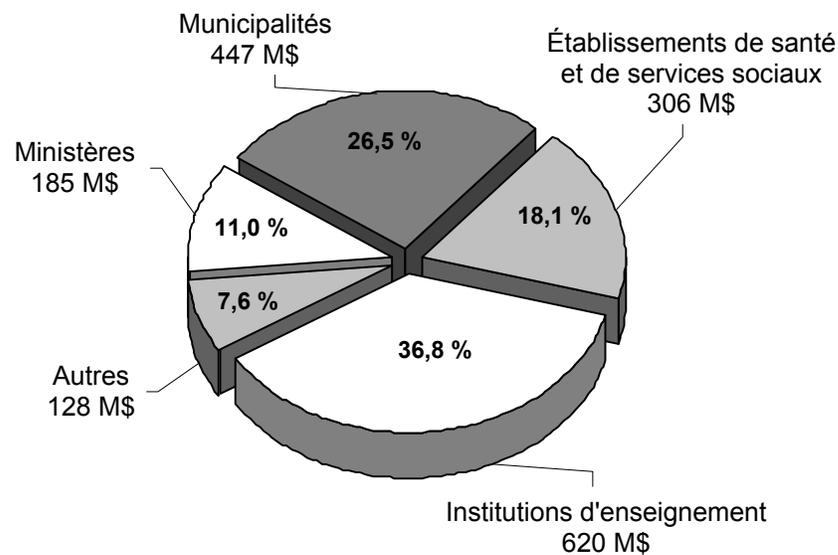
Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 686,1 M\$ pour l'exercice 2002-2003 tel qu'indiqué au graphique 3.8. Les bénéficiaires sont les suivants :

- Les institutions d'enseignement avec 620,1 M\$, représentant 36,8 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- Les municipalités avec 446,5 M\$, soit 26,5 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- Les établissements de santé et de services sociaux avec 306,3 M\$, comptant pour 18,1 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- Les autres bénéficiaires avec 127,8 M\$, pour 7,6 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- Les ministères avec 185,4 M\$, pour 11,0 % du total des dépenses d'intérêt subventionnées.

Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 686,1 M\$ pour l'exercice 2002-2003 comparativement à 1 701,9 M\$ en 2001-2002, en baisse de 15,8 M\$. Trois éléments principaux expliquent cette réduction :

- Une diminution de 20,0 M\$ au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » qui s'explique principalement par une diminution dans le remboursement des emprunts des programmes d'assainissement des eaux du Québec et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Des diminutions respectives de 44,9 M\$ et de 17,8 M\$ sont constatées aux établissements du réseau de l'éducation et ceux du réseau de la santé et des services sociaux résultant principalement de la baisse des taux d'intérêt;
- Une augmentation de 62,6 M\$ pour couvrir les coûts additionnels d'intérêt encourus au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

Graphique 3.8 : Dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée par bénéficiaires : 1 686,1 M\$



6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de la catégorie « Support » regroupent divers programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Elles comprennent notamment :

- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;
- Au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;
- Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », les mesures d'aide financière et les mesures d'aide à l'emploi;
- Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde;
- Dans les autres ministères, des programmes tels que :
 - le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat géré par la Société d'habitation du Québec;
 - les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales et de la Métropole;
 - les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;
 - le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et le développement du commerce extérieur au ministère de l'Industrie et du Commerce;
 - le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Tableau 3.7 : Dépenses de support prévues en 2002-2003

	Transfert M\$	Autres ¹ M\$	Total M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	313,9	-	313,9
Aide aux personnes	1 349,1	-	1 349,1
Autres bénéficiaires	441,8	-	441,8
	2 104,8	-	2 104,8
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	419,5	-	419,5
Aide aux personnes	263,6	-	263,6
Autres bénéficiaires	42,9	-	42,9
	726,0	-	726,0
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE			
Institutions d'enseignement	-	96,7	96,7
Aide aux personnes	2 583,6	362,8	2 946,4
Autres bénéficiaires	15,2	327,5	342,7
	2 598,8	787,0	3 385,8
FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE			
Aide aux personnes	567,2	-	567,2
Autres bénéficiaires	1 222,5	-	1 222,5
	1 789,7	-	1 789,7
AUTRES			
Aide aux entreprises	660,4	43,2	703,6
Aide aux municipalités	614,9	1,2	616,1
Aide aux personnes	246,4	0,6	247,0
Autres bénéficiaires	678,5	56,2	734,7
	2 200,2	101,2	2 301,4
TOTAL	9 419,5	888,2	10 307,7
COMPARATIF 2001-2002	9 214,5	894,7	10 109,2

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les dépenses de support s'élèvent à 10 307,7 M\$ en 2002-2003 alors qu'en 2001-2002 elles atteignaient 10 109,2 M\$. L'augmentation des dépenses de 198,5 M\$ se justifie principalement par les variations suivantes :

Diminutions

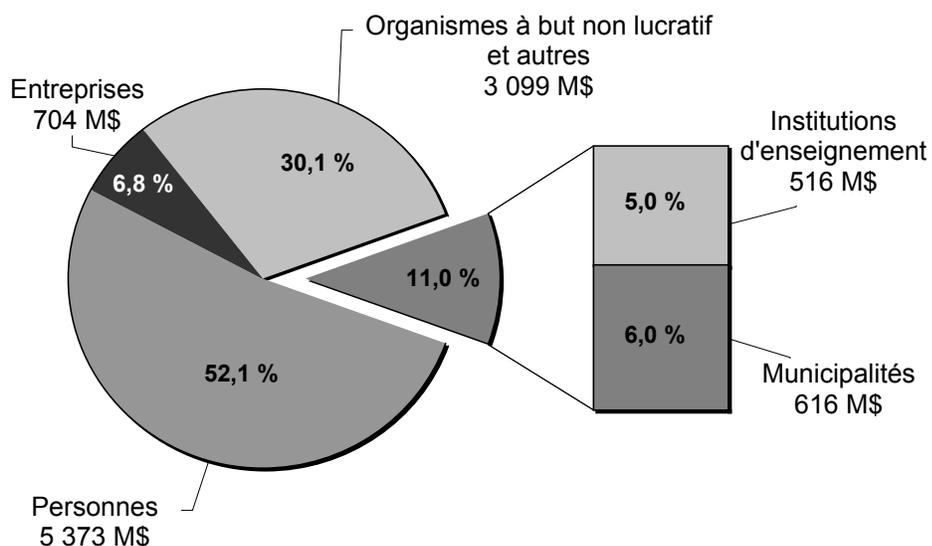
- Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », une diminution de l'ordre de 126,7 M\$ découle notamment d'une baisse prévue du nombre de ménages à la sécurité du revenu en 2002-2003;
- Au portefeuille « Transports », une diminution de 34,6 M\$ provient principalement de la modification du calendrier de versements des subventions relatives aux programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées et Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun.

Augmentations

- Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », une hausse de 181,9 M\$ est principalement due à l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies ainsi que l'annualisation du développement des places;
- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une hausse de 71,9 M\$ est essentiellement reliée aux coûts supplémentaires du système du sang ainsi qu'à la promotion et aux services reliés aux organismes bénévoles;
- Au portefeuille « Affaires municipales et Métropole », une hausse de 57,9 M\$ s'explique notamment par l'augmentation des sommes découlant des mesures du pacte fiscal et de la réorganisation municipale ainsi que des ajustements aux compensations tenant lieu de taxes aux municipalités;
- Au portefeuille « Éducation », l'augmentation de 26,0 M\$ s'explique principalement par une hausse de l'aide au transport scolaire et de l'aide à divers organismes oeuvrant en éducation;
- Au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », une hausse de 24,1 M\$ résulte de budgets additionnels accordés au programme de remboursement de taxes municipales et scolaires de même que pour l'implantation de systèmes de traçabilité et d'assurance qualité.

Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes. En 2002-2003, 52,1 % de ces dépenses, soit 5 373,2 M\$, sont prévues être versées à des personnes. Le graphique 3.9 montre le partage des dépenses de support entre les bénéficiaires.

Graphique 3.9 : Répartition des dépenses de support 2002-2003 par bénéficiaires : 10 307,7 M\$



7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Le tableau 3.8 présente les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement. Elles sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2002-2003, elles s'élèvent à 354,3 M\$ comparativement à 330,6 M\$ pour l'exercice 2001-2002.

La provision pour créances douteuses

En 2002-2003, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 261,4 M\$, en baisse de 8,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte principalement de la variation de la provision pour créances douteuses au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale ».

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement

Les dépenses relatives aux pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en hausse de 32,0 M\$ et atteignent 92,9 M\$ en 2002-2003. Cette augmentation se situe au ministère des Finances et est principalement attribuable à l'accroissement de l'effort en matière de développement économique qui se traduit notamment par une hausse des montants consentis à Investissement Québec et aux initiatives pour le développement économique et l'emploi.

Tableau 3.8 : Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres en 2002-2003

	Créances douteuses M\$	Pertes sur interventions financières garanties M\$	Total M\$
Éducation	76,8	-	76,8
Emploi, Solidarité sociale	9,3	-	9,3
Finances	-	91,3	91,3
Revenu	154,6	-	154,6
Autres ministères	20,7	1,6	22,3
TOTAL	261,4	92,9	354,3
COMPARATIF 2001-2002	269,7	60,9	330,6

ANNEXE A

Répartition du Budget de dépenses 2002-2003 par grandes catégories (en millions de \$)

	Rémunération	Fonctionnement et autres ¹	Capital	Intérêt	Support	Total
Assemblée nationale ²	67,2	24,1	-	-	0,2	91,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	30,7	14,6	-	-	2,6	47,9
Affaires municipales et Métropole	70,3	35,7	292,4	454,2	667,3	1 519,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	160,6	58,8	16,7	-	407,5	643,6
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	404,5	130,7	2,0	7,8	3,2	548,2
Conseil exécutif	35,4	54,9	3,4	4,1	80,6	178,4
Culture et Communications	137,9	99,1	50,0	46,4	170,7	504,1
Éducation	8 470,5	912,6	413,5	621,2	726,0	11 143,8
Emploi, Solidarité sociale	372,4	165,1	41,0	3,5	3 385,8	3 967,8
Environnement	106,3	44,1	12,2	3,0	15,6	181,2
Famille, Enfance et Condition féminine	30,9	20,0	17,9	0,6	1 789,7	1 859,1
Faune et Parcs	58,3	36,2	5,4	0,1	7,4	107,4
Finances	96,9	214,2	158,8	-	158,9	628,8
Industrie et Commerce	48,8	33,8	-	0,3	62,0	144,9
Justice	316,0	152,9	0,5	-	38,8	508,2
Recherche, Science et Technologie	19,9	13,1	-	0,4	213,1	246,5
Régions	12,0	12,2	12,7	-	157,8	194,7
Relations avec les citoyens et Immigration	124,0	48,6	-	-	27,3	199,9
Relations internationales	51,8	31,4	0,8	0,4	23,1	107,5
Ressources naturelles	123,0	86,5	0,4	2,2	65,5	277,6
Revenu	324,2	305,2	24,7	4,5	0,1	658,7
Santé et Services sociaux	12 500,3	2 294,9	245,1	306,3	2 104,8	17 451,4
Sécurité publique	490,8	262,0	4,3	0,2	32,8	790,1
Tourisme, Loisir et Sport	26,4	10,0	7,6	3,9	80,2	128,1
Transports	284,4	452,2	312,2	227,0	86,5	1 362,3
Travail	44,4	16,6	-	-	0,2	61,2
Économies à réaliser	-	(300,0)	-	-	-	(300,0)
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	-	(29,8)	-	-	-	(29,8)
Dépenses de programmes	24 407,9	5 199,7	1 621,6	1 686,1	10 307,7	43 223,0
Service de dette gouvernementale	-	-	-	6 497,0	-	6 497,0
Dépenses totales	24 407,9	5 199,7	1 621,6	8 183,1	10 307,7	49 720,0

¹ Cette rubrique comprend la provision pour créances douteuses et les économies à réaliser.

² Les informations portant sur les crédits et dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent au Volume I.

ANNEXE B

Répartition du Budget de dépenses 2002-2003 par bénéficiaires (en millions de \$)

	Ministères ¹	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Municipalités	Entreprises	Autres ³	Total
Assemblée nationale ⁴	91,3	-	-	0,1	-	-	0,1	91,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ⁴	45,3	-	-	-	-	-	2,6	47,9
Affaires municipales et Métropole	64,3	-	21,3	125,1	1 078,2	12,1	218,9	1 519,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	170,2	-	3,3	-	4,4	404,6	61,1	643,6
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	523,9	1,5	19,6	-	0,8	2,2	0,2	548,2
Conseil exécutif	89,8	-	0,3	-	5,0	9,1	74,2	178,4
Culture et Communications	100,4	-	0,6	9,6	41,5	42,6	309,4	504,1
Éducation	203,4	-	10 616,2	263,6	-	-	60,6	11 143,8
Emploi, Solidarité sociale	572,2	-	96,7	2 946,4	0,5	70,6	281,4	3 967,8
Environnement	150,4	-	-	-	18,4	-	12,4	181,2
Famille, Enfance et Condition féminine	50,8	-	-	567,2	-	187,2	1 053,9	1 859,1
Faune et Parcs	94,4	-	-	-	5,4	-	7,6	107,4
Finances	267,8	-	-	35,1	-	262,1	63,8	628,8
Industrie et Commerce	82,6	-	7,8	-	-	40,8	13,7	144,9
Justice	345,7	-	-	80,3	-	-	82,2	508,2
Recherche, Science et Technologie	23,3	92,3	24,9	50,3	-	1,0	54,7	246,5
Régions	24,3	0,2	1,3	-	3,5	68,9	96,5	194,7
Relations avec les citoyens et Immigration	172,6	-	0,4	14,7	1,0	-	11,2	199,9
Relations internationales	84,4	-	1,2	2,0	-	-	19,9	107,5
Ressources naturelles	206,7	-	0,6	-	1,8	32,2	36,3	277,6
Revenu	658,6	-	-	-	-	-	0,1	658,7
Santé et Services sociaux	112,1	12 262,8	-	4 536,7	-	114,9	424,9	17 451,4
Sécurité publique	757,3	-	3,1	2,9	24,9	-	1,9	790,1
Tourisme, Loisir et Sport	30,0	1,6	-	-	1,7	12,0	82,8	128,1
Transports	1 020,8	-	0,7	1,3	281,9	17,9	39,7	1 362,3
Travail	61,0	-	-	-	-	-	0,2	61,2
Économies à réaliser	-	-	-	-	-	-	(300,0)	(300,0)
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	(29,8)	-	-	-	-	-	-	(29,8)
Dépenses de programmes	5 973,8	12 358,4	10 798,0	8 635,3	1 469,0	1 278,2	2 710,3	43 223,0

¹ Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux.

² Incluant les professionnels de la santé.

³ Incluant les organismes sans but lucratif, les entreprises et organismes d'État et les économies à réaliser.

⁴ Les informations portant sur les crédits et dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent au Volume I.

CHAPITRE 4
LE RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

CHAPITRE 4

LE RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

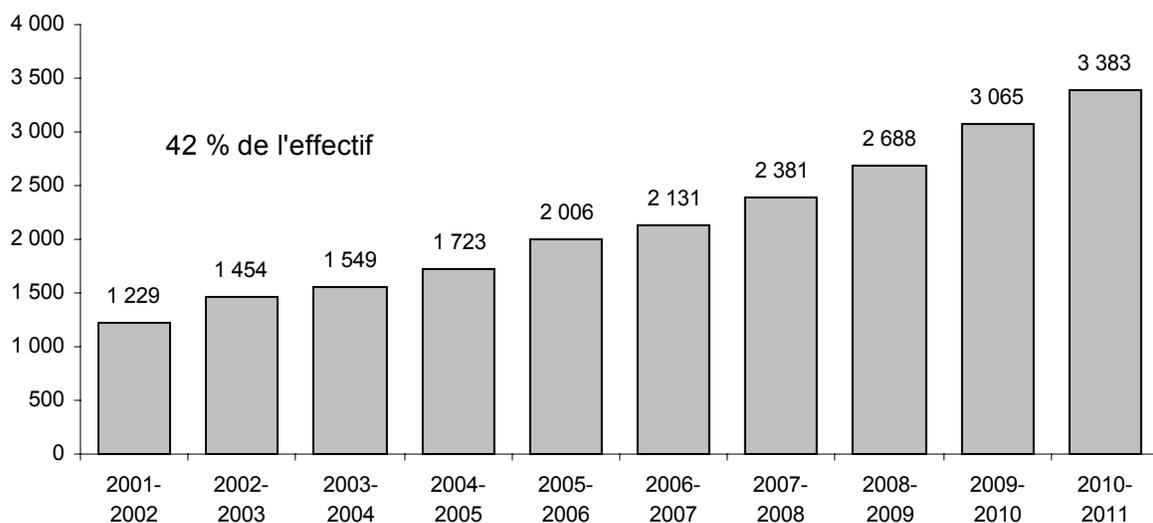
Ce chapitre vise à montrer les enjeux qu'entraîne le vieillissement de la fonction publique ainsi qu'à décrire les actions qui sont prises pour favoriser le renouvellement de l'effectif.

1. LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

De 1993 à 1998, l'effectif de la fonction publique québécoise a connu une forte décroissance passant de 71 555 à 62 549 personnes. Pendant cette période, quelque 2 000 personnes furent mises en disponibilité en raison notamment du contexte budgétaire et de l'importance d'atteindre l'objectif du déficit zéro. Par ailleurs, entre 1996 à 1998, les plus importantes diminutions de l'effectif régulier ont été observées en raison de la mise en place de deux programmes incitatifs de départs à la retraite. Ces phénomènes ont contribué au problème du vieillissement de l'effectif de la fonction publique.

Malgré la reprise du recrutement dans la fonction publique plus de 42 % de l'effectif régulier actuellement en place, soit 21 000 personnes, quittera au cours de la prochaine décennie. Dans ce contexte, une équipe chargée d'effectuer la planification de la main-d'oeuvre pour la fonction publique a été constituée le 1^{er} avril 2000. Ce groupe a également pour mandat d'accompagner les ministères et organismes dans leur planification de main-d'oeuvre et anime le Groupe interministériel de planification de la main-d'oeuvre qui a été créé en mai 2001 afin de répondre à la demande des praticiens en planification de la main-d'oeuvre de la fonction publique. Il s'agit d'un lieu d'échange d'outils et d'expériences.

Graphique 4.1 : Nombre de départs prévus de 2001 à 2011 dans la fonction publique



La démarche de planification de main-d'oeuvre vise particulièrement à identifier les besoins futurs de main-d'oeuvre, à prévoir l'attrition des personnes actuellement en emploi et à dégager les besoins ou surplus de main-d'oeuvre possibles.

Ainsi, un outil de prévision de l'effectif est présentement en développement. Ce nouvel outil permettra de raffiner l'actuelle prévision de l'effectif régulier puisqu'il tiendra compte des classes d'emplois ainsi que du personnel occasionnel. Ce nouveau modèle de prévision devrait être disponible en avril 2002 et sera accompagné d'un guide décrivant les éléments d'une planification de main-d'oeuvre. Une prévision de l'effectif ainsi qu'une analyse des bassins de main-d'oeuvre disponible seront réalisées au cours de l'année budgétaire 2002-2003.

2. LE RENOUVELLEMENT DE L'EFFECTIF

La fonction publique est confrontée à la nécessité de renouveler son effectif en raison principalement de deux facteurs : le vieillissement de ses employés et la modernisation de ses façons de faire. Ce renouvellement s'effectuera essentiellement de deux façons :

- Le recrutement de nouveaux fonctionnaires pour prendre la relève des employés qui prendront leur retraite en grand nombre au cours des prochaines années ;
- Des mesures de développement destinées au personnel en place pour assurer l'acquisition de nouvelles compétences afin de faire face à de nouvelles réalités, comme les changements technologiques et la transformation de la prestation de services aux citoyens.

Dans ce contexte, une démarche de planification de main-d'oeuvre permettra non seulement de prévoir à temps l'ensemble des besoins de main-d'oeuvre au point de vue quantitatif, et ce, à court, moyen et long terme, mais également de cibler le profil des compétences requises dans le futur.

Un exercice complet de planification de main-d'oeuvre va donc conditionner les décisions futures quant à l'évolution des pratiques de gestion, va permettre d'identifier les besoins de développement du personnel et va fournir des prévisions de pénuries ou de surplus qui, à leur tour, vont nécessiter des solutions durables.

Ainsi, le départ d'un grand nombre de fonctionnaires d'expérience pose avec acuité la question de la préservation des compétences pour la pérennité de la fonction publique. Il est donc essentiel d'engager la fonction publique dans un vaste exercice de transfert d'expertise. Ce transfert doit être structuré et effectué de façon optimale, c'est-à-dire de façon à assurer une appropriation efficace et une continuité dans les opérations, en répartissant judicieusement ces expertises entre les différentes générations de fonctionnaires.

De même, la modernisation amène une transformation des pratiques de gestion et des approches de travail. Le perfectionnement des outils technologiques redéfinit également la prestation des services publics. Cela requiert en même temps que les compétences s'adaptent à ce nouvel environnement, à ces nouvelles exigences et à ces nouveaux enjeux. Les mesures de formation doivent permettre de maintenir les compétences à jour et d'en développer de nouvelles.

Par ailleurs, les départs à la retraite toucheront de façon plus marquée les cadres que les autres catégories de personnel. Le rôle des gestionnaires dans la conduite des activités de la fonction publique et les impacts incontestables d'un grand nombre de départs à court terme dans ce bassin de main-d'oeuvre font de la relève de gestion un enjeu majeur du renouvellement. Il sera donc nécessaire, au cours des prochaines années, de consacrer des efforts importants pour la constitution d'une relève de gestion à tous les niveaux d'encadrement. Ces efforts se traduiront par des

programmes de développement menant à des postes d'encadrement pour le personnel en place présentant un potentiel de gestion et pouvant être promu cadre et également par du recrutement ciblant des bassins de candidats expérimentés.

3. LE PLAN D'ACTION VISANT LE RAJEUNISSEMENT DE L'EFFECTIF

En juin 2001, le gouvernement annonçait différentes mesures liées au renouvellement de l'effectif de la fonction publique : le lancement de la plus vaste campagne de recrutement des vingt dernières années et des investissements de l'ordre de 6,4 M\$ pour des programmes de stages et de parrainage dans la fonction publique. De plus, à cette occasion, un Comité de travail sur l'intégration des jeunes à la fonction publique québécoise (comité Hamad) se voyait confier le mandat de proposer au gouvernement des mesures afin d'accroître et d'accélérer la présence, à moyen et à long terme, des nouvelles générations au sein de la fonction publique.

Formé de représentants issus de la fonction publique et du secteur privé, ce comité remettait, en novembre 2001, un rapport comportant vingt-huit recommandations relatives notamment au recrutement, à l'accueil et à l'intégration des nouveaux employés, au transfert des connaissances et de l'expertise existante à la gestion de la carrière. Ce rapport a été reçu avec beaucoup d'ouverture et il sera suivi, dans les prochains mois, du plan d'action du gouvernement concernant le rajeunissement de l'effectif.

Les grandes orientations qui guident la préparation du plan d'action « Jeunes » s'articulent autour de quelques axes majeurs :

- Ouvrir les portes de la fonction publique aux jeunes de toutes les communautés tout en faisant la promotion de l'excellence;
- Développer un sentiment d'appartenance chez les jeunes recrutés en favorisant, entre autres moyens, le parrainage et le développement de réseaux de contacts;
- Offrir aux jeunes à haut potentiel des perspectives de carrières attrayantes, notamment l'accès à des postes d'encadrement.

L'objectif principal visé par ce plan d'action est de doubler la présence des jeunes au sein de la fonction publique sur un horizon de cinq ans. Cet objectif se traduit par différentes mesures de recrutement et est supporté par différentes actions destinées à améliorer l'attraction des jeunes, dans un contexte de forte concurrence entre employeurs, notamment par une présence soutenue dans les établissements d'enseignement et par des activités de promotion de la fonction publique destinées à améliorer l'image de la fonction publique auprès des jeunes. Le plan d'action vise également à assurer la rétention des jeunes au sein de la fonction publique et à favoriser leur pleine contribution, notamment par des programmes d'accueil et de mentorat, en plus de leur faire une place comme relève de gestion.

Un autre grand objectif porteur du plan d'action est d'accroître la diversité de la fonction publique. En effet, soucieux d'assurer une meilleure représentativité des différentes composantes de la société québécoise, le gouvernement veut saisir l'occasion qu'offre le contexte du renouvellement pour accroître la présence dans l'effectif régulier des groupes traditionnellement sous-représentés.

4. L'ÉTHIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le contexte particulier de la réforme du mode de gestion et de l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) en mai 2000, il s'avère opportun de consolider l'infrastructure de l'éthique dont font partie les valeurs et les règles en matière d'éthique. En effet, les règles administratives étant moins détaillées, les fonctionnaires doivent guider de plus en plus leurs décisions et leurs actions sur un raisonnement éthique.

Au cours des dernières années, il y a eu des réformes majeures des administrations publiques dans plusieurs pays. D'ailleurs, en 2000, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié un rapport sur les principales mesures prises en cette matière par 29 pays membres. Comme le mentionne ce rapport, il est impératif que les services publics inspirent confiance à la population. Le respect de l'éthique est une condition préalable implicite.

L'engagement des autorités

Au cours des 18 derniers mois, les autorités gouvernementales ont pris des engagements fermes afin de renforcer l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration publique québécoise. À la suite d'une réflexion sur le sujet par une table de travail sous-ministérielle dans le cadre de l'implantation de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8), un projet de révision du Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique et un projet d'une Déclaration de valeurs ont été élaborés.

Parallèlement, le Vérificateur général, s'inspirant des principes de l'étude de l'OCDE, a lui-même procédé à des constats et des recommandations concernant cette infrastructure de l'éthique dans son rapport annuel 2001. Le 18 octobre dernier, la Secrétaire du Conseil du trésor et le Secrétaire général du Conseil exécutif ont été entendus par les membres de la Commission de l'administration publique. Ceux-ci ont constaté qu'il y avait une ferme volonté d'assumer un leadership en matière d'éthique. Un rapport des actions prises leur sera déposé à la fin de l'année 2002.

Une infrastructure en place

La fonction publique québécoise possède déjà les bases essentielles de l'infrastructure de l'éthique. Les valeurs et les règles sont énoncées dans la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q. c. F-3.1.1) et le Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique. En plus du cadre juridique, les procédures et sanctions appropriées ainsi que les mécanismes de reddition de comptes sont prévus. En outre, les conditions d'emploi de la fonction publique favorisent un comportement éthique. Les employés peuvent bénéficier d'information, de formation et de conseils pertinents en la matière.

Des actions bien amorcées

Malgré la présence des principaux éléments de l'infrastructure de l'éthique, certains aspects doivent être améliorés et actualisés. C'est ainsi qu'un projet de règlement sur l'éthique et la discipline devrait être publié dans la Gazette officielle du Québec dans les prochains mois et qu'une Déclaration de valeurs de l'Administration publique pourrait être adoptée. Celle-ci réaffirmera les valeurs fondamentales communes à tous les membres de l'administration.

La consolidation de l'infrastructure de l'éthique dans la fonction publique québécoise devient l'occasion de réaffirmer que l'éthique est une préoccupation importante et constante pour tous les membres de l'administration. Le renouvellement de la fonction publique, notamment par de nouvelles ressources de tous les horizons, est une opportunité pour le faire. D'ailleurs, le Programme d'accueil gouvernemental pour les nouveaux employés tient compte de cette dimension. Le programme d'apprentissage des nouveaux cadres en traite également.

De plus, un programme de sensibilisation et de formation sur l'éthique au travail à l'intention des gestionnaires et des guides afférents sont en voie d'être développés. Ce programme sera adapté afin que tous les employés puissent bénéficier d'une sensibilisation à l'éthique propre à leur environnement.

La mise sur pied d'un réseau de répondants en éthique désignés par les sous-ministres et les dirigeants d'organismes est aussi un exemple de l'importance accordée à ce sujet. Ce réseau facilitera les échanges entre les ministères et organismes et une meilleure connaissance des problématiques vécues.

CHAPITRE 5

L'EFFECTIF APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003

CHAPITRE 5

L'EFFECTIF APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003

Ce chapitre vise à faire le point sur l'évolution de l'effectif des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003. On y traite des éléments suivants :

- La part qu'occupe l'effectif des ministères et organismes dans l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic;
- L'évolution de l'effectif des ministères et organismes au cours des dix dernières années;
- Les changements survenus au cours de l'exercice 2001-2002;
- Les variations prévues pour l'exercice 2002-2003.

Il est à noter que l'effectif gouvernemental est comptabilisé en équivalent temps complet (ETC), une mesure qui exprime, sur base annuelle, le rapport entre le salaire versé et le traitement de base selon le classement. L'effectif total prévu exprimé en ETC correspond au nombre maximum d'employés réguliers et d'occasionnels pouvant être utilisés par un ministère ou un organisme tandis que l'effectif total utilisé équivaut à la consommation réelle faite par un ministère ou un organisme.

1. L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 2001-2002

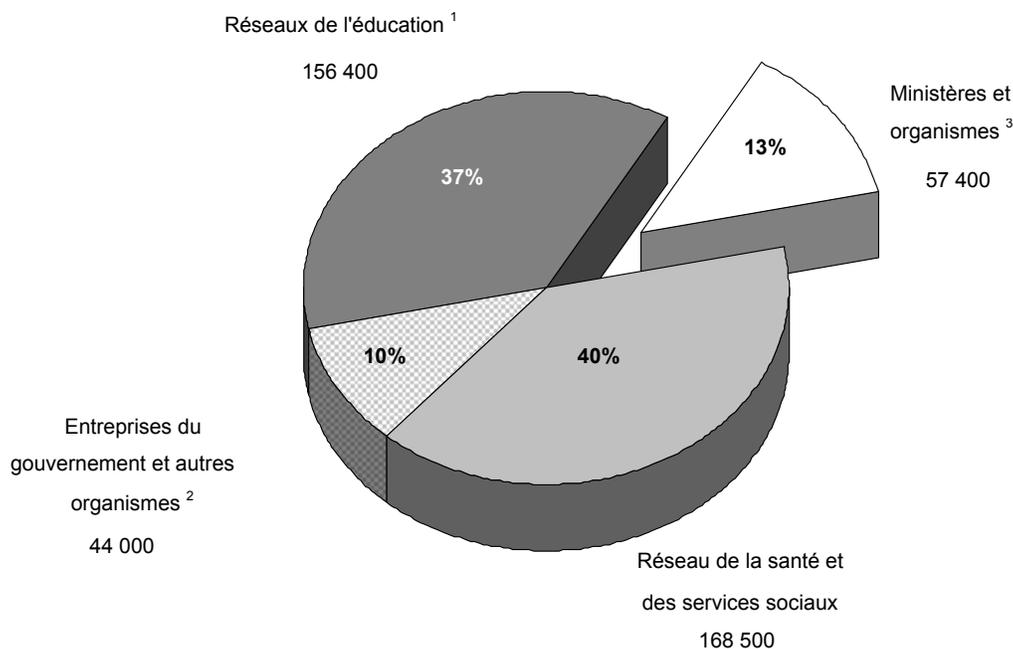
L'effectif de l'ensemble des secteurs public et parapublic se compose de quelque 426 300 ETC en 2001-2002. Le graphique 5.1 illustre la répartition de l'effectif entre les différents secteurs.

L'effectif des ministères et organismes présenté au Budget de dépenses 2002-2003 s'élève à quelque 57 400 ETC. Il représente 13 % de l'effectif de l'administration publique et parapublique. Pour sa part, l'effectif des entreprises du gouvernement et des autres organismes totalise 44 000 ETC, soit 10 %.

L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux est estimé à environ 168 500 ETC. Quant à celui des réseaux de l'éducation, il est évalué à près de 156 400 ETC. On retrouve dans ces deux réseaux plus de 75 % de l'ensemble des effectifs.

Une partie seulement de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujettie à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit 64 832 ETC en 2001-2002. Cet effectif se retrouve non seulement dans les portefeuilles présentés au Volume II du Budget de dépenses 2002-2003 mais aussi dans certains autres organismes ou entreprises du gouvernement. L'annexe A fait la distinction entre l'effectif assujetti et celui non assujetti.

Graphique 5.1 : Répartition de l'effectif des secteur public et parapublic en 2001-2002 : 426 300 ETC



¹ Comprenant les commissions scolaires, les collèges publics et les universités.

² Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés.

³ L'effectif utilisé des ministères et organismes s'établit à 57 423 ETC en 2001-2002. Cette prévision inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion TPS.

2. L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Au cours des dix dernières années, l'effectif des ministères et organismes a connu une baisse de 3 463 ETC, passant de 60 886 ETC en 1991-1992 à 57 423 ETC en 2001-2002.

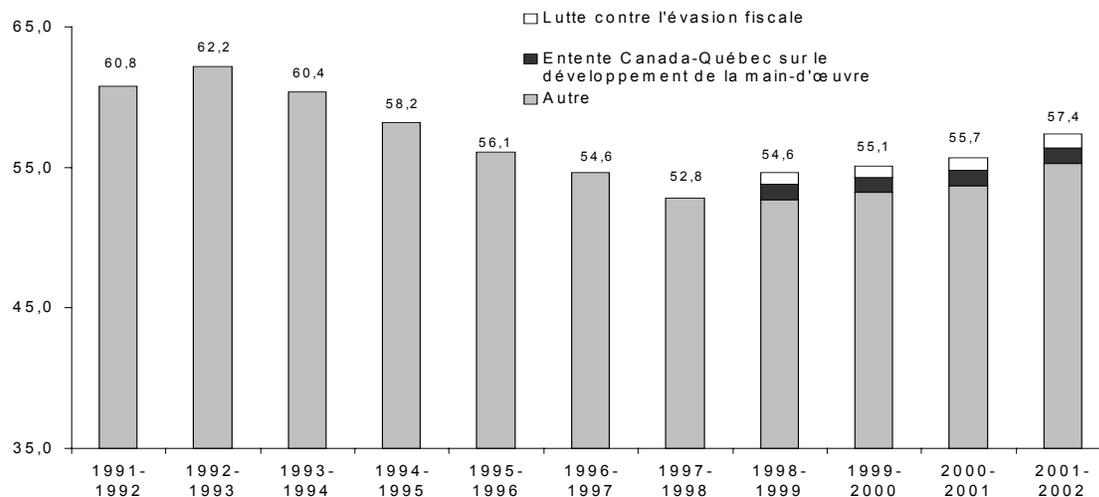
Il est à noter que malgré la baisse observée, des ajouts d'effectifs ont été effectués dans le cadre de certains dossiers :

- La hausse d'effectifs en 1992-1993 découle, d'une part, de l'entente Canada-Québec concernant le plan d'action gouvernemental sur l'accueil et l'intégration des immigrants et, d'autre part, de la mise en place de la TVQ et la prise en charge de la TPS par le ministère du Revenu;
- La hausse de l'effectif de 1998-1999 à 2000-2001 découle principalement de l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre ainsi que de l'intensification des activités reliées à la perception des revenus dus au gouvernement, telles que l'évasion fiscale au ministère du Revenu, le recouvrement des mauvaises créances ainsi que la lutte contre le travail au noir dans le domaine de la construction.

La croissance de l'effectif en 2001-2002 a été constatée dans la plupart des portefeuilles. Une augmentation plus importante a cependant été observée au portefeuille « Sécurité publique » pour le renforcement de la lutte contre le crime organisé, la sécurité policière sur le réseau autoroutier et l'intégration des corps policiers municipaux ainsi qu'au portefeuille de la « Justice » pour le soutien à la magistrature et le Fonds des registres.

Le graphique 5.2 illustre l'évolution de l'effectif utilisé par les ministères et organismes depuis 1991-1992. Un tableau détaillé présenté à l'annexe B compare l'effectif utilisé au cours de la dernière décennie par rapport à l'effectif prévu.

Graphique 5.2 : Évolution de l'effectif des ministères et organismes (en milliers d'ETC) ¹



¹ Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2002-2003.

3. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN 2001-2002

Depuis le début de l'exercice 2001-2002, l'effectif des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses a été majoré de 831 ETC, passant de 56 486 ETC à 57 317 ETC.

Les principaux changements intervenus au cours de l'exercice 2001-2002 se retrouvent dans les portefeuilles suivants :

- Au portefeuille « Sécurité publique », augmentation de 164 ETC dont 72 ETC à la Sûreté du Québec notamment pour intégrer les corps policiers municipaux abolis, 44 ETC à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la gestion et le contrôle des licences d'appareils de loterie vidéo ainsi que 41 ETC pour accroître l'encadrement intermédiaire dans les services correctionnels;
- Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale », augmentation de 99 ETC pour le développement et l'entretien de systèmes informatiques afin de supporter le rapatriement par le Québec des mesures actives d'emploi ainsi que d'assurer la prestation de services à la clientèle de l'assistance-emploi;
- Au portefeuille « Revenu », augmentation de 85 ETC dont 35 ETC au Centre de perception fiscale pour le recouvrement des créances alimentaires et 25 ETC au Fonds des pensions alimentaires;
- Au portefeuille « Conseil exécutif », augmentation de 78 ETC dont 50 ETC pour la réalisation de ses nouveaux mandats et 28 ETC découlant du transfert de responsabilités concernant le Développement de la Capitale-Nationale;
- Au portefeuille « Justice », augmentation de 74 ETC dont 39 ETC pour opérer la ligne d'affaires du registre des droits personnels et réels mobilier (RDPRM) et pour assurer la gestion du Fonds des registres de même que 16 ETC pour implanter le système intégré d'information de justice;
- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », augmentation de 59 ETC pour la lutte contre la tabagisme ainsi que la réalisation de priorités ministérielles;
- Au portefeuille « Environnement », augmentation de 47 ETC pour assurer la mise en oeuvre des dossiers relatifs à la gestion du domaine agricole, à la protection des sols et à la surveillance et l'entretien des barrages;
- Au Directeur général des élections, augmentation de 43 ETC pour la réalisation de ses mandats.

Le tableau 5.1 résume les variations apportées à l'effectif initialement prévu pour 2001-2002 aux fins d'établir les données comparatives apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003.

Tableau 5.1 : Variation de l'effectif en 2001-2002 (en nombre d'ETC)

EFFECTIF 2001-2002 AU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002	56 486
Ajustements en cours d'exercice :	
— Sécurité publique	164
— Emploi, Solidarité sociale	99
— Revenu	85
— Conseil exécutif	78
— Justice	74
— Santé et Services sociaux	59
— Environnement	47
— Directeur général des élections	43
— Divers ministères	182
	831
EFFECTIF COMPARATIF 2001-2002 PRÉVU AU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003	57 317

4. L'EFFECTIF PRÉVU EN 2002-2003

L'effectif total prévu pour 2002-2003 est légèrement supérieur, en hausse de 123 ETC par rapport à l'effectif comparatif 2001-2002. Ces augmentations se retrouvent dans les portefeuilles suivants :

- Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », augmentation de 52 ETC au Curateur public pour lui permettre de poursuivre la réforme entreprise de ses processus administratifs;
- À l'Assemblée nationale, augmentation de 44 ETC pour assurer la réalisation de ses mandats;
- Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », augmentation de 20 ETC pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la politique familiale.

Le tableau 5.2 résume les principales variations prévues à l'effectif prévu entre les années budgétaires 2001-2002 et 2002-2003. La répartition par ministères est présentée à l'annexe C.

Tableau 5.2 : Effectif prévu au Budget de dépenses 2002-2003 (en nombre d'ETC)

EFFECTIF COMPARATIF 2001-2002		57 317
Ajustements prévus pour l'exercice 2002-2003		
— Relations avec les citoyens et Immigration	52	
— Assemblée nationale	44	
— Famille, Enfance et Condition féminine	20	
— Divers ministères	7	
		123
EFFECTIF PRÉVU EN 2002-2003		57 440

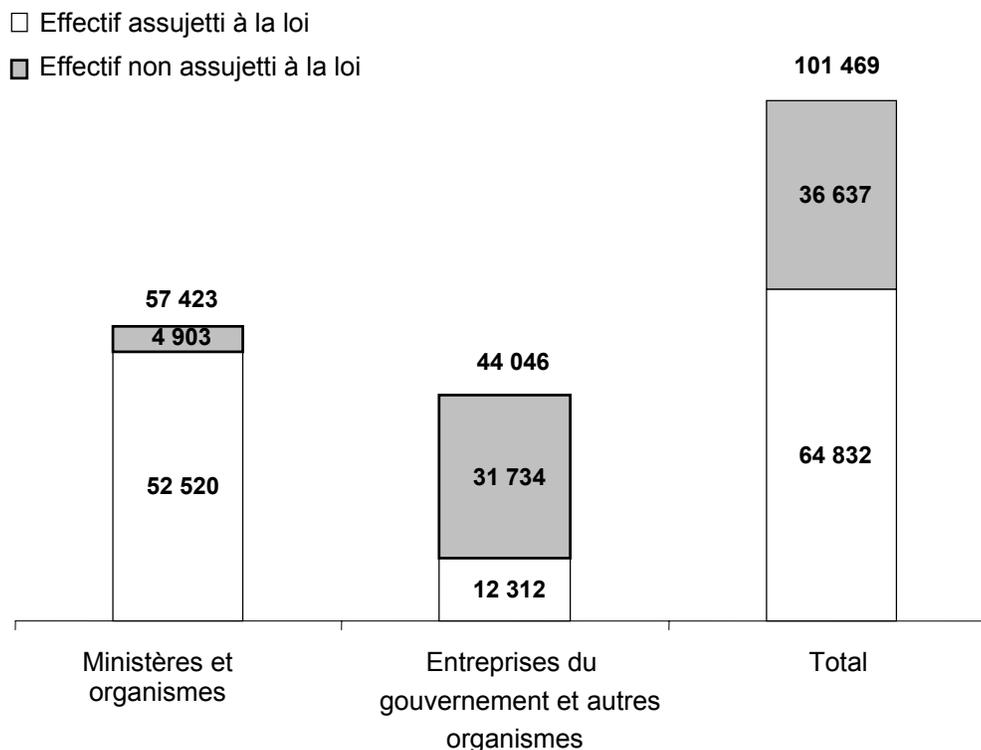
ANNEXE A

L'effectif assujéti à la *Loi sur la fonction publique*

Seulement une partie de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujéti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1). Le nombre d'ETC assujéti à cette loi s'élève à 64 832 ETC en 2001-2002 et se retrouve principalement dans les ministères et organismes.

Le graphique ci-dessous illustre la distribution entre l'effectif assujéti à celui non assujéti des deux secteurs concernés.

L'effectif des ministères et organismes comprend 52 520 ETC assujéti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) sur les 57 423 ETC réguliers et occasionnels. Les 4 903 ETC non assujéti incluent notamment l'effectif policier de la Sûreté du Québec, les juges et les substituts du Procureur général. En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes, l'effectif total comprend 12 312 ETC assujéti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et 31 734 ETC qui ne le sont pas.

**Répartition de l'effectif assujéti à la *Loi sur la fonction publique* en 2001-2002
(en nombre d'ETC)**


ANNEXE B

Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2002-2003

Le tableau ci-dessous montre l'évolution depuis 1991-1992 de l'effectif prévu ainsi que l'effectif réellement utilisé.

Évolution de l'effectif ¹ des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2002-2003 (en nombre d'ETC)

	Effectif prévu		Effectif utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1991-1992	66 305	—	60 886	—
1992-1993	65 192	(1 113)	62 248	1 362
1993-1994	63 352	(1 840)	60 430	(1 818)
1994-1995	60 599	(2 753)	58 161	(2 269)
1995-1996	59 743	(856)	56 087	(2 074)
1996-1997	56 820	(2 923)	54 582	(1 505)
1997-1998	54 555	(2 265)	52 762	(1 820)
1998-1999	55 310	755	54 537	1 775
1999-2000	55 413	103	55 075	538
2000-2001	56 334	921	55 739	664
2001-2002 ²	57 317	983	57 423	1 684

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2002-2003.

² L'effectif prévu en 2001-2002 correspond à l'effectif comparatif apparaissant aux Volumes I et II du Budget de dépenses 2002-2003 et l'effectif utilisé est un estimé probable au 31 mars 2002.

ANNEXE C

Effectif total en 2001-2002 et 2002-2003 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003 (en nombre d'ETC)¹

	Budget de dépenses 2001-2002	Variations	Effectif comparatif 2001-2002	Variations	Budget de dépenses 2002-2003
Assemblée nationale ²	548	—	548	44	592
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	442	43	485	4	489
Affaires municipales et Métropole	743	19	762	—	762
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 162	6	2 168	—	2 168
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 696	49	1 745	—	1 745
Conseil exécutif	382	78	460	—	460
Culture et Communications	1 024	25	1 049	—	1 049
Éducation	1 396	(1)	1 395	—	1 395
Emploi, Solidarité sociale	6 381	99	6 480	—	6 480
Environnement	1 788	47	1 835	4	1 839
Famille, Enfance et Condition féminine	545	1	546	20	566
Faune et Parcs	1 055	(1)	1 054	—	1 054
Finances	1 114	2	1 116	—	1 116
Industrie et Commerce	802	—	802	(4)	798
Justice	3 432	74	3 506	(4)	3 502
Recherche, Science et Technologie	218	39	257	—	257
Régions	170	(6)	164	—	164
Relations avec les citoyens et Immigration	2 354	25	2 379	52	2 431
Relations internationales	587	—	587	—	587
Ressources naturelles	3 483	(2)	3 481	—	3 481
Revenu	8 289	85	8 374	—	8 374
Santé et Services sociaux	901	59	960	—	960
Sécurité publique	9 344	164	9 508	(2)	9 506
Tourisme, Loisir et Sport	427	—	427	9	436
Transports	6 375	1	6 376	—	6 376
Travail	828	26	854	—	854
TOTAL	56 486	831	57 317	123	57 440

¹ L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS du ministère du Revenu.

² L'information sur le budget de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière apparaît dans le Volume I du Budget de dépenses 2002-2003.

CHAPITRE 6

LE PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET LES IMMOBILISATIONS PRÉVUES EN 2002-2003

CHAPITRE 6

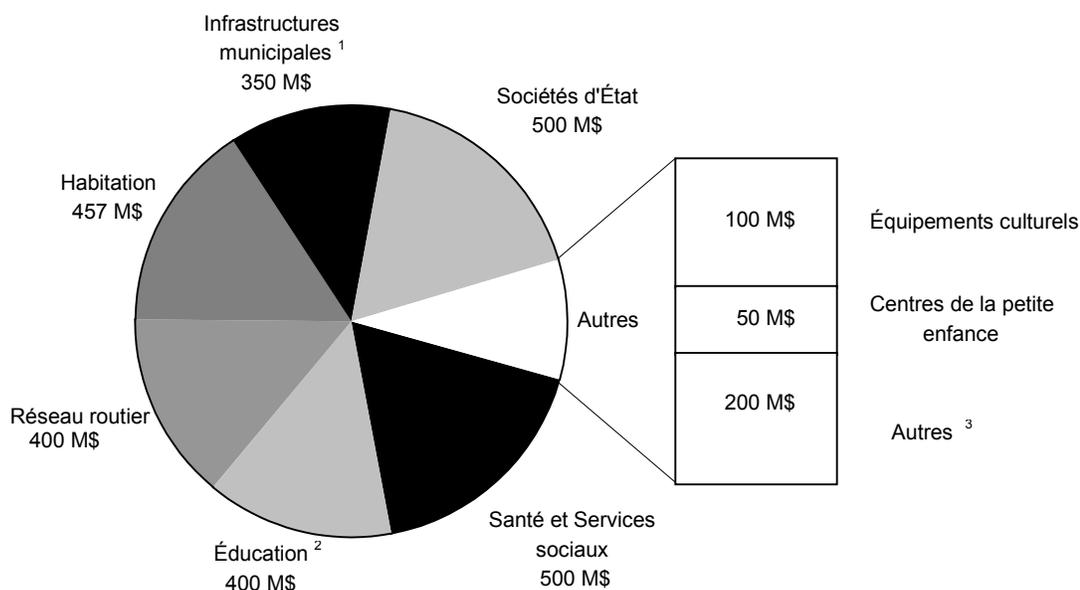
LE PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET LES IMMOBILISATIONS PRÉVUES EN 2002-2003

Ce chapitre vise à montrer l'impact du plan d'accélération des investissements publics sur le niveau des immobilisations prévues en 2002-2003.

1. LE PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC (PAIP)

Lors du Discours sur le budget 2002-2003 du 1^{er} novembre dernier, un plan d'accélération des investissements du secteur public de 3,0 milliards de dollars a été annoncé. Ce montant comprend 2,5 milliards de dollars financés à long terme par les ministères, et 500 millions de dollars provenant des sociétés d'État. Le graphique 6.1 présente les montants prévus par secteurs.

Graphique 6.1 : Répartition des investissements de 3,0 milliards de dollars prévus dans le cadre du Plan d'accélération des investissements



¹ Incluant un montant de 10 M\$ pour la voirie locale.

² Incluant un montant de 21,3 M\$ pour deux instituts de technologie agricole financés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

³ Comprenant 100 M\$ pour «Recherche, Science et Technologie» et 100 M\$ pour des projets de technologies de l'information.

Santé et Services sociaux : 500 M\$

Le plan inclut des investissements de 500 M\$ pour :

- Accroître l'accessibilité aux services d'urgence et de santé;
- Améliorer les conditions de vie quotidienne dans les établissements ainsi que la sécurité;
- Moderniser et accroître l'accès aux équipements spécialisés.

Éducation : 400 M\$

Le plan inclut des investissements de 400 M\$ dont 378,7 M\$ dans les réseaux d'enseignement pour :

- La construction, l'aménagement de locaux et l'ajout d'équipements à l'enseignement primaire et secondaire;
- La réalisation de projets de réaménagement de bâtiments, d'achat d'équipements et de mise à niveau de laboratoires techniques au niveau collégial;
- L'ajout au niveau universitaire de places dans les secteurs de pointe, par exemple dans les technologies de l'information et dans le domaine pharmaceutique.

Par ailleurs, des investissements de 21,3 M\$ sont prévus pour les deux instituts de technologie agricole au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Réseau routier : 400 M\$

Le plan d'accélération des investissements publics comprend des sommes additionnelles de 400 M\$ pour la réfection des chaussées et l'amélioration des structures, telles que ponts et viaducs. Le plan a pour effet de porter à 1,4 milliard de dollars la valeur des travaux réalisés pour le réseau routier en 2002-2003.

Équipements culturels : 100 M\$

Le plan d'accélération des investissements publics inclut des investissements de 100 M\$ dans le secteur de la culture, notamment pour:

- Construire, agrandir, rénover des bibliothèques et des salles de spectacles et salles de diffusion;
- Renouveler et moderniser les équipements des institutions culturelles;
- Enrichir les collections des bibliothèques;
- Renouveler des expositions permanentes d'institutions muséales;
- Restaurer des bâtiments religieux et rénover le patrimoine bâti.

Infrastructures Québec-Municipalités : 350 M\$

L'enveloppe de 350 M\$ allouée pour le programme « Infrastructures Québec-Municipalités » vise à réaliser des travaux pour:

- La réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que d'assainissement des eaux ;
- Le développement économique;
- L'embellissement villageois;
- L'acquisition ou à la rénovation d'immeubles à vocation collective, de même que le développement d'un réseau d'aires protégées.

Habitation : 457 M\$

Le Plan d'accélération des investissements publics inclut une enveloppe de 457 M\$ pour:

- La construction ou la rénovation de logements;
- La bonification et l'élargissement à l'ensemble des municipalités du Programme de revitalisation des vieux quartiers, qui devient Rénovation Québec;
- La reconduction du programme Accès Logis destiné aux ménages à faible revenu.

Recherche, Science et Technologie : 100 M\$

Le Plan d'accélération des investissements publics consacre 100 M\$ afin d'accélérer le développement d'infrastructures dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation.

Ces investissements seront réalisés notamment dans les secteurs de la santé, de l'enseignement postsecondaire et les centres de recherche.

Famille et Enfance : 50 M\$

Le plan d'accélération des investissements publics prévoit une enveloppe de 50 M\$ pour l'accélération du développement de 5 000 places en services de garde éducatifs au cours des deux prochaines années.

Technologies de l'information : 100 M\$

L'enveloppe allouée de 100 M\$ est affectée aux projets suivants :

- 57,4 M\$ pour la modernisation des systèmes de technologie de l'information au ministère du Revenu;
- 29,5 M\$ pour l'implantation du système intégré d'information de justice au ministère de la Justice;
- 13,1 M\$ pour la modernisation du registre des entreprises à l'Inspecteur général des institutions financières.

Le tableau 6.1 montre comment se répartissent les prévisions initiales d'engagements dans le cadre du PAIP pour les années 2001-2002, 2002-2003 et les années ultérieures et ce, dans les différents secteurs touchés. On y constate que plus de 50 % des investissements pris en charge par le gouvernement seront réalisés en 2002-2003.

Tableau 6.1 : Prévisions initiales d'engagements dans le cadre du PAIP (en millions \$)

	Montants autorisés	2001-2002	2002-2003	Années ultérieures
Santé et Services sociaux	500,0	153,6	335,6	10,8
Éducation ¹	400,0	47,6	160,2	192,2
Réseau routier	400,0	-	400,0	-
Équipements culturels	100,0	7,5	92,5	-
Infrastructures Québec-Municipalités ²	350,0	-	124,8	225,2
Habitation	457,0	-	113,9	343,1
Recherche, Science et Technologie	100,0	-	40,4	59,6
Technologies de l'information	100,0	-	12,7	87,3
Famille et Enfance	50,0	-	25,0	25,0
TOTAL	2 457,0	208,7	1 305,1	943,2
Déboursés en %	-	8,5	53,1	38,4

¹ Incluant un montant de 21,3 M\$ pour deux instituts de technologie agricole au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

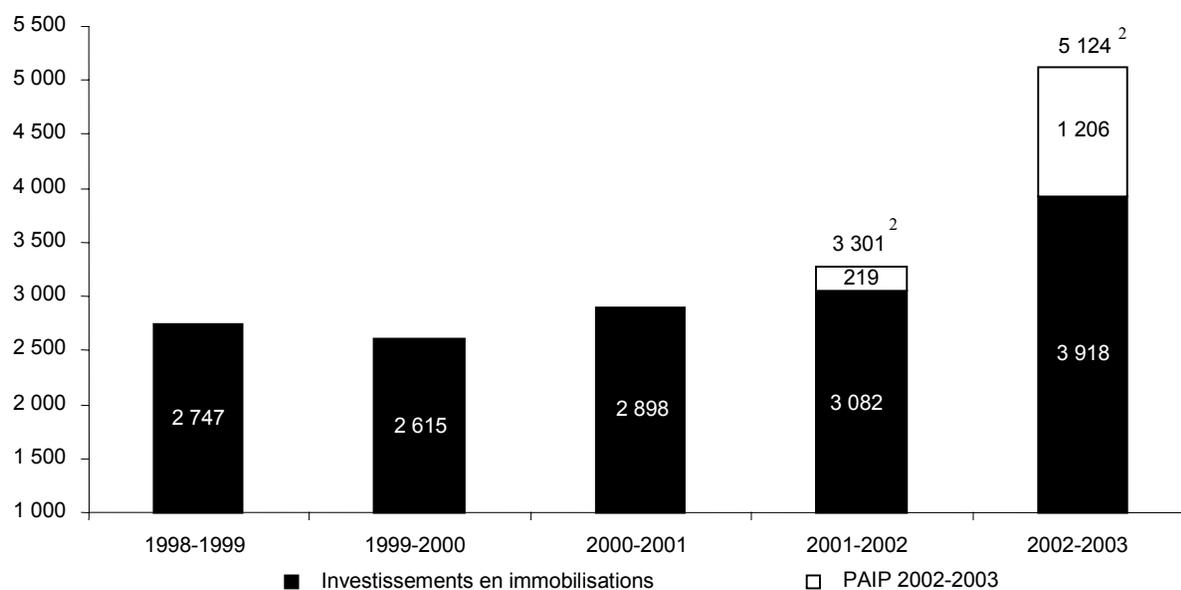
² Incluant 10 M\$ pour la voirie locale.

2. L'IMPACT DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le graphique 6.2 montre l'évolution des investissements en immobilisations de 1998-1999 à 2002-2003, en y distinguant l'impact du Plan d'accélération des investissements publics.

Les données présentées dans ce graphique montrent que les investissements en immobilisations sont passés de 2 747 M\$ en 1998-1999 à 5 124 M\$ en 2002-2003, soit une augmentation globale de 2 377 M\$. Entre 2001-2002 et 2002-2003, le niveau passe de 3 301 M\$ à 5 124 M\$, soit une augmentation de 1 823 M\$. La plus grande partie de cette augmentation est due au Plan d'accélération des investissements puisque les montants prévus passent de 219 M\$ en 2001-2002 à 1 206 M\$ en 2002-2003.

Graphique 6.2 : Évolution des investissements en immobilisations de 1998-1999 à 2002-2003 ¹
(en millions de \$)



¹ Les données présentées comprennent la part du gouvernement et celle des partenaires alors que le tableau 6.1 comprend uniquement la part du gouvernement.

² Excluant les montants du PAIP reliés aux infrastructures municipales et à l'habitation.

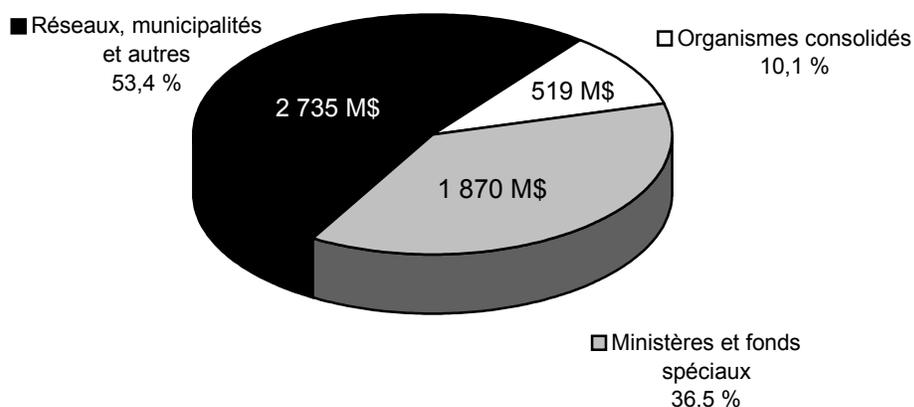
3. LE NIVEAU D'IMMOBILISATIONS PRÉVU EN 2002-2003

La nature des immobilisations considérées dans cette section et les sections suivantes est précisée à l'annexe A.

En 2002-2003, les investissements en immobilisations totalisent 5 123,8 M\$ y incluant la quote-part du gouvernement et celle des partenaires. La répartition des investissements apparaissant au graphique 6.3 se présente comme suit :

- La part la plus importante correspond aux investissements en immobilisations des réseaux, des municipalités et des institutions culturelles qui représentent 2 735,4 M\$, soit 53,4 % du total;
- Les ministères et les fonds spéciaux représentent 36,5 % du total, avec 1 869,3 M\$;
- La prévision d'investissements en immobilisations des organismes consolidés atteint 519,1 M\$, soit 10,1 % du total.

Graphique 6.3 : Répartition des investissements en immobilisations en 2002-2003 : 5 123,8 M\$



4. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, LES MUNICIPALITÉS ET LES INSTITUTIONS CULTURELLES

Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles servent à l'acquisition et à l'entretien des équipements et infrastructures des commissions scolaires, des cégeps, des universités, des établissements de santé et de services sociaux ainsi que pour les projets d'assainissement des eaux, de transport en commun, d'équipements culturels et de conservation du patrimoine religieux.

Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie sur une durée de vie pouvant aller jusqu'à 25 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de la dette. Au volume II du Budget de dépenses 2002-2003 portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de la dette subventionnée est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, les ministères qui administrent un programme d'immobilisations préparent des plans triennaux d'immobilisations qui sont ensuite approuvés par le Conseil du trésor. Ces plans indiquent les investissements liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives.

Niveau des investissements en immobilisations et part des partenaires

Le tableau 6.2 présente le niveau global des investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003. La contribution des partenaires en 2002-2003 s'élève à 13,6 %, représentant un montant d'investissements de 372,0 M\$.

Tableau 6.2 : Niveau global des investissements en immobilisations des réseaux, des municipalités et des institutions culturelles et part des partenaires

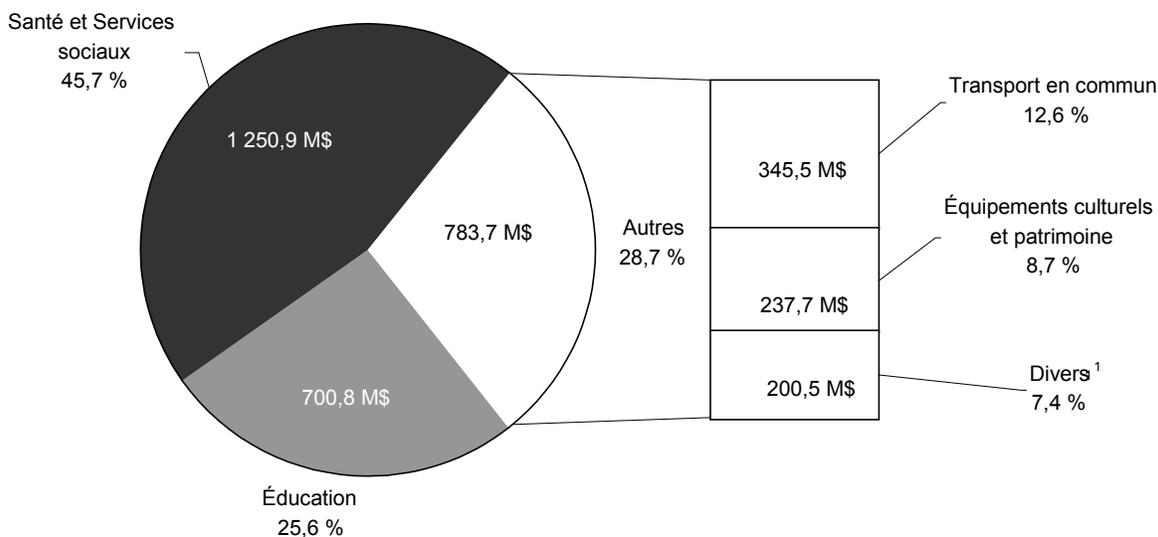
	Prévisions d'investissements 2002-2003 M\$	Déboursés probables 2001-2002 M\$
Quote-part du gouvernement	2 363,4	1 491,4
Quote-part des partenaires	372,0	273,8
TOTAL	2 735,4	1 765,2
Part des partenaires en %	13,6	15,5

Répartition par secteur

Le graphique 6.4 montre la répartition par secteurs des investissements prévus pour l'exercice 2002-2003.

En 2002-2003, le secteur de la santé et des services sociaux représente 45,7 % des investissements totaux avec 1 250,9 M\$ et le secteur de l'éducation 25,6 % avec 700,8 M\$. Les autres secteurs incluent des investissements de 783,8 M\$, soit 28,7 % du total. Ces investissements comprennent notamment 345,5 M\$ pour le transport en commun, 237,7 M\$ pour les équipements culturels et le patrimoine, 106,8 pour la recherche, la science et la technologie, 68,7 M\$ pour l'assainissement des eaux et 25,0 M\$ pour les services de garde éducatifs.

Graphique 6.4 : Répartition par secteur des investissements en immobilisations des réseaux, municipalités et institutions culturelles en 2002-2003 : 2 735,4 M\$



¹ Comprenant assainissement des eaux, services de garde éducatifs et Recherche, Science et Technologie.

Le tableau 6.3 montre pour chacun des secteurs concernés comment les investissements prévus en 2002-2003 se comparent à ceux de l'exercice précédent. Globalement, les investissements prévus passent de 1 765,1 M\$ à 2 735,4 M\$, en hausse de 970,3 M\$. La plus grande partie de cette hausse se retrouve dans le secteur de la santé et des services sociaux et dans le transport en commun.

Tableau 6.3 : Investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités, les institutions culturelles¹

	Prévisions d'investissements 2002-2003 M\$	Déboursés probables 2001-2002 M\$	Variation M\$
ÉDUCATION			
Commissions scolaires	473,8	250,7	223,1
Cégeps et universités	227,0	327,4	(100,4)
	700,8	578,1	122,7
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	1 250,9	850,9	400,0
AUTRES SECTEURS			
Assainissement des eaux	68,7	93,4	(24,7)
Transport en commun ²	345,5	132,3	213,2
Équipements culturels et patrimoine ³	237,7	110,4	127,3
Services de garde éducatifs	25,0	-	25,0
Recherche, Science et Technologie	106,8	-	106,8
TOTAL	2 735,4	1 765,1	970,3

¹ Les montants indiqués dans le tableau 6.3 regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

² Les montants présentés excluent les projets de transport en commun sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport puisqu'on les retrouve dans la section sur les organismes consolidés.

³ Les montants présentés excluent les projets des sociétés d'État du domaine de la culture puisqu'on les retrouve dans la section sur les organismes consolidés.

Éducation

Dans le secteur de l'éducation, les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps ou les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles ou de pavillons d'enseignement ainsi que l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtiments. Le gouvernement assume en moyenne 95 % du coût des projets.

En 2002-2003, les investissements prévus dans ce secteur s'élèveront à 700,8 M\$: 473,8 M\$ dans les commissions scolaires et 227,0 M\$ dans les cégeps et universités, soit une croissance de 122,7 M\$ par rapport à 2001-2002.

L'augmentation prévue dans les commissions scolaires découle principalement du Plan d'accélération des investissements publics annoncé dans le Discours sur le budget 2002-2003. Quant à la baisse prévue dans le secteur des cégeps et des universités, elle découle du parachèvement de projets se terminant en 2001-2002.

Santé et services sociaux

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques. Le gouvernement assume en moyenne 85 % du coût des projets.

En 2002-2003, il est prévu que les investissements réalisés dans ce secteur s'élèveront à 1 250,9 M\$ comparativement à 850,9 M\$ en 2001-2002, soit 400,0 M\$ de plus. Cette hausse reflète l'impact du plan d'accélération des investissements publics.

Assainissement des eaux

Les projets réalisés dans le secteur de l'assainissement des eaux comprennent la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'égout vers les stations d'épuration ainsi que des projets d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements incluent le programme « Les eaux vives du Québec » qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de mise en place, de remplacement ou d'amélioration d'infrastructures pour l'eau potable et pour les eaux usées. Le gouvernement assume en moyenne 85 % du coût des immobilisations qu'il partage avec les municipalités.

En 2002-2003, il est prévu des investissements de 68,7 M\$ soit 24,7 M\$ de moins qu'en 2001-2002.

Transport en commun

Les investissements en immobilisations dans ce secteur correspondent, entre autres, à l'achat d'autobus urbains, à des travaux relatifs au maintien des infrastructures du métro dont la restauration des stations et le remplacement d'escaliers mécaniques, à des projets de financement de certains équipements de perception électronique ainsi qu'à l'aménagement de voies réservées aux autobus et de stationnements d'incitation.

Pour 2002-2003, les investissements prévus dans ce secteur totalisent à 345,5 M\$ comparativement à 132,3 M\$ en 2001-2002, soit une augmentation de 213,2 M\$. L'augmentation s'explique principalement par le projet de prolongement du métro vers Laval, par le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal, ainsi que par l'achat d'autobus au titre de maintien d'actifs.

Le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal comprend des interventions pour résoudre les problèmes qui affectent les différents réseaux de transport de la région métropolitaine de Montréal. La participation gouvernementale moyenne pour ces investissements est estimée à 69 %, en 2002-2003, bien qu'elle puisse varier de 50 % à 100 % selon le type d'équipement subventionné. Ces prévisions ne comprennent pas les investissements de l'Agence métropolitaine de transport qui sont expliqués à la section suivante portant sur les organismes consolidés.

Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de la dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation et de modernisation des équipements spécialisés de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine bâti et du patrimoine religieux. Les projets comprennent également le renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales et l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Les déboursés prévus par les promoteurs en 2002-2003 sont évalués à 237,7 M\$ comparativement à 110,4 M\$ en 2001-2002. L'augmentation de 127,3 M\$ des déboursés s'explique principalement par le Plan d'accélération des investissements publics annoncé lors du Discours sur le budget 2002-2003. Rappelons que ces données excluent les déboursés des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, ceux-ci étant considérés à la section portant sur les organismes consolidés.

Recherche, Science et Technologie

Le programme « Appui au financement d'infrastructures » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique québécoise de la science et de l'innovation. Il comporte trois volets :

- Le premier vise à appuyer des établissements de recherche publique du Québec pour la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche, la création d'espaces de recherche pour des projets majeurs et le développement de centres dédiés à la recherche plurisectorielle;
- Le second vise à appuyer les organismes québécois de liaison et de transfert pour la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures destinées à améliorer l'accès et la qualité des services de liaison et de transfert offerts aux entreprises et aux autres organisations québécoises;
- Le troisième apporte une aide financière aux institutions muséales québécoises et aux organismes à but non lucratif oeuvrant principalement dans le domaine de la diffusion de la science et de la technologie.

Les dépenses d'investissements prévues en 2002-2003 sont évaluées à 106,8 M\$. Rappelons que le programme « Appui au financement d'infrastructures » a été mis en place au cours de l'année 2001-2002.

5. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES ET LES FONDS SPÉCIAUX

Comme l'indique le tableau 6.4, les investissements en immobilisations des ministères et fonds spéciaux s'établissent en 2002-2003 à 1 869,3 M\$ par rapport à 1 271,6 M\$ en 2001-2002. Ce sont les investissements des fonds, en augmentation de 540,0 M\$, qui contribuent principalement à l'augmentation globale de 597,7 M\$. Pour leur part, les investissements en immobilisations des ministères atteignent 252,9 M\$ en 2002-2003 par rapport à 195,2 M\$ en 2001-2002, soit une augmentation de 57,7 M\$.

Les investissements des fonds spéciaux proviennent principalement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Les investissements du fonds correspondent aux travaux de conservation des chaussées et des structures ainsi qu'à l'amélioration et au développement du réseau routier. En 2002-2003, ils s'élèvent à 1 292,8 M\$ ce qui représente une augmentation de 502,3 M\$ par rapport à 2001-2002. Cette augmentation découle principalement du Plan d'accélération des investissements publics et du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.

En ce qui concerne les fonds des technologies de l'information, le niveau prévu de leurs investissements en 2002-2003 se situe à 111,9 M\$ par rapport à 76,4 M\$ en 2001-2002. L'augmentation de 35,5 M\$ s'explique principalement par la hausse de 29,2 M\$ des immobilisations du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu pour la refonte des systèmes d'impôt des particuliers et des sociétés, dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics.

Par ailleurs, les investissements en immobilisations des ministères devraient atteindre 252,9 M\$ en 2002-2003 par rapport à 195,2 M\$ en 2001-2002. L'augmentation de 57,7 M\$ s'explique notamment par les projets prévus dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics 2002-2003 pour les Instituts de technologie agricole au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TABLEAU 6.4 : Investissements en immobilisations des ministères et des fonds spéciaux

	Prévisions d'investissements 2002-2003 M\$	Déboursés Probables 2001-2002 M\$	Variation M\$
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ¹	1 292,8	790,5	502,3
Fonds des technologies de l'information	111,9	76,4	35,5
Autres fonds spéciaux	211,7	209,5	2,2
	1 616,4	1 076,4	540,0
Ministères : crédits pour immobilisations	252,9	195,2	57,7
TOTAL	1 869,3	1 271,6	597,7

¹ Le montant total d'investissements du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour l'année 2002-2003 s'élève à près de 1,4 milliard de dollars en incluant des dépenses de nature non capitalisables d'un montant de 97,4 M\$.

6. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS, AUTRES QUE LES FONDS SPÉCIAUX

Comme le montre le tableau 6.5, les prévisions d'investissements des organismes consolidés, excluant les fonds spéciaux, s'élèvent à 519,1 M\$ en 2002-2003, par rapport à 264,7 M\$ en 2001-2002, soit une augmentation de 254,4 M\$. Les organismes effectuant les plus importants investissements en 2002-2003 sont la Société du Palais des congrès de Montréal, avec 231,1 M\$, et l'Agence métropolitaine de transport, avec 139,8 M\$.

La Société du Palais des congrès de Montréal est responsable de gérer le Palais des congrès de Montréal. Pour 2002-2003, cette société prévoit les investissements de 231,1 M\$, pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) planifie, coordonne, intègre et fait la promotion des services de transport en commun et intervient pour améliorer l'efficacité des routes ayant une envergure métropolitaine. L'augmentation de 61,3 M\$ des investissements prévus par l'AMT s'explique principalement par le prolongement du métro vers Laval. En outre, l'AMT contribue au Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.

Les investissements prévus par les sociétés d'État du domaine de la culture en 2002-2003 augmentent de 41,4 M\$. Cette hausse s'explique notamment par le projet de construction de la Bibliothèque nationale du Québec.

Enfin, le niveau d'investissements de 83,6 M\$ en 2002-2003 ainsi que la diminution de 67,7 M\$ associés aux autres organismes consolidés s'expliquent principalement par la diminution des investissements de la Commission de la Capitale nationale du Québec et de ceux d'Héma-Québec.

TABLEAU 6.5 : Investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux

	Prévisions d'investissements 2002-2003 M\$	Déboursés probables 2001-2002 M\$	Variation M\$
Société du Palais des congrès de Montréal	231,1	11,7	219,4
Agence métropolitaine de transport	139,8	78,5	61,3
Sociétés d'État du domaine de la culture	64,6	23,2	41,4
Autres organismes	83,6	151,3	(67,7)
TOTAL	519,1	264,7	254,4

ANNEXE A**Nature des immobilisations considérées dans ce chapitre**

Les données sur les immobilisations présentées dans ce chapitre se répartissent en trois groupes :

- Les investissements réalisés par des entités non incluses au périmètre comptable du gouvernement mais qui dépendent de l'aide financière du gouvernement : ces investissements se retrouvent surtout dans le réseau de la santé et des services sociaux et les réseaux de l'éducation et les municipalités. Ils se retrouvent également dans des institutions non gouvernementales généralement à caractère culturel telles des bibliothèques, musées, salles de spectacles, ou en ce qui a trait à la conservation du patrimoine religieux, des diocèses, des fabriques ou des communautés religieuses. Dans ce chapitre, l'expression « institutions culturelles » désigne l'ensemble de ces institutions non gouvernementales (section 4) ;
- Les investissements effectués directement par les ministères et les fonds spéciaux que ceux-ci administrent, et dont une partie importante concerne le réseau routier (section 5);
- Les investissements effectués par les organismes gouvernementaux qui n'apparaissent pas au volume II du Budget de dépenses 2002-2003 mais dont les états financiers sont consolidés avec ceux du gouvernement. Soulignons que les investissements en immobilisations des organismes consolidés incorporent les sociétés d'État du domaine de la culture ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (section 6);

Les investissements en immobilisations des entreprises du gouvernement sont toutefois exclus de ces quatre groupes et ne sont pas traités dans ce chapitre.

Évolution des investissements en immobilisations

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Déboursés probables 2001-2002	Prévisions 2002-2003
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Réseaux, municipalités et institutions culturelles	1 739,7	1 565,4	1 670,7	1 765,1	2 735,4
Ministères et fonds spéciaux	740,5	775,7	843,5	1 271,6	1 869,3
Organismes consolidés	266,7	273,9	384,2	264,7	519,1
TOTAL	2 746,9	2 615,0	2 898,4	3 301,4	5 123,8

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme comptable en 1997-1998, les prévisions budgétaires du gouvernement sont présentées sur une base consolidée, y incluant celles du Discours sur le budget. Toutefois, le Volume II du *Budget de dépenses* portant sur les *Crédits des ministères et des organismes* n'inclut pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux puisqu'il englobe uniquement les dépenses qui nécessitent l'approbation de crédits par l'Assemblée nationale.

Ce chapitre d'une part décrit le périmètre comptable du gouvernement et d'autre part, montre l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux sur les prévisions budgétaires gouvernementales.

1. LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement en incluant toutes les informations qui ont trait aux activités des ministères, des organismes, des fonds spéciaux et des entreprises du gouvernement.

Le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits à voter par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, fonds spéciaux et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, qui lui appartiennent et qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale.

Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :

- Une première méthode appelée « consolidation intégrale » consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. En vertu de cette méthode, les opérations financières d'organismes et de fonds spéciaux sont intégrées aux états financiers du gouvernement, notamment leurs revenus, dépenses et dettes. Cette méthode s'applique aux entités publiques apparaissant à l'annexe A;
- Une deuxième méthode appelée « comptabilisation à la valeur de consolidation » s'applique aux entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou déficit.

La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B n'est pas considérée dans le présent chapitre car elle n'a pas d'impact direct sur les dépenses du gouvernement. Elle est toutefois considérée dans les données présentées au *Discours sur le budget* puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Il importe de noter que sont exclus du périmètre comptable du gouvernement :

- les établissements de santé et de services sociaux;
- les institutions d'enseignement;
- les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe C).

Les sections suivantes traitent uniquement des entités consolidées selon la méthode de consolidation intégrale, c'est-à-dire celles dont les prévisions financières apparaissent à l'annexe A.

2. LES ORGANISMES ET LES FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Parmi les entités consolidées, il faut distinguer d'une part, les organismes gouvernementaux et d'autre part, les fonds spéciaux.

Le gouvernement a créé divers organismes dont certains régissent des secteurs d'activité ou fournissent des services à la population. Bien qu'ils soient variés par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques, par exemple, pour déterminer leurs propres conventions comptables ou les conditions de travail de leurs employés. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement. Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion.

Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds se financent en tout ou en partie avec le produit de la vente des biens et services qu'ils produisent.

Par rapport à l'an dernier, trois entités s'ajoutent à celles dont les dépenses sont consolidées avec celles du gouvernement.

Organismes et fonds ajoutés	
Finances	Bureau des services financiers
Recherche, Science et Technologie	Centre de recherche industrielle du Québec * Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

* Le Centre de recherche industrielle du Québec était auparavant considéré comme une entreprise du gouvernement de sorte que seuls ses résultats nets étaient consolidés avec ceux du gouvernement.

En outre, certains organismes et fonds ont changé de dénomination ou ont vu leur mandat modifié. Ainsi, au portefeuille « Culture et Communications » la Commission de la reconnaissance des associations d'artistes devient la Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. De plus, à compter du 1^{er} avril 2002, la Bibliothèque nationale du Québec et la Grande bibliothèque du Québec sont fusionnées pour devenir la Bibliothèque nationale du Québec. Au portefeuille « Recherche, Science et Technologie », le Fonds québécois pour la recherche sur la nature et les technologies succède au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche.

Par ailleurs, la Commission de la capitale nationale, auparavant rattachée au portefeuille « Environnement », se retrouve maintenant dans le portefeuille « Conseil exécutif ». De même, la Régie des installations olympiques passe du portefeuille « Environnement » au portefeuille « Affaires municipales et Métropole ».

3. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les fonds spéciaux et les organismes du gouvernement.

Le tableau 7.1 présente les dépenses consolidées du gouvernement pour 2001-2002 et 2002-2003. Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui s'ajoutent à celles du gouvernement sont celles qui subsistent, une fois éliminées les opérations inter-entités et après harmonisation des conventions comptables lorsqu'il y a lieu.

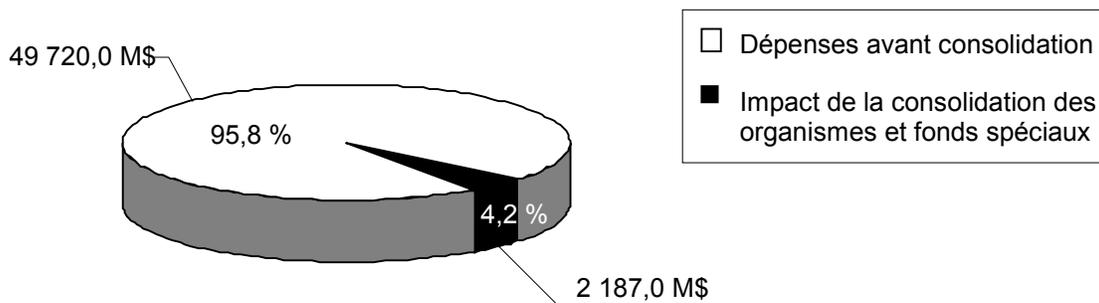
Les dépenses de programmes pour l'année financière 2002-2003 s'établissent à 43 223,0 M\$ auxquelles s'ajoutent 6 497,0 M\$ pour le service de la dette gouvernementale. La consolidation des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux a comme effet d'ajouter 2 187,0 M\$ aux dépenses gouvernementales. Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'année financière 2002-2003 s'établissent à 51 907,0 M\$, comparativement à 51 043,5 M\$ en 2001-2002.

Tableau 7.1 : Dépenses consolidées du gouvernement

	2002-2003 M\$	2001-2002 M\$
Dépenses de programmes	43 223,0	42 247,5
Service de la dette	6 497,0	6 732,0
	<u>49 720,0</u>	<u>48 979,5</u>
Consolidation des organismes et des fonds spéciaux	2 187,0	2 064,0
DÉPENSES CONSOLIDÉES	<u>51 907,0</u>	<u>51 043,5</u>

Le graphique 7.1 montre l'incidence des dépenses additionnelles encourues par les fonds spéciaux et les organismes gouvernementaux sur les dépenses du gouvernement. La consolidation des organismes et des fonds spéciaux représente 2 187,0 M\$, soit 4,2% des dépenses gouvernementales consolidées en 2002-2003.

Graphique 7.1 : Impact des organismes et fonds spéciaux dans les dépenses consolidées du gouvernement en 2002-2003



4. LES RÉSULTATS PRÉVUS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Un grand nombre d'organismes et de fonds spéciaux dépendent des crédits des ministères pour leur financement. C'est pourquoi, la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles englobent non seulement le ministère mais aussi les organismes et fonds spéciaux du même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :

- D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du Budget de dépenses portant sur les Crédits des ministères et des organismes;
- D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.

Chaque ministre a la responsabilité de veiller à ce que les organismes consolidés sous sa responsabilité n'aient pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

L'annexe A présente, par portefeuilles, les prévisions de résultats des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux ainsi que leurs prévisions de revenus et dépenses, au brut, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation requis pour les comptabiliser avec les données du gouvernement.

Les résultats présentés au tableau 7.2 montrent que les organismes et fonds spéciaux consolidés, après avoir enregistré globalement un surplus de 58,3 M\$ en 2001-2002, prévoient plutôt un déficit de 49,1 M\$ en 2002-2003. Cette situation découle essentiellement de l'utilisation de surplus que comptent faire deux fonds spéciaux qui se retrouvent dans le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale » :

- Le Fonds de développement du marché du travail, qui a un surplus accumulé de 14,4 M\$ au 31 mars 2002, prévoit un déficit de 11,4 M\$ en 2002-2003;
- Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, qui a un surplus accumulé de 95,7 M\$, prévoit en 2002-2003 un déficit de 64,2 M\$.

De leur côté, les organismes gouvernementaux enregistrent un déficit de 6,3 M\$ en 2002-2003, alors qu'un surplus de 53,7 M\$ est présenté en 2001-2002. Le déficit enregistré s'explique principalement par Investissement-Québec, dont le surplus passe de 23,1 M\$ en 2001-2002 à 1,9 M\$ en 2002-2003, et par la Commission des valeurs mobilières du Québec, dont les résultats passent d'un surplus de 12,2 M\$ en 2001-2002 à un déficit de 7,7 M\$ en 2002-2003.

TABLEAU 7.2 : Impact de la consolidation des fonds spéciaux et des organismes sur les résultats du gouvernement

	Revenus M\$	2002-2003 Dépenses M\$	Résultat M\$	2001-2002 Résultat M\$
Fonds spéciaux				
– Fonds de développement du marché du travail	961,0	972,4	(11,4)	(20,8)
– Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	0,8	65,0	(64,2)	(19,5)
– Autres fonds spéciaux	2 817,6	2 784,8	32,8	44,9
	3 779,4	3 822,2	(42,8)	4,6
Organismes	9 274,6	9 280,9	(6,3)	53,7
Total avant consolidation	13 054,0	13 103,1	(49,1)	58,3
Ajustements de la consolidation ⁽¹⁾	(10 791,0)	(10 916,1)	125,1	85,7
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 263,0	2 187,0	76,0	144,0

¹ Ces ajustements sont de deux ordres. Le premier consiste à éliminer les opérations conclues par ces entités entre elles ou avec les ministères ou organismes budgétaires. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense en double. Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des fonds spéciaux et organismes à celles du gouvernement.

ANNEXE A**Résultats des organismes et des fonds spéciaux**

	2002-2003			2001-2002
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Affaires municipales et Métropole				
Régie des installations olympiques**	39,7	41,7	(2,0)	(0,7)
Société d'habitation du Québec	577,2	577,2	-	-
Société du Palais des congrès de Montréal	44,8	44,8	-	-
	661,7	663,7	(2,0)	(0,7)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	-	-
Financière agricole du Québec	402,1	401,9	0,2	12,9
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*	16,7	10,2	6,6	(3,7)
	419,0	412,2	6,8	9,2
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	29,8	29,8	-	-
Fonds des services gouvernementaux	257,6	250,7	6,9	7,3
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	2,2	2,2	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	36,0	36,0	-	-
Société immobilière du Québec	565,4	557,3	8,1	8,1
	890,9	876,0	14,9	15,4
Conseil exécutif				
Commission de la capitale nationale du Québec	16,2	16,2	-	-
Fonds Jeunesse Québec	41,6	41,6	-	-
	57,8	57,8	-	-
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	22,3	25,0	(2,7)	0,5
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	0,5	0,5	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	63,6	64,3	(0,7)	0,1
Musée d'art contemporain de Montréal	9,6	9,6	-	-
Musée de la civilisation	24,5	24,6	(0,1)	0,1
Musée du Québec	16,2	16,3	-	-
Régie du cinéma	8,8	4,2	4,5	5,5
Société de développement des entreprises culturelles	46,0	46,0	-	-
Société de la Place des Arts de Montréal	29,4	29,5	(0,1)	0,1
Société de télédiffusion du Québec	74,2	77,1	(2,9)	(0,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	7,6	7,6	-	-
	302,6	304,5	(1,9)	5,4
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	21,0	21,0	-	(0,1)
	21,0	21,0	-	(0,1)

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2002-2003			2001-2002
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M\$	M\$	M\$	M\$
Emploi, Solidarité sociale				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	37,5	37,5	-	6,1
Fonds de développement du marché du travail	961,0	972,4	(11,4)	(20,8)
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	0,8	65,0	(64,2)	(19,5)
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	44,9	44,9	-	-
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	16,8	16,8	-	-
	1 060,9	1 136,5	(75,6)	(34,2)
Environnement				
Société québécoise de récupération et de recyclage	21,5	23,4	(1,9)	2,7
	21,5	23,4	(1,9)	2,7
Faune et Parcs				
Fondation de la faune du Québec	3,9	3,9	-	(0,2)
	3,9	3,9	-	(0,2)
Finances				
Bureau des services financiers	10,2	10,6	(0,4)	(1,0)
Commission des valeurs mobilières du Québec	26,0	33,7	(7,7)	12,2
Fonds de financement	227,0	210,2	16,8	10,2
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	14,4	14,4	-	-
Fonds du Centre financier international de Montréal	1,8	1,8	-	-
Fonds spécial olympique	88,7	88,7	-	-
Institut de la statistique du Québec	23,1	22,2	0,9	(1,0)
Investissement Québec	385,8	383,9	1,9	23,1
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	2,5	4,2	(1,7)	(1,5)
	779,4	769,6	9,8	42,0
Industrie et Commerce				
Sidbec	0,3	0,3	-	-
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	4,6	5,5	(1,0)	(1,2)
Société québécoise d'assainissement des eaux	245,2	245,2	-	(3,0)
	250,0	251,0	(1,0)	(4,2)
Justice				
Commission des services juridiques	115,9	115,9	-	(1,8)
Fonds d'aide aux recours collectifs*	1,2	1,3	(0,1)	1,4
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	3,5	2,6	0,9	0,9
Fonds des registres	25,1	24,5	0,6	1,6
Office des professions du Québec	5,1	5,5	(0,5)	(0,7)
Société québécoise d'information juridique	10,0	10,0	-	0,3
Tribunal administratif du Québec	26,7	27,0	(0,3)	0,7
	187,4	186,8	0,6	2,5

ANNEXE A**Résultats des organismes et des fonds spéciaux**

	2002-2003			2001-2002
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Recherche, Science et Technologie				
Centre de recherche industrielle du Québec	31,0	36,1	(5,1)	(2,0)
Fonds de la recherche en santé du Québec*	108,8	108,8	-	-
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	37,4	37,5	(0,1)	(0,1)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	45,8	45,8	-	-
	222,9	228,1	(5,2)	(2,1)
Régions				
Fonds de développement régional	23,7	23,7	-	-
	23,7	23,7	-	-
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	14,0	13,5	0,5	1,6
Fonds de l'information gouvernementale	45,1	45,8	(0,7)	-
	59,1	59,3	(0,2)	1,6
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9,2	9,2	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,3	2,4	(0,2)	0,1
	11,5	11,6	(0,2)	0,1
Ressources naturelles				
Agence de l'efficacité énergétique	7,7	8,7	(1,0)	-
Fonds d'information foncière	81,0	70,3	10,7	19,1
Fonds d'information géographique	2,4	2,4	-	0,1
Fonds forestier	242,4	243,0	(0,6)	(8,5)
Régie de l'énergie	8,5	8,7	(0,2)	(0,8)
Société nationale de l'amiante	0,4	0,6	(0,1)	(0,4)
	342,5	333,6	8,8	9,5
Revenu				
Fonds de perception	74,2	76,5	(2,3)	(1,2)
Fonds des pensions alimentaires***	44,5	44,5	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	36,6	36,6	-	-
	155,4	157,7	(2,3)	(1,2)
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	75,8	75,8	-	-
Fonds de l'assurance médicaments	444,4	444,4	-	5,5
Héma-Québec	249,1	249,1	-	-
Institut national de santé publique du Québec	22,0	22,0	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 397,8	5 397,8	-	-
	6 189,2	6 189,2	-	5,6

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2002-2003			2001-2002
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M\$	M\$	M\$	M\$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	15,2	15,2	-	(0,3)
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	-	-
Fonds des services de police	331,8	331,8	-	-
	348,2	348,2	-	(0,3)
Tourisme, Loisir et Sport				
Fonds de partenariat touristique	102,8	102,8	-	2,3
Société du Centre des congrès de Québec	18,3	18,7	(0,4)	-
	121,2	121,5	(0,3)	2,3
Transports				
Agence métropolitaine de transport**	215,7	215,7	-	-
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	428,2	428,2	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	61,0	61,0	-	-
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	62,2	62,2	-	-
Fonds pour la vente de biens et services du MTQ	4,1	4,1	-	(0,1)
Société des traversiers du Québec	56,6	57,1	(0,5)	(1,0)
	827,8	828,3	(0,5)	(1,1)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,1	1,2	(0,1)	(0,1)
Commission des lésions professionnelles	47,0	49,0	(2,0)	0,7
Commission des normes du travail	48,1	45,0	3,0	5,6
	96,2	95,2	1,0	6,3
Total	13 054,0	13 103,1	(49,1)	58,3
Ajustement de consolidation	(10 791,0)	(10 916,1)	125,1	85,7
Impact de la consolidation	2 263,0	2 187,0	76,0	144,0

* Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non un fonds spécial.

** Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

*** Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque organisme et fonds spécial peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE B

Entreprises du gouvernement

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Corporation d'hébergement du Québec

Financement - Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec ¹

Immobilière SHQ

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

¹ Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE C

Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (Le)

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrats à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicomis

Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

CHAPITRE 8
LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

CHAPITRE 8

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Ce chapitre présente les comptes à fin déterminée et leurs prévisions de dépenses pour l'exercice 2002-2003, telles qu'établies par les ministères et les organismes qui administrent ces comptes.

Les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au Budget de dépenses parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente en prévoyant l'affectation à une fin spécifique. Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas non plus incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Ces comptes correspondent à la notion de revenus faisant l'objet d'affectations d'origine externe telle que présentée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. Tant que le service n'est pas rendu ou l'activité réalisée, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds.

1. L'OBJET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, c. 15).

Les opérations financières qui transitent par un compte à fin déterminée sont régies par tous les règlements, politiques ou directives applicables aux transactions effectuées à même les crédits d'un ministère. De plus, les dépenses des comptes sont soumises à la vérification du Vérificateur général.

Plusieurs comptes à fin déterminée sont en vigueur au sein de l'appareil gouvernemental en 2002-2003; il y en a 37 répartis dans 20 ministères. Deux d'entre eux ont un caractère général et peuvent être utilisés, en respectant certaines conditions, par différents ministères. Il s'agit du « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » et du « Compte pour le financement des unités autonomes de service (UAS) ». Ces comptes permettent de regrouper des activités de même nature, associées à la formation, au partenariat, à l'organisation d'événements spéciaux ou au financement des UAS, mais qui sont administrées par divers ministères. Cette façon de faire simplifie le suivi de ce type d'activité et évite la création d'un compte à fin déterminée distinct pour chaque activité d'un ministère respectant les conditions d'utilisation de ces comptes.

2. LES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

L'ensemble des dépenses assumées par ces comptes totalise un montant de 592,1 M\$ en 2002-2003. Le tableau 8.1 présente les données sur les paiements et débits prévus pour les principaux comptes à fin déterminée. Les données détaillées sur chacun des comptes à fin déterminée se retrouvent en annexe à ce chapitre.

Neuf comptes à fin déterminée regroupent une grande partie des paiements effectués à partir de ces revenus affectés. Parmi ceux-ci, il y en a trois qui, à eux seuls, comptent pour 65,2 % des dépenses effectuées à même ces comptes. Il s'agit premièrement du « Compte relatif au programme d'infrastructures 2000-2007 » avec un montant global qui s'élève à 178,7 M\$, soit 30,2 % du total. Ce compte est réparti entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le ministère des Transports. Le deuxième est le « Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services » qui atteint 112,7 M\$, soit 19,0 % du total. Enfin, le troisième est le « Compte pour le financement des programmes de gestion des risques agricoles » qui s'élève à 94,8 M\$, soit 16,0 % du total.

Dix comptes à fin déterminée comportent des effectifs assujettis à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit 1 936 équivalents à temps complet (ETC). Les deux comptes comportant le plus grand nombre d'effectifs sont le « Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services » avec 1 393 ETC et le « Compte pour l'administration de la *Loi sur les armes à feu* » avec 366 ETC.

Tableau 8.1 : Paiements et autres débits prévus pour les principaux comptes à fin déterminée en 2002-2003

	(000 \$)	%
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE		
- Programme d'infrastructures 2000-2007	113 239,2	19,1
REVENU		
- Gestion de la taxe sur les produits et services	112 705,1	19,0
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION		
- Financement des programmes de gestion des risques agricoles	94 851,0	16,0
ÉDUCATION		
- Financement des bourses d'études du millénaire	71 800,0	12,1
- Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	12 635,0	2,1
TRANSPORTS		
- Programme d'infrastructures 2000-2007	65 450,0	11,1
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX		
- Financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	30 000,0	5,1
- Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22 450,0	3,8
FINANCES		
- Financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	14 390,0	2,4
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
- Administration de la <i>Loi sur les armes à feu</i>	13 906,1	2,3
- Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3 695,2	0,6
AUTRES	36 983,7	6,4
TOTAL	592 105,3	100,0

ANNEXE A

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2002-2003

	(000 \$)
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE	
– Programme d'infrastructures 2000-2007	113 239,2
– Travaux d'infrastructures 1994-1997	1,4
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	
– Financement des programmes de gestion des risques agricoles	94 851,0
– Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	5 000,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3 479,0
CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE	
– Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998 (verglas)	4 850,0
CULTURE ET COMMUNICATIONS	
– Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	490,0
– Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics	250,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	105,0
ÉDUCATION	
– Financement des bourses d'études du millénaire	71 800,0
– Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	12 635,0
– Formation dans les pénitenciers fédéraux	4 330,0
– Programme d'alphabétisation	542,7
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	200,0
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE	
– Financement des projets pilotes pour les travailleurs âgés	3 984,7
ENVIRONNEMENT	
– Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale	1 810,0
FAUNE ET PARCS	
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	34,9
FINANCES	
– Financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	14 390,0
INDUSTRIE ET COMMERCE	
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1 000,0

ANNEXE A

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2002-2003

	<u>(000 \$)</u>
JUSTICE	
– Accord relatif à la <i>Loi sur les contrevenants</i>	1 000,0
RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION	
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	47,5
RELATIONS INTERNATIONALES	
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	400,0
RESSOURCES NATURELLES	
– Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	990,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	285,9
REVENU	
– Gestion de la taxe sur les produits et services	112 705,1
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	
– Financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	30 000,0
– Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22 450,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	127,8
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
– Administration de la <i>Loi sur les armes à feu</i>	13 906,1
– Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3 695,2
– Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	950,0
– Financement du programme conjoint de protection civile	530,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	148,8
TOURISME, LOISIR ET SPORT	
– Financement de certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport	300,0
TRANSPORTS	
– Programme d'infrastructures 2000-2007	65 450,0
– Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	50,0
– Amélioration du réseau routier de la région québécoise de l'Outaouais	31,0
TRAVAIL	
– Financement du Bureau du commissaire général du travail	3 500,0
– Financement du Bureau d'évaluation médicale	2 545,0
Total	592 105,3

CHAPITRE 9
LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR MISSIONS

CHAPITRE 9

LE BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 PAR MISSIONS

Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État. Ce chapitre fournit l'information sur la composition du Budget de dépenses 2002-2003 selon l'axe des missions.

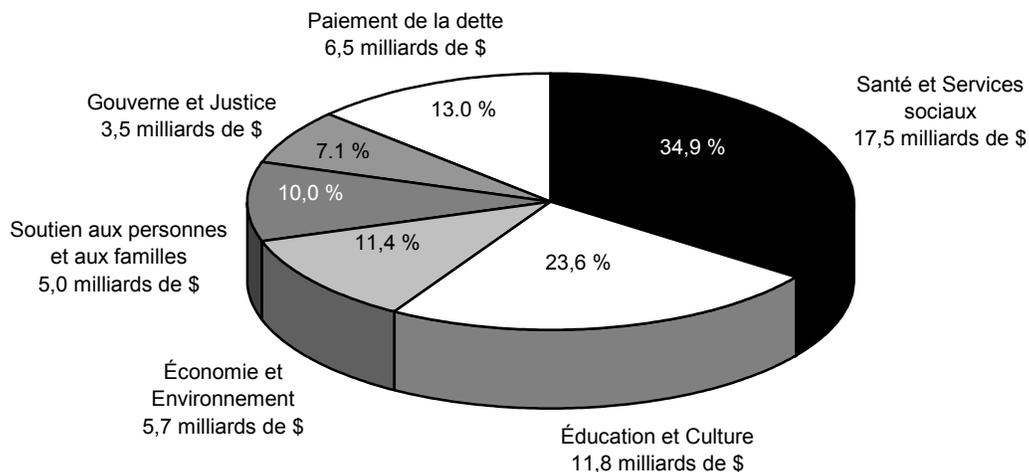
Les données sur les missions n'incluent pas les dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

1. LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

La structure de missions reste inchangée en 2002-2003. Ainsi, on retrouve les missions « Santé et Services sociaux », « Éducation et Culture », « Économie et Environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et Justice » et « Paiement de la dette ». La liste complète des 26 portefeuilles et 92 programmes qui composent ces six missions est fournie en annexe.

Le graphique 9.1 illustre le poids, en pourcentage et en milliards de dollars, de chacune des missions de l'État.

Graphique 9.1 : Répartition du Budget de dépenses par missions ¹



¹ Excluant les économies à réaliser en cours d'année.

Le Budget de dépenses 2002-2003 d'un montant de 49,7 milliards de dollars se répartit comme suit entre les différentes missions :

- 17,5 milliards de dollars sont affectés à la mission « Santé et Services sociaux » qui compte pour 34,9 % des dépenses totales. Cette mission correspond au portefeuille «Santé et Services sociaux». Il est à noter que si l'on exclut le service de la dette, cette mission représente 40,4 % des dépenses de programmes en 2002-2003;
- 11,8 milliards de dollars vont à la mission « Éducation et Culture » qui représente 23,6 % du total des dépenses. Cette mission regroupe principalement les programmes du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture et des Communications ainsi que certains programmes à vocation similaire se trouvant dans d'autres portefeuilles. En excluant le service de dette, cette mission compte pour 25,8 % des dépenses de programmes;
- 5,7 milliards de dollars sont alloués à la mission « Économie et Environnement » qui absorbe 11,4 % des dépenses. Elle regroupe les dépenses prévues au soutien de l'économie, à l'agriculture, à la protection de l'environnement, à la recherche et à la gestion des ressources naturelles;
- 5,0 milliards de dollars sont affectés à la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui requiert 10,0 % de l'ensemble des dépenses. Elle comprend l'ensemble des programmes de soutien financier dans les domaines de la famille, de l'aide sociale ou de l'aide juridique;
- 3,5 milliards de dollars vont à la mission « Gouverne et Justice » qui compte pour 7,1 % des dépenses. Cette mission se compose de dépenses pour la gouverne de l'État, l'administration de la justice et la sécurité publique. Elle inclut également des dépenses qui affectent plusieurs secteurs de la société comme la jeunesse ou la condition féminine;
- 6,5 milliards de dollars sont nécessaires pour la mission « Paiement de la dette » qui occupe 13,0 % des dépenses totales. Cette mission comprend uniquement le service de dette du gouvernement.

2. LA STRUCTURE DES DIFFÉRENTES MISSIONS POUR 2002-2003

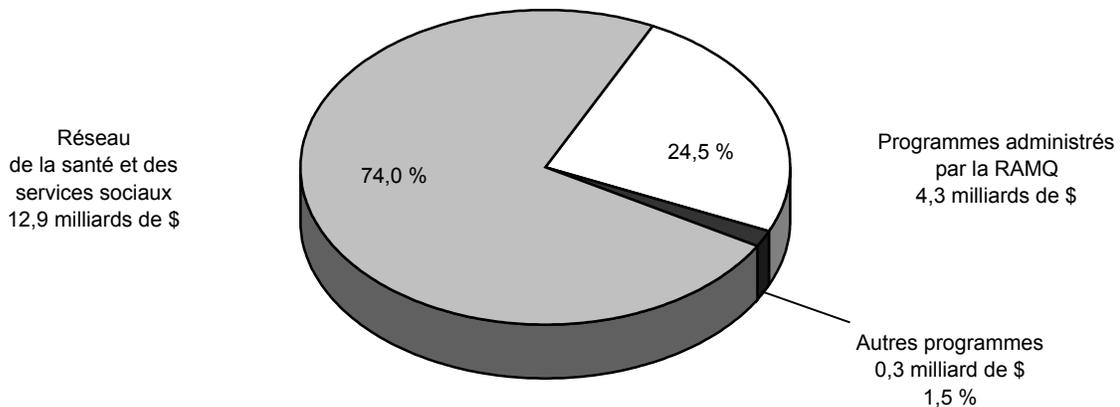
Cette section décrit les principales composantes de chacune des missions en donnant leur importance relative à l'intérieur de la mission. La mission « Paiement de la dette » n'est pas décrite puisqu'elle est constituée d'un seul programme.

Les dépenses de la mission « Santé et Services sociaux »

La mission « Santé et Services sociaux » regroupe les programmes du portefeuille du même nom. Cette mission se compose principalement du réseau des établissements de la santé et des services sociaux et des programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie.

Comme l'indique le graphique 9.2, les dépenses du réseau représentent 74,0 % des dépenses de cette mission. Pour ce qui est des programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie qui comprennent le coût des services professionnels de santé ainsi que celui de l'assurance médicaments, ils comptent pour 24,5 % du total. Les autres dépenses représentent quant à elles 1,5 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.2 : Mission « Santé et Services sociaux » : 17,5 milliards de dollars en 2002-2003



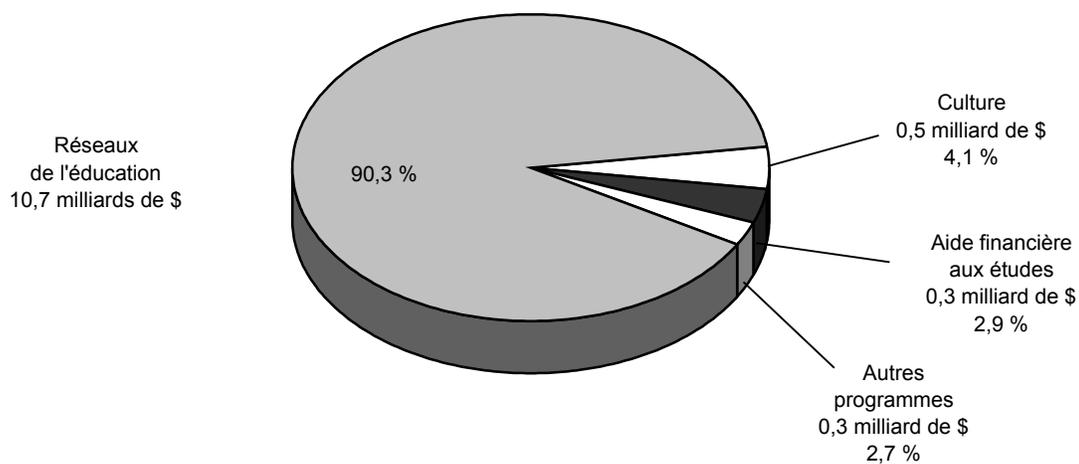
Les dépenses de la mission « Éducation et Culture »

La mission « Éducation et Culture » regroupe les réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, la culture et certains autres programmes.

- Les réseaux de l'éducation se composent des établissements des niveaux primaire et secondaire, des cégeps et des universités.
- L'aide financière aux études comprend l'ensemble du soutien financier aux étudiants.
- La culture correspond au portefeuille « Culture et Communications » à l'exception de la « Charte de la langue française ».
- Les autres programmes considérés dans cette mission incluent le support administratif du ministère de l'Éducation ainsi que l'intégration des immigrants, l'application de la Charte de la langue française et le développement du loisir et du sport.

Le graphique 9.3 présente la répartition de cette mission. Les réseaux d'enseignement représentent 90,3 % des dépenses de cette mission. La culture compte pour 4,1 %, alors que l'aide financière aux études compte pour 2,9 %. Les autres dépenses représentent 2,7 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.3 : Mission « Éducation et Culture » : 11,8 milliards de dollars en 2002-2003



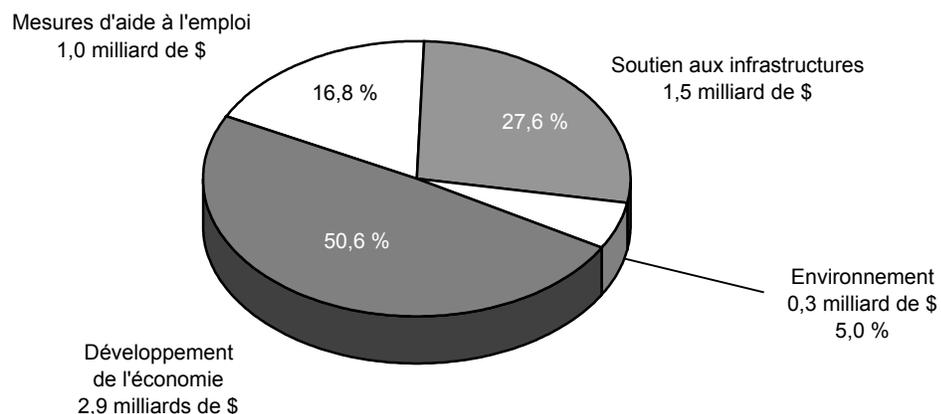
Les dépenses de la mission « Économie et Environnement »

La mission « Économie et Environnement » se compose notamment des programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, l'environnement et le soutien aux infrastructures.

- Le développement de l'économie regroupe les programmes de divers portefeuilles visant à supporter l'économie. Ces programmes peuvent avoir une vocation sectorielle comme l'agro-alimentaire, les ressources naturelles, le tourisme, l'industrie, la recherche, les transports, le commerce extérieur ou avoir une vocation territoriale comme : la métropole, la capitale nationale et les régions.
- Les mesures d'aide à l'emploi se retrouvent au programme du même nom du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale ».
- Le soutien aux infrastructures regroupe les montants destinés aux infrastructures de transport, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux.
- L'environnement regroupe les programmes du ministère de l'Environnement « Protection de l'environnement » et « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement » ainsi que le portefeuille « Faune et Parcs ».

La répartition de chaque composante à l'intérieur de la mission est présentée au graphique 9.4. Les dépenses liées au développement de l'économie ont la plus grande part avec 50,6 % des dépenses de cette mission. Le soutien aux infrastructures compte pour 27,6 % des dépenses alors que les mesures d'aide à l'emploi en absorbent 16,8 %. Enfin, l'environnement requiert, pour sa part, 5,0 % des dépenses de cette mission.

Graphique 9.4 : Mission « Économie et Environnement » : 5,7 milliards de dollars en 2002-2003



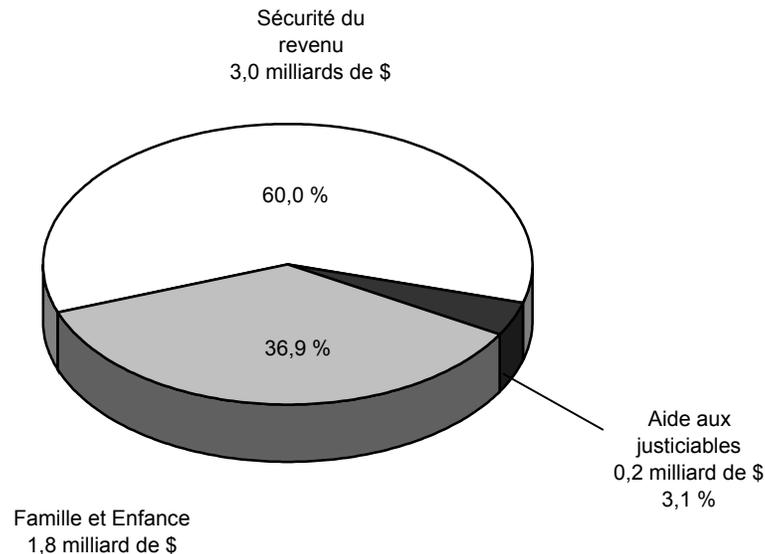
Les dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles »

La mission « Soutien aux personnes et aux familles » est subdivisée entre la sécurité du revenu, la famille et l'enfance et l'aide aux justiciables.

- La sécurité du revenu regroupe les dépenses liées à l'aide sociale.
- La famille et l'enfance regroupe l'ensemble des programmes du portefeuille du même nom.
- L'aide aux justiciables correspond à l'aide juridique offerte aux citoyens à faible revenu.

Tel qu'illustré au graphique 9.5, la sécurité du revenu requiert 60,0 % des dépenses de cette mission, alors que les dépenses liées à la famille et à l'enfance comptent pour 36,9 %. Les dépenses touchant l'aide aux justiciables représentent 3,1 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.5 : Mission « Soutien aux personnes et aux familles » : 5,0 milliards de dollars en 2002-2003



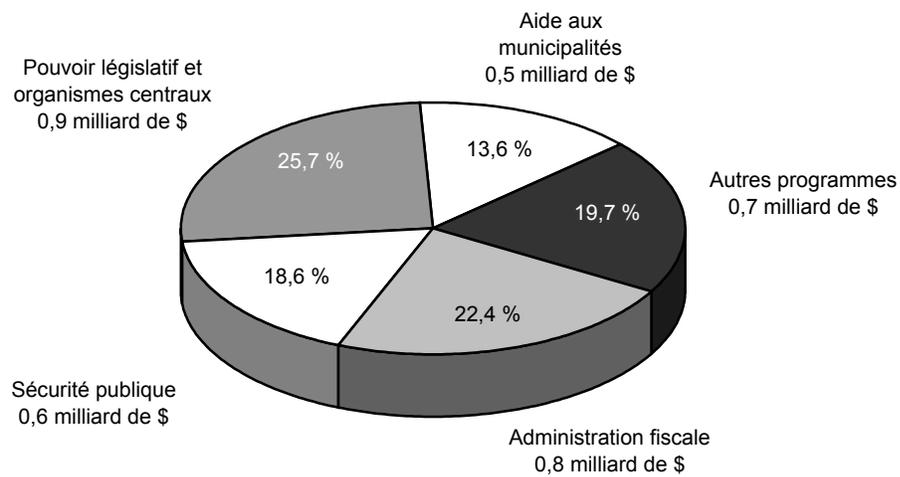
Les dépenses de la mission « Gouverne et Justice »

La mission « Gouverne et Justice » regroupe le pouvoir législatif, les organismes centraux, l'administration fiscale, la sécurité publique, l'aide aux municipalités et certains autres programmes à caractère administratif.

- Le pouvoir législatif regroupe l'Assemblée nationale et les organismes qui en relèvent directement, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Directeur général des élections.
- Les organismes centraux se composent des ministères et organismes occupant une fonction centrale dans l'exercice du pouvoir exécutif comme le Conseil exécutif, le Conseil du trésor et le ministère des Finances.
- L'administration fiscale recoupe la totalité du portefeuille du ministère du Revenu.
- La sécurité publique correspond au portefeuille du même nom.
- L'aide aux municipalités regroupe les compensations tenant lieu de taxes faites aux municipalités par le gouvernement et les autres formes d'aide financière aux municipalités.
- Les autres programmes regroupent diverses fonctions administratives du gouvernement. Ils se retrouvent dans les portefeuilles suivants : « Affaires municipales et Métropole », « Justice », « Famille, Enfance et Condition féminine », « Recherche, Science et Technologie », « Relations avec les citoyens et Immigration » et « Travail ». De plus, ils comprennent le Fonds de suppléance dont les sommes seront réparties en cours d'année dans les différents portefeuilles du budget de dépenses.

Le graphique 9.6 montre de quoi se compose la mission « Gouverne et Justice ». Le pouvoir législatif et les organismes centraux comptent pour 25,7 % des dépenses de cette mission. La sécurité publique représente 18,6 % des dépenses. L'administration fiscale requiert 22,4 % des dépenses alors que l'aide aux municipalités en représente 13,6 %. Enfin, les autres programmes regroupent 19,7 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.6 : Mission « Gouverne et Justice » : 3,5 milliards de dollars en 2002-2003

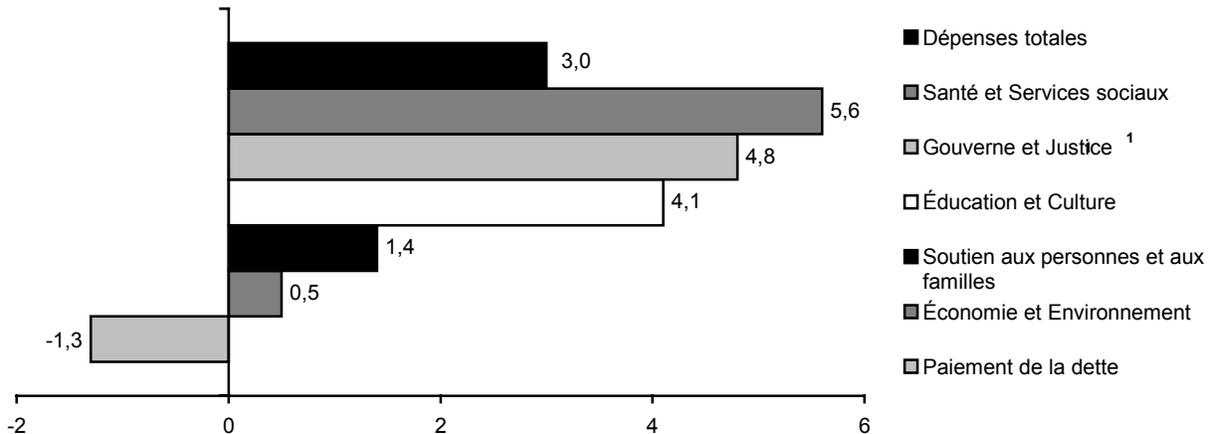


3. L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE 1999-2000 à 2002-2003

La croissance de chacune des grandes missions de l'État pour les années 1999-2000 à 2002-2003 est présentée au graphique 9.7.

- Prises globalement, les dépenses ont augmenté en moyenne annuelle de 3,0 % au cours de cette période.
- La mission « Santé et Services sociaux » a connu une croissance annuelle moyenne de 5,6 % : C'est cette mission qui a connu la croissance la plus forte au cours des dernières années.
- La mission « Gouverne et Justice » a augmenté en moyenne de 4,8 % par année.
- La mission « Éducation et Culture » a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1 %.
- La mission « Soutien aux personnes et aux familles » est en hausse moyenne de 1,4 % par année.
- La mission « Économie et Environnement » a connu une croissance annuelle moyenne de 0,5 %.
- La mission « Paiement de la dette » est en baisse moyenne de 1,3 % par année.

Graphique 9.7 : Croissance annuelle moyenne du budget de dépenses de 1999-2000 à 2002-2003, par missions (en %)



¹ Le fonds de suppléance a été retiré de la mission « Gouverne et Justice » afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année.

ANNEXE A

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Santé et Services sociaux	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
(000 000 \$)					
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	218,3	231,1	234,9	212,6	226,9
Fonctions régionales	12 913,8	12 603,8	12 559,4	11 895,8	10 910,9
Office des personnes handicapées du Québec	51,1	47,2	58,5	50,9	47,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	4 268,2	4 257,1	4 257,1	3 938,9	3 642,6
Total de la mission	17 451,4	17 139,3	17 110,0	16 098,3	14 828,2

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE B

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Éducation et Culture	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Culture et Communications					
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	76,6	73,9	73,9	71,5	68,3
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	403,7	386,4	389,7	444,9	402,7
Charte de la langue française	23,8	24,1	23,2	23,2	21,6
Régie du cinéma	-	-	-	2,5	3,4
Éducation					
Administration et consultation	114,9	109,7	112,7	108,6	107,7
Formation en tourisme et hôtellerie	17,4	16,5	16,1	17,4	15,2
Aide financière aux études	355,0	352,5	317,2	300,5	330,4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 721,1	6 397,0	6 479,3	6 134,6	5 963,5
Enseignement supérieur	3 371,2	3 222,1	3 077,5	3 049,2	2 937,9
Régimes de retraite	564,2	537,2	537,2	519,8	470,7
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	112,3	109,0	119,2	98,6	97,2
Tourisme, Loisir et Sport					
Développement du loisir et du sport	66,7	60,1	73,2	63,1	59,5
Total de la mission	11 826,9	11 288,5	11 219,2	10 834,0	10 478,1

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Économie et Environnement	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Affaires municipales et Métropole					
Promotion et développement de la Métropole	116,4	77,4	97,5	156,4	75,6
Mise à niveau des infrastructures et renouvellement urbain	608,3	628,9	595,8	395,9	434,9
Habitation	254,7	249,1	249,4	319,0	270,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Formation, recherche et développement technologique	35,5	33,8	34,6	34,1	33,7
Financière agricole du Québec	305,0	305,0	305,0	361,8	208,2
Aide aux entreprises agroalimentaires	174,7	182,7	185,3	211,7	167,4
Appui réglementaire	54,2	41,3	42,4	39,4	38,6
Gestion interne et soutien	54,5	50,5	51,1	49,3	48,3
Développement des pêches et de l'aquaculture	19,7	20,0	22,5	17,4	17,3
Conseil exécutif					
Développement de la Capitale-Nationale	38,7	36,3	37,1	50,2	36,4
Emploi, Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	962,6	960,1	954,3	977,4	934,8
Environnement					
Protection de l'environnement	176,7	161,7	169,3	153,7	217,6
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4,5	4,5	4,9	4,9	5,5
Faune et Parcs					
Société de la faune et des parcs du Québec	107,4	113,9	121,5	147,8	79,5
Finances					
Soutien au développement de l'économie	196,3	158,1	270,6	321,2	215,1
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	248,4	244,7	87,4	-	-
Industrie et Commerce					
Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés	139,7	145,6	208,6	276,6	155,0
Placement étudiant du Québec	5,2	5,2	-	-	-
Recherche, Science et Technologie					
Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	223,2	205,1	201,5	228,6	284,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Économie et Environnement (suite)	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Régions					
Mesures de soutien au développement local et régional	194,7	188,1	141,8	120,4	147,1
Relations internationales					
Affaires internationales	107,5	105,6	109,5	103,9	98,4
Ressources naturelles					
Connaissance et gestion du territoire	26,5	30,3	29,1	29,2	30,6
Connaissance et gestion du patrimoine forestier	131,3	160,6	161,6	190,9	307,2
Développement énergétique	45,1	48,2	47,4	51,8	52,3
Gestion et développement de la ressource minérale	35,2	35,1	49,5	47,5	49,2
Direction et soutien administratif	39,5	38,6	38,7	43,5	45,7
Tourisme, Loisir et Sport					
Promotion et développement du tourisme	61,5	60,1	84,2	88,7	113,8
Transports					
Infrastructures de transport	971,0	853,0	919,1	1 106,4	1 189,5
Systèmes de transport	298,6	322,7	354,1	320,5	310,3
Administration et services corporatifs	92,7	90,0	90,7	79,8	78,4
Total de la mission	5 729,2	5 556,0	5 664,2	5 928,1	5 645,3

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE D

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Soutien aux personnes et aux familles	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Emploi, Solidarité sociale					
Mesures d'aide financière	2 801,3	2 948,7	2 905,7	2 918,0	2 953,7
Soutien à la gestion	203,8	197,7	196,0	199,5	175,2
Famille, Enfance et Condition féminine*					
Planification, recherche et administration	42,1	40,2	39,1	31,7	31,0
Services à la famille et à l'enfance	1 210,0	1 024,4	1 037,5	829,0	646,1
Prestations familiales	595,9	603,9	617,4	693,0	855,3
Organismes-conseils	3,7	3,5	3,5	1,8	1,9
Justice					
Aide aux justiciables	155,6	165,3	165,3	149,0	141,5
Total de la mission	5 012,6	4 983,8	4 964,5	4 822,1	4 804,8

* Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2001-2002 et les dépenses des années antérieures sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne, pour 2001-2002, une hausse de 38,4 M\$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Gouverne et Justice	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	15,9	14,7	14,7	12,5	10,9
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	31,7	30,8	30,8	26,6	24,9
Services statutaires de soutien aux parlementaires	43,9	43,1	43,1	40,9	38,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Le Protecteur du citoyen	7,9	7,0	7,2	7,2	6,2
Le Vérificateur général	16,7	15,7	15,9	14,9	14,8
Administration du système électoral	23,3	26,7	26,7	19,7	20,3
Affaires municipales et Métropole					
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	478,2	429,0	472,8	458,6	281,5
Administration générale	45,3	43,9	46,6	41,0	38,3
Commission municipale du Québec	3,1	2,8	2,8	2,4	2,2
Régie du logement	13,9	13,7	13,8	13,7	13,2
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique					
Secrétariat du Conseil du trésor	63,5	62,1	51,2	47,9	51,2
Fonctions gouvernementales	69,8	73,1	56,9	114,0	128,0
Commission de la fonction publique	2,8	2,7	2,4	2,1	2,3
Régimes de retraite et d'assurances	308,2	327,1	327,1	269,9	190,7
Fonds de suppléance	104,0	62,2	-	-	-
Conseil exécutif					
Cabinet du lieutenant-gouverneur	1,2	1,2	1,1	0,9	0,9
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	67,2	65,7	33,6	27,6	30,3
Affaires intergouvernementales canadiennes	11,4	12,0	12,0	9,0	11,8
Affaires autochtones	51,1	23,4	23,5	16,0	10,9
Jeunesse	8,8	8,7	9,5	7,4	125,0
Famille, Enfance et Condition féminine					
Condition féminine	7,3	7,1	7,0	7,0	6,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Gouverne et Justice (suite)	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Finances					
Politiques économiques et fiscales	35,9	34,9	34,1	25,6	22,7
Politiques et opérations financières	20,6	19,2	19,4	15,5	10,9
Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17,3	16,8	16,3	13,8	13,9
Gestion interne et soutien	27,4	23,9	23,9	20,6	18,3
L'Inspecteur général des institutions financières	25,2	24,6	24,7	22,4	22,3
Provision pour des initiatives concernant les revenus	57,9	47,9	14,2	-	-
Justice					
Activité judiciaire	67,6	63,0	65,6	61,8	60,6
Administration de la justice	275,4	262,9	270,7	247,5	246,7
Justice administrative	9,6	9,7	9,7	9,8	10,2
Recherche, Science et Technologie					
Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	23,2	21,9	22,2	17,3	13,9
Relations avec les citoyens et Immigration					
Relations civiques, relations avec les citoyens et gestion de l'identité	24,6	21,9	35,1	21,3	21,9
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	26,3	24,7	25,9	24,0	22,8
Curateur public	36,7	35,2	35,0	34,6	-
Revenu					
Administration fiscale	658,6	631,3	626,8	715,5	720,6
Sécurité publique					
Sécurité, prévention et gestion interne	371,1	345,4	377,5	362,0	336,1
Sûreté du Québec	393,9	380,7	385,7	355,8	337,7
Organismes relevant du ministre	25,2	24,8	26,8	26,5	26,8
Travail					
Travail	61,2	73,3	77,2	78,7	81,0
Total de la mission	3 532,7	3 334,9	3 289,6	3 191,9	2 975,1

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

ANNEXE F

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Paiement de la dette	Budget de dépenses 2002-2003	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2001-2002	Dépenses 2000-2001	Dépenses 1999-2000
			(000 000 \$)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 497,0	6 732,0	6 732,0	6 971,6	6 751,0
Total de la mission	6 497,0	6 732,0	6 732,0	6 971,6	6 751,0
Économies à réaliser	(300,0)				
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	(29,8)				
Autres variations*	-	(54,9)	-	-	-
Total des missions	49 720,0	48 979,5	48 979,5	47 846,0	45 482,5

* Les autres variations incluent notamment le redressement pour la politique familiale ainsi que les corrections apportées au budget comparatif 2001-2002 afin de présenter les données sur la même base qu'en 2002-2003.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2001-2002 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2002-2003.

CHAPITRE 10

**PORTRAIT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISONS
AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS**

CHAPITRE 10

PORTRAIT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISONS AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS

INTRODUCTION

Ce chapitre décrit l'évolution des dépenses du gouvernement du Québec depuis les 15 dernières années. Il situe également ces dépenses par rapport à celles des autres juridictions en comparant certains indicateurs de dépenses du Québec avec les provinces canadiennes et avec certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Les données relatives aux dépenses du gouvernement du Québec sont celles présentées dans les tableaux apparaissant en annexe de ce volume. Les données des provinces canadiennes proviennent des comptes publics et des budgets des différents gouvernements. Il est à noter que la catégorie « autres provinces » présentée dans les graphiques se définit comme étant l'ensemble du Canada duquel on a soustrait les données du Québec et de l'Ontario.

Les données servant à comparer les dépenses du secteur de la santé proviennent de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et de l'OCDE. Pour le secteur de l'éducation, la publication intitulée « Indicateurs de l'éducation édition 2001 » produite par le ministère de l'Éducation du Québec ainsi que des données de l'OCDE ont été utilisées.

Le chapitre comprend deux sections :

- La première présente l'évolution globale des dépenses gouvernementales et ses grandes composantes, entre 1988-1989 et 2002-2003, cette dernière année financière étant celle du Budget de dépenses 2002-2003. De plus, cette section compare l'évolution des dépenses du gouvernement du Québec par rapport à l'Ontario, aux autres provinces canadiennes ainsi que quelques pays de l'OCDE, notamment la croissance des dépenses de programmes et des dépenses reliées au service de la dette;
- La deuxième présente l'évolution des dépenses par secteurs d'activité ainsi qu'une comparaison du niveau des dépenses publiques et privées dans le domaine de la santé et de l'éducation par rapport à l'Ontario, aux autres provinces canadiennes ainsi que quelques pays de l'OCDE.

1. ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES

Cette section présente l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses totales pour le gouvernement du Québec. Par la suite, on compare celles-ci avec d'autres juridictions. Des comparaisons de dépenses en pourcentage du PIB nominal et par habitant sont également présentées.

La croissance des dépenses de programmes est plus marquée depuis 1997-1998

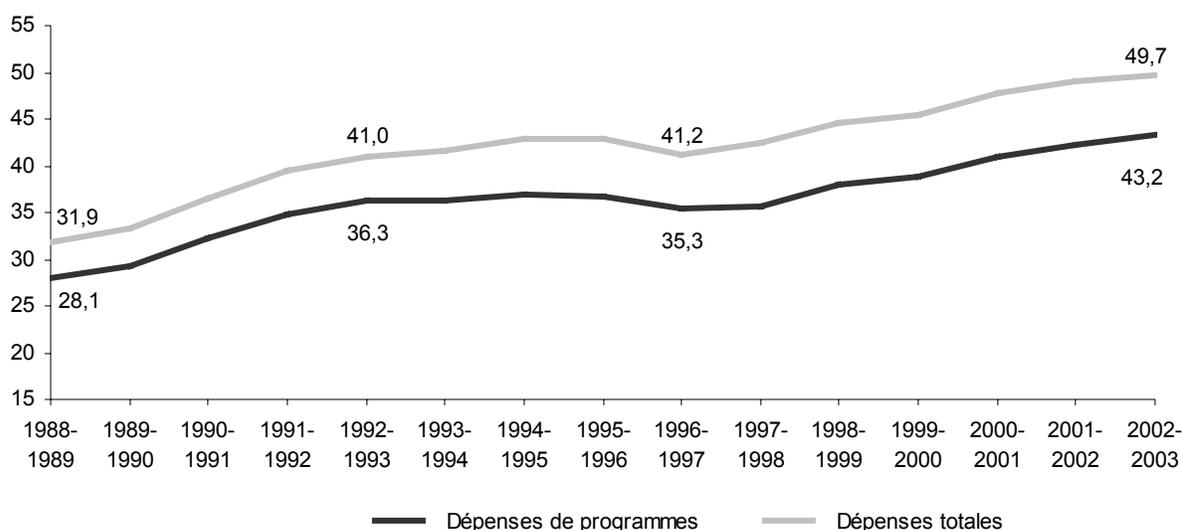
Le graphique 10.1 présente l'évolution annuelle des dépenses totales et des dépenses de programmes en milliards de dollars, entre 1988-1989 et 2002-2003. Les dépenses totales se composent des dépenses de programmes et des dépenses reliées au service de la dette.

Les dépenses de programmes sont passées de 28,1 milliards de dollars en 1988-1989 à 35,3 milliards de dollars en 1996-1997 et à 43,2 milliards de dollars en 2002-2003. Les dépenses totales sont, quant à elles, passées de 31,9 milliards de dollars en 1988-1989 à 41,2 milliards de dollars en 1996-1997 et à 49,7 milliards de dollars en 2002-2003.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de programmes, le graphique indique :

- Une croissance des dépenses entre 1988-1989 et 1992-1993;
- Une stabilisation du niveau des dépenses au cours de la période 1992-1993 à 1997-1998;
- Un retour à la croissance des dépenses à partir de 1998-1999.

Graphique 10.1 : Dépenses totales et de programmes de 1988-1989 à 2002-2003 pour le Québec (en milliards de dollars)



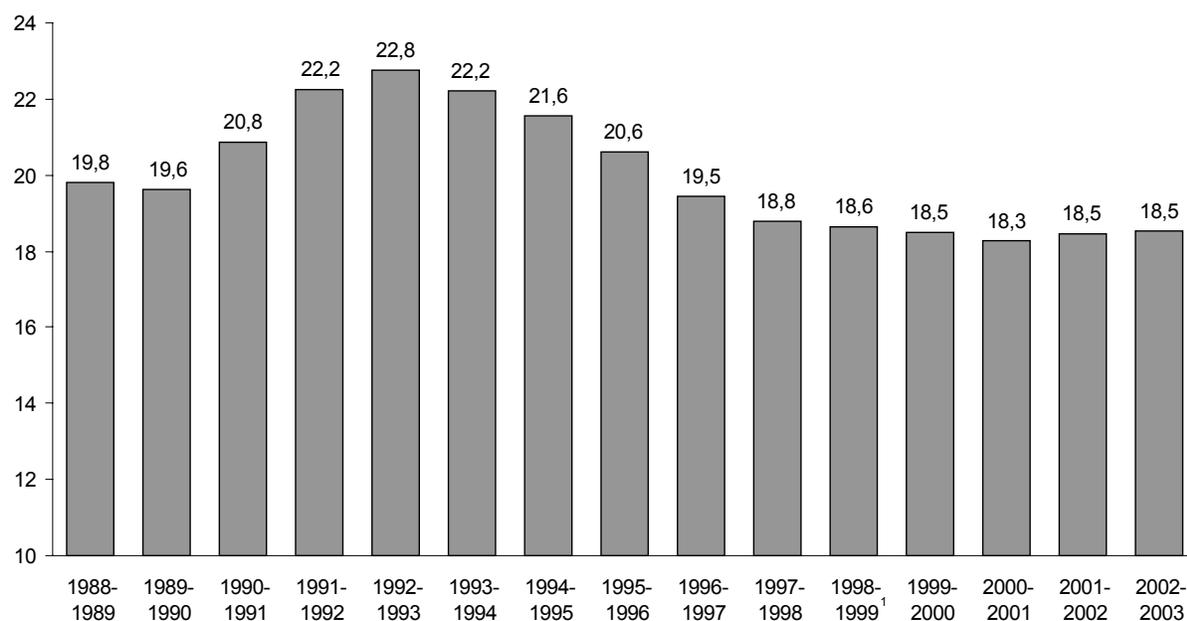
Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor.

Les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont stables depuis 1999-2000

Le ratio « dépenses de programmes par rapport au PIB nominal » est un indicateur de l'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie. Le graphique 10.2 présente l'évolution annuelle des dépenses de programmes en proportion du PIB nominal depuis 1988-1989. Ce graphique montre que :

- Il y a eu augmentation du niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB nominal entre 1988-1989 et 1992-1993;
- Le niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB nominal a baissé graduellement depuis dix ans, passant de 22,8 % en 1992-1993 à 18,5 % en 2002-2003, soit une baisse de 4,3 points de pourcentage;
- Ce ratio indique aussi une tendance à la stabilisation depuis les cinq dernières années. On prévoit qu'il se maintiendra à 18,5 % en 2002-2003 malgré une croissance du PIB nominal moins forte que celle des dernières années.

Graphique 10.2 : Dépenses de programmes en pourcentage du PIB nominal de 1988-1989 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données sur le PIB.

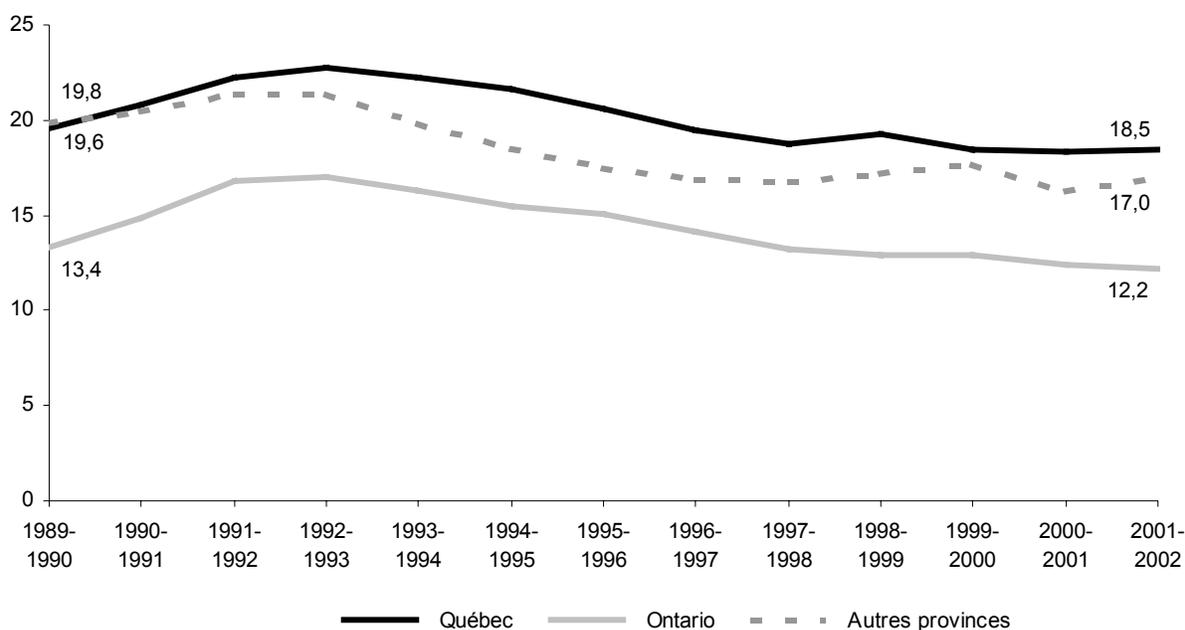
¹ Pourcentage corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le pourcentage aurait été de 19,2 %.

Le poids des dépenses de programmes est plus élevé au Québec qu'en Ontario

Le graphique 10.3 compare le niveau des dépenses de programmes en pourcentage du PIB nominal pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces pour la période allant de 1989-1990 à 2001-2002. À cet égard, il y a lieu de noter les points suivants :

- En 2001-2002, le niveau des dépenses en pourcentage du PIB nominal s'élève à 18,5 % au Québec comparativement à 12,2 % en Ontario et 17,0 % dans les autres provinces;
- Depuis 1992-1993, on note que le poids des dépenses dans l'économie a été réduit au Québec, de même qu'en Ontario et que dans les autres provinces.

Graphique 10.3: Dépenses de programmes en pourcentage du PIB nominal de 1989-1990 à 2001-2002 pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces (en %)



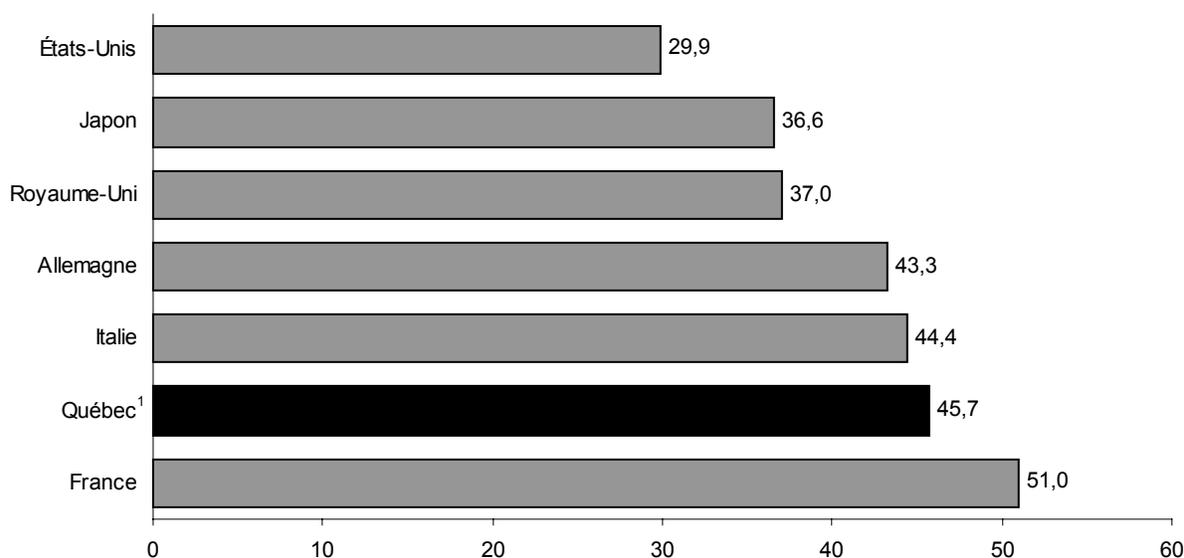
Source des données : Comptes publics et Budgets des provinces, ministère des Finances du Québec. Pour 2001-2002, il s'agit d'estimations.

Le Québec se situe parmi les juridictions ayant un secteur public qui occupe une place importante dans l'économie

La proportion des dépenses totales consolidées des administrations publiques par rapport au PIB nominal mesure la taille du secteur public dans l'économie. Le graphique 10.4 présente une comparaison, pour l'année 2000, du niveau des dépenses consolidées des administrations publiques de tous les paliers de gouvernement dans quelques pays de l'OCDE. Ce graphique fournit les indications suivantes :

- Les dépenses totales en pourcentage du PIB nominal pour le Québec se situent à un niveau comparable à celui de l'Italie;
- Parmi les pays considérés, la France demeure le pays qui a le plus important secteur public en pourcentage du PIB nominal ;
- À l'opposé, les États-Unis demeurent le pays ayant le secteur public le moins important en pourcentage du PIB nominal.

Graphique 10.4 : Dépenses totales des administrations publiques en pourcentage du PIB nominal en 2000 pour le Québec et quelques pays de l'OCDE (en %)



¹ Pour le Québec, l'indicateur est estimé à partir de l'indicateur de l'OCDE pour le Canada qui s'établit à 37,7 % et des statistiques canadiennes présentées au graphique précédent.

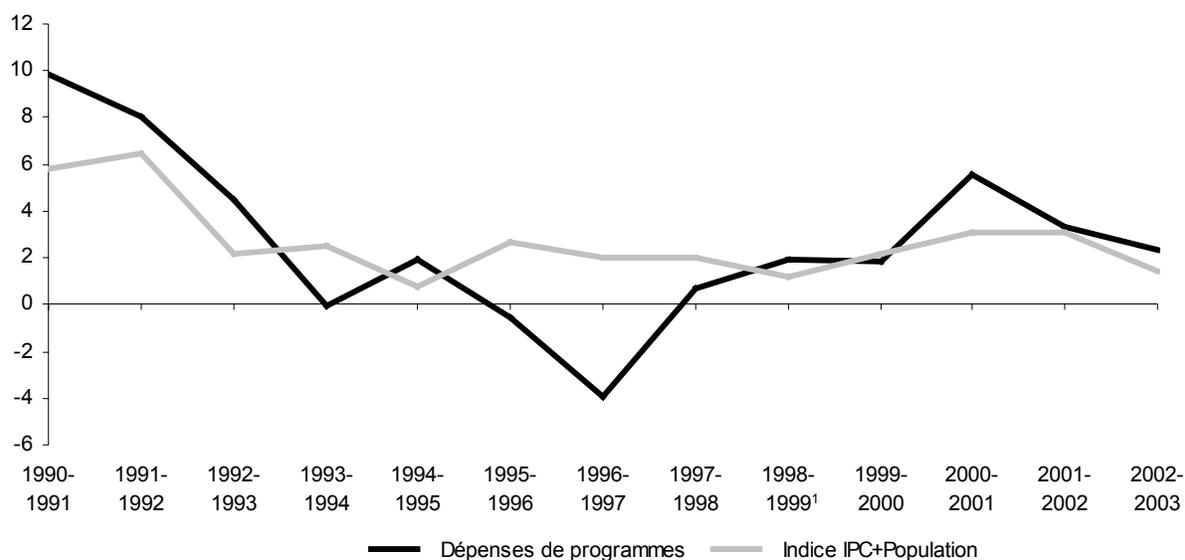
Source des données : OCDE : *Perspectives économiques de l'OCDE*, no 70, décembre 2001.

En général, les variations des dépenses de programmes suivent celles de l'indice « IPC + population »

L'indice « IPC + population » donne une mesure des pressions imposées par l'inflation et la démographie sur les dépenses publiques. Le graphique 10.5 présente les taux moyens de variation, sur base annuelle des dépenses de programmes, comparativement à celui de l'indice des prix à la consommation (IPC) auquel est ajouté le taux de variation de la population, celui-ci étant en moyenne de 0,5% annuellement, pour la période allant de 1990-1991 à 2002-2003.

Le graphique montre que, de manière générale, la variation des dépenses de programmes a tendance à suivre l'indice « IPC + population » à l'exception de la période 1995-1996 à 1997-1998 marquée par la lutte au déficit.

Graphique 10.5 : Taux moyen de variation sur base annuelle des dépenses de programmes et de l'indice « IPC + population » de 1990-1991 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



1 Taux corrigé pour exclure d'une part l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail qui est entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M\$ et d'autre part l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9 %.

Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données relatives à l'IPC.

Note : Le produit intérieur brut utilisé est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année. Pour sa part, la population utilisée est celle au 1^{er} juillet, soit celle du deuxième trimestre de l'année financière correspondante.

**En dollars constants, la dépense de programmes par habitant
est similaire à celle de 1992-1993**

La dépense de programmes par habitant peut servir d'indicateur pour mesurer le volume des services publics offerts. L'évolution de cet indicateur en dollars courants et en dollars constants (c'est-à-dire en y excluant l'effet de l'inflation des prix), est illustrée au graphique 10.6.

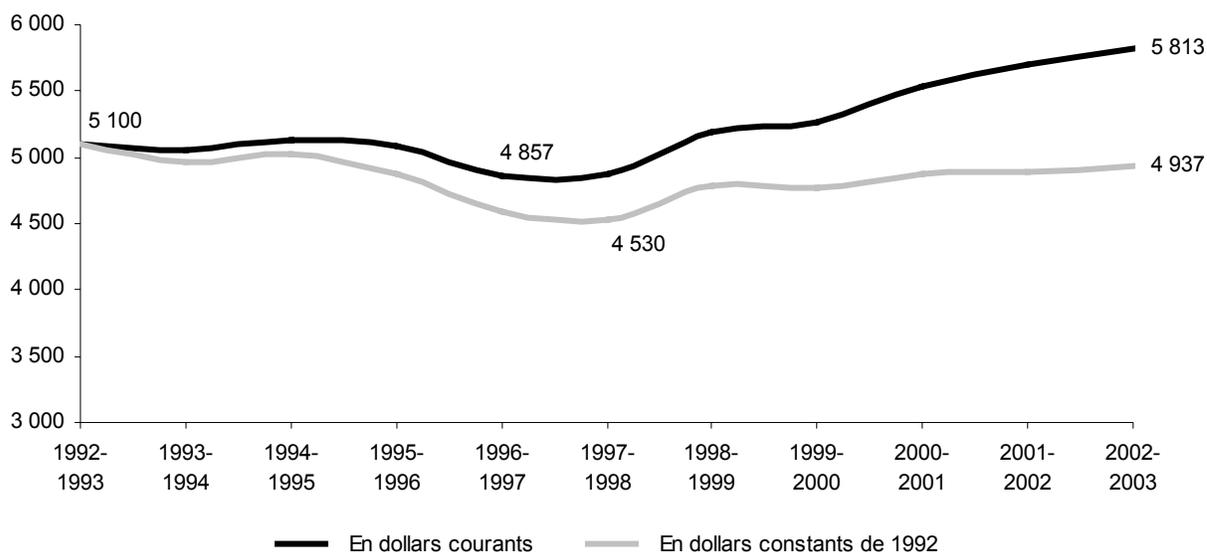
En dollars courants, il indique :

- En 1992-1993, la dépense de programmes par habitant était de 5 100 \$ et a par la suite diminué pour atteindre 4 857 \$ en 1996-1997, ce qui représente une baisse de 4,8 % pour cette période;
- Au cours de la période 1996-1997 à 2002-2003, la dépense de programmes par habitant a augmenté de 19,7 % atteignant 5 813 \$ en 2002-2003.

En dollars constants de 1992, il indique :

- De 1992-1993 à 1997-1998, le niveau de dépenses par habitant a diminué de 11,2 %, passant de 5 100 \$ en 1992-1993 à 4 530 \$ en 1997-1998;
- Par la suite, on note une augmentation du niveau de dépenses par habitant qui passe de 4 530 \$ en 1997-1998 à 4 937 \$ en 2002-2003, soit une augmentation de 9,0 % pour cette période.

Graphique 10.6 : Dépense de programmes en dollars par habitant de 1992-1993 à 2002-2003 pour le Québec (en \$)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

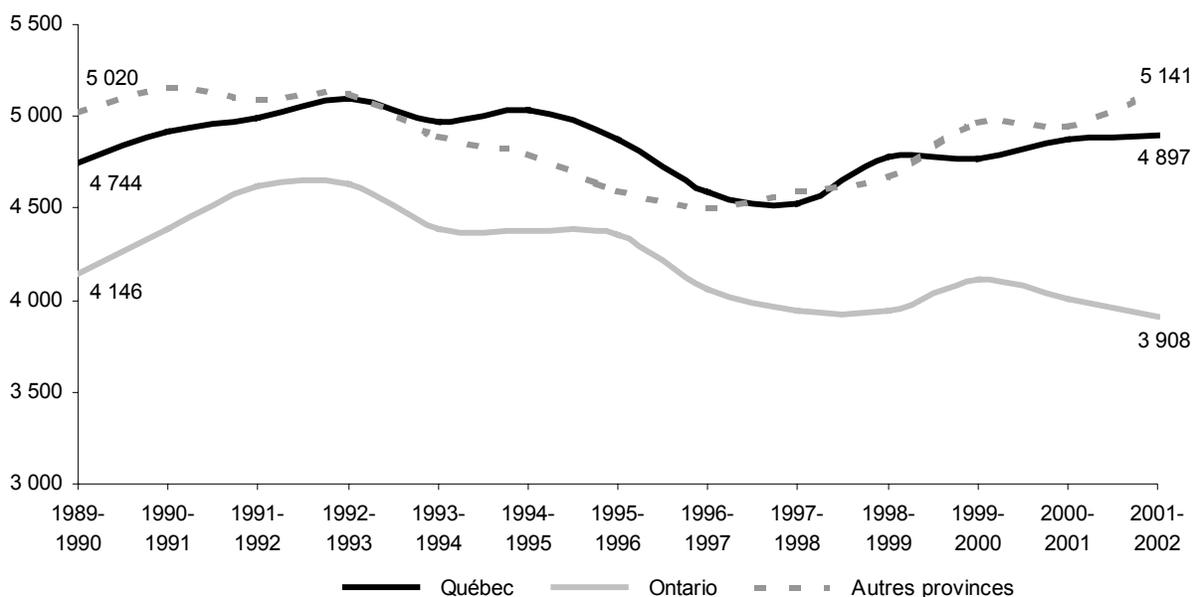
Note : La population utilisée est celle au 1^{er} juillet, soit celle du deuxième trimestre de l'année financière correspondante.

**En dollars constants, le Québec dépense plus par habitant que l'Ontario
mais moins que les autres provinces**

Le graphique 10.7 compare l'évolution de la dépense de programmes par habitant en dollars constants pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces canadiennes pour la période allant de 1989-1990 à 2001-2002. Il ressort de cette comparaison les conclusions suivantes :

- L'évolution des dépenses de programmes par habitant en dollars constants au Québec est similaire à celle des autres provinces canadiennes. En 2001-2002, ces dépenses étaient de 4 897 \$ par habitant au Québec comparativement à 5 141 \$ par habitant pour les autres provinces canadiennes;
- Les dépenses de programmes par habitant en dollars constants de l'Ontario sont inférieures à celles du Québec et des autres provinces canadiennes pour l'ensemble de la période considérée;

Graphique 10.7 : Dépenses de programmes par habitant de 1989-1990 à 2001-2002 pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces (en \$ constants)



Source des données : Comptes publics et Budgets des provinces, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec. Pour 2001-2002, il s'agit d'estimations.

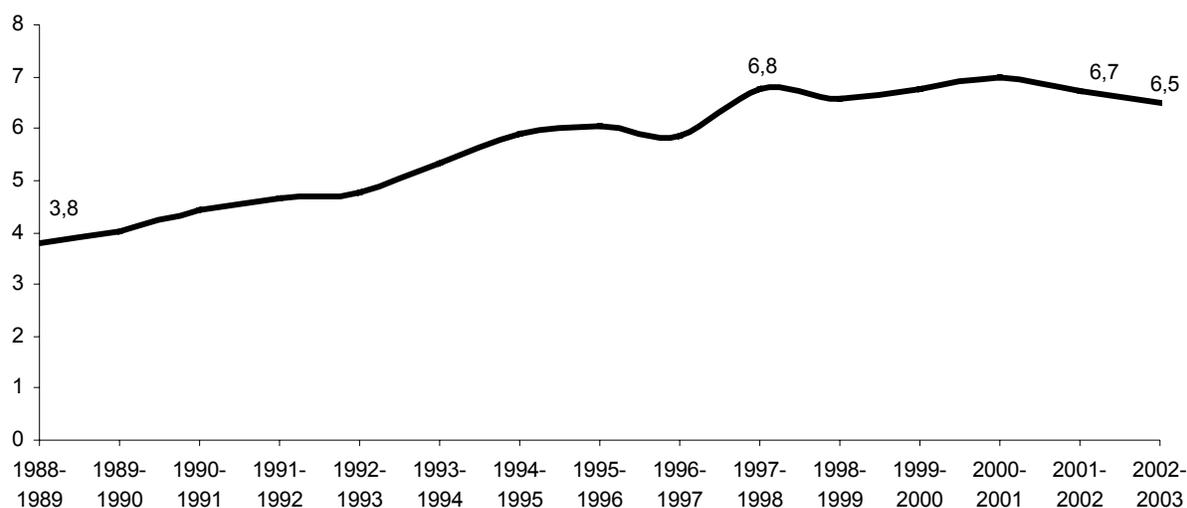
Note : La population utilisée est celle au 1^{er} juillet, soit celle du deuxième trimestre de l'année financière correspondante.

Les dépenses du service de la dette du gouvernement ont recommencé à baisser

Le graphique 10.8 illustre l'évolution depuis 1988-1989 des dépenses du service de la dette gouvernementale en milliards de dollars. À cet égard, il y a lieu de relever les points suivants :

- Les dépenses du service de la dette gouvernementale sont passées de 3,8 milliards de dollars en 1988-1989 à 6,8 milliards de dollars en 1997-1998, soit une augmentation de 77,9 % sur cette période;
- Depuis 1997-1998, ces dépenses ont diminué pour s'établir à 6,5 milliards de dollars en 2002-2003, ce qui représente une baisse d'environ 4,0 % depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Graphique 10.8 : Dépenses du service de la dette de 1988-1989 à 2002-2003 pour le Québec (en milliards de \$)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

Note : Le service de la dette gouvernementale n'inclut pas le service de la dette subventionnée qui lui, est traité au chapitre 3 de ce volume.

Les dépenses du service de la dette en pourcentage des dépenses totales du Québec se comparent à celles de l'Ontario mais sont largement supérieures à celles des autres provinces

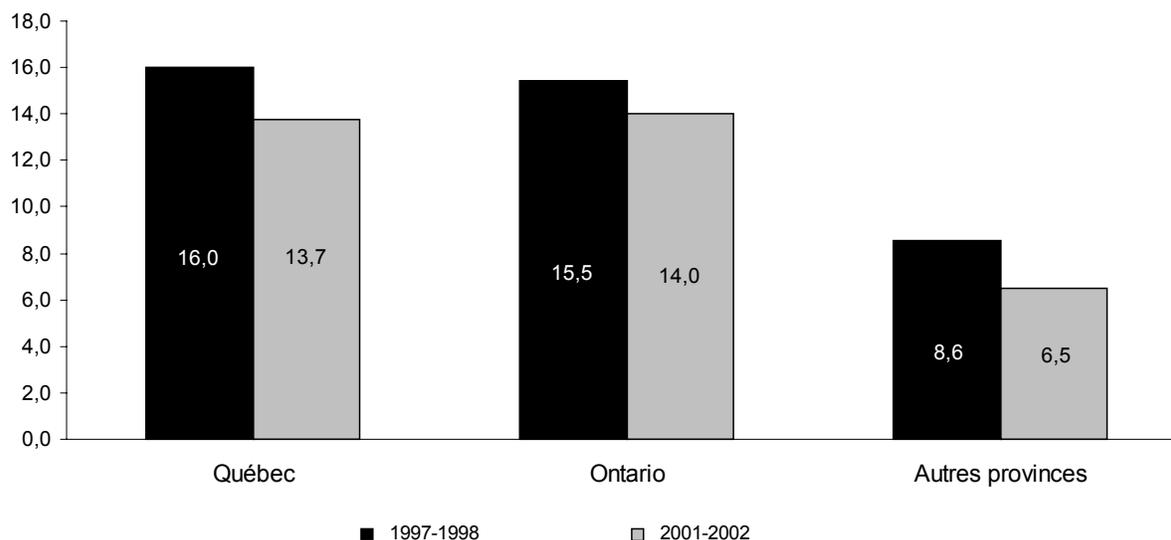
La part du service de la dette dans les dépenses totales est un indicateur qui permet de mesurer l'incidence de la dette des gouvernements sur le budget de dépenses.

Le graphique 10.9 compare, pour les années 1997-1998 et 2001-2002 la part des dépenses du service de la dette du gouvernement du Québec à celles de l'Ontario et des autres provinces. Ce graphique permet de faire les constats suivants :

- Le ratio du service de la dette du gouvernement du Québec est, avec celui de l'Ontario, l'un des ratios les plus élevés au Canada;
- Pour l'ensemble des juridictions, ce ratio est en baisse suite aux efforts réalisés pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Pour le Québec, le ratio est basé sur un service de dette n'incluant pas les intérêts sur la dette subventionnée. Si on les considérait, ce ratio atteindrait 19,5 % en 1997-1998 et 17,2 % en 2001-2002.

Graphique 10.9 : Service de la dette en pourcentage des dépenses totales en 1997-1998 et 2001-2002 pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces (en %)



Source des données : Comptes publics et Budget des provinces.

2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

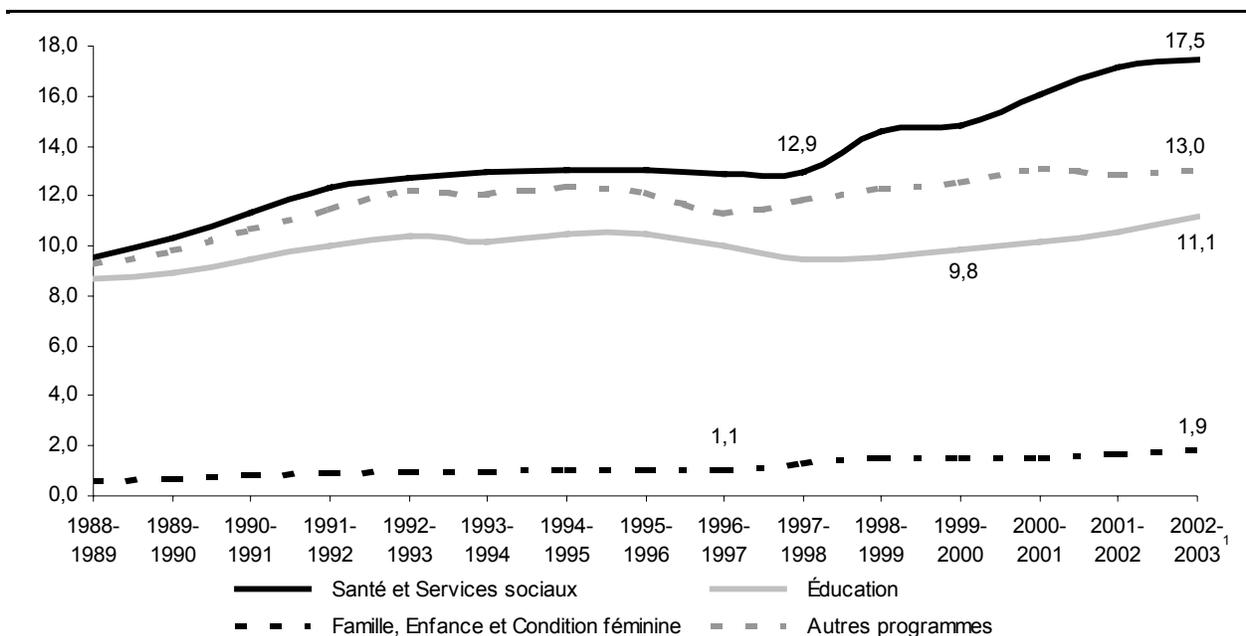
Cette section présente les dépenses de programmes en distinguant plus spécifiquement trois secteurs, soit « Santé et Services sociaux », « Éducation » et « Famille, Enfance et Condition féminine » qui regroupent les dépenses de programmes des portefeuilles portant le même nom. Les dépenses des autres portefeuilles et programmes sont regroupées sous le vocable « Autres portefeuilles ». Cette section présente également les dépenses en pourcentage du PIB nominal et par habitant pour le Québec avec celles des autres provinces canadiennes et de quelques pays de l'OCDE pour la santé et l'éducation.

Des réinvestissements majeurs ont été effectués dans les secteurs prioritaires depuis 1998-1999

En 2002-2003, on prévoit des dépenses de 17,5 milliards de dollars dans le secteur « Santé et Services sociaux », de 11,1 milliards de dollars dans le secteur « Éducation », de 1,9 milliard de dollars dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » et de l'ordre de 13,0 milliards de dollars dans les « Autres portefeuilles ». Le graphique 10.10 compare l'évolution du niveau des dépenses en milliards de dollars pour les secteurs retenus, depuis 1988-1989. On constate :

- Un rythme de croissance des dépenses nettement plus rapide dans le secteur « Santé et Services sociaux », notamment à partir de 1998-1999. En 2002-2003, on prévoit que les dépenses de ce secteur atteindront 17,5 milliards de dollars comparativement à 12,9 milliards de dollars en 1997-1998, soit une croissance annuelle moyenne de 6,2 %;
- Les dépenses dans le secteur « Éducation » ont augmenté en 2002-2003 pour atteindre 11,1 milliards de dollars, comparativement à 9,8 milliards de dollars en 1999-2000, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 4,3 % pour cette période;
- Le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » voit son budget s'établir à 1,9 milliard de dollars en 2002-2003 alors qu'il était de 1,1 milliard de dollars en 1996-1997, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 9,0 %.

Graphique 10.10 : Dépenses de programmes par secteurs de 1988-1989 à 2002-2003 pour le Québec (en milliards de dollars)



¹ Excluant économies à réaliser.

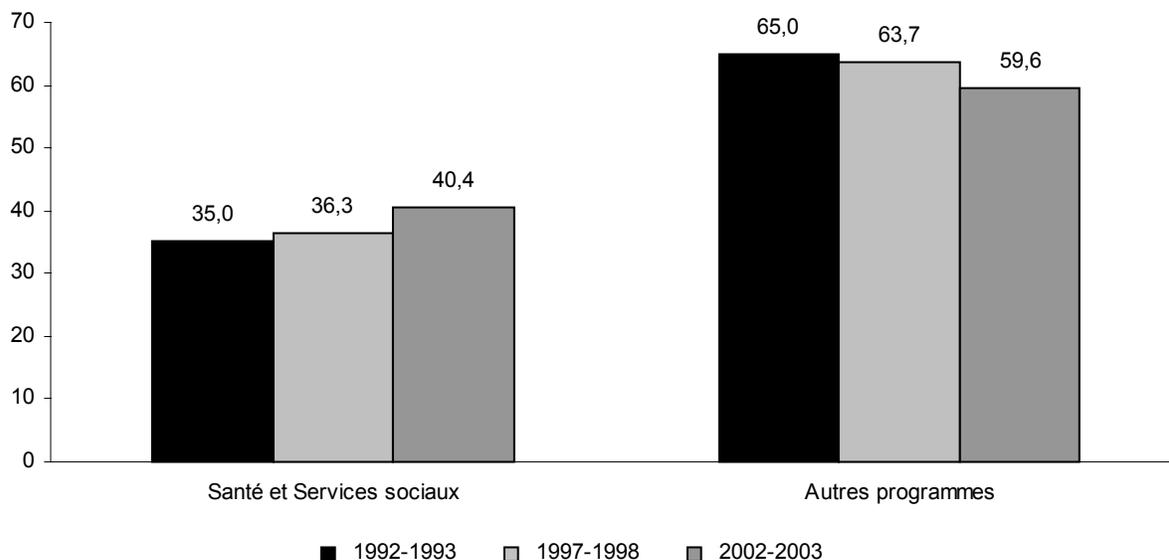
Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

Le poids des dépenses de santé s'est accru significativement depuis 10 ans

Le graphique 10.11 donne la répartition des dépenses de programmes pour le secteur « Santé et Services sociaux » et pour l'ensemble des autres portefeuilles en 1992-1993, 1997-1998 et 2002-2003. Ce graphique illustre un changement significatif dans la structure de répartition des dépenses de programmes au cours des dix dernières années. Il ressort de cette comparaison les conclusions suivantes :

- Le poids des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux » par rapport aux dépenses de programmes est passé de 35,0 % en 1992-1993 à 40,4 % en 2002-2003;
- L'ensemble des autres programmes ont vu le poids relatif de leurs dépenses diminuer d'un peu plus de cinq points de pourcentage en dix ans.

Graphique 10.11 : Poids des dépenses de programmes par secteurs en 1992-1993, 1997-1998 et 2002-2003 pour le Québec (en %)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

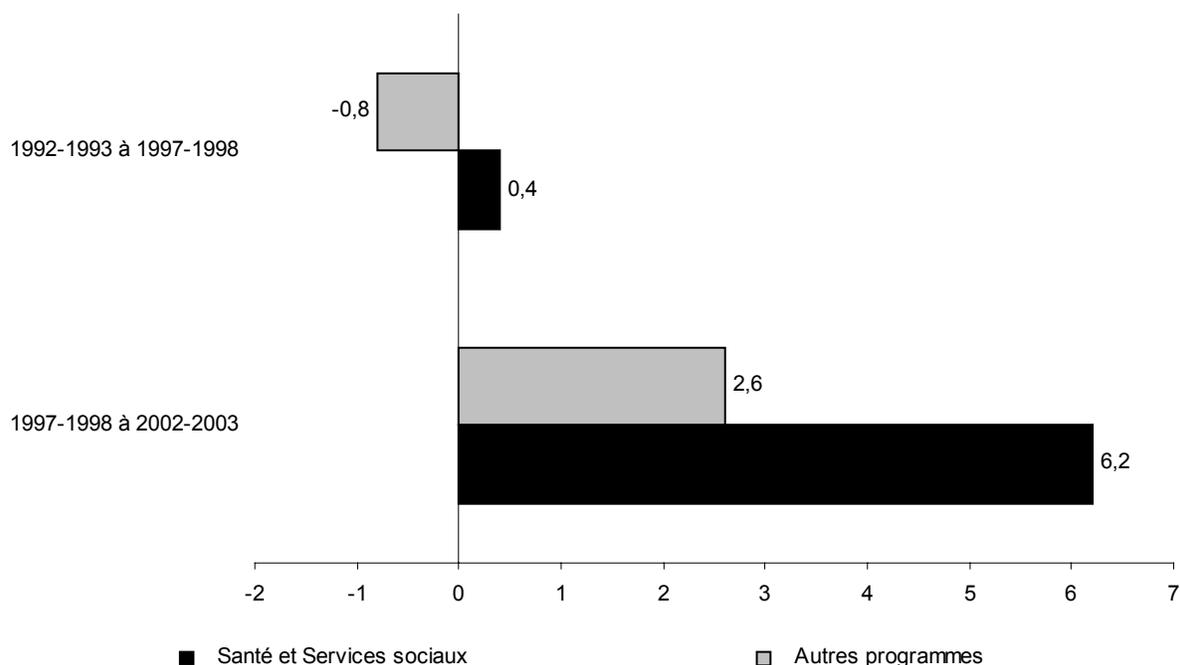
**Un réinvestissement majeur en santé a été effectué
depuis les cinq dernières années**

Le graphique 10.12 présente la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes dans le secteur de la santé et des services sociaux et celle des autres dépenses de programmes entre 1992-1993 et 2002-2003.

Les éléments suivants ressortent du graphique :

- Pour le secteur « Santé et Services sociaux », on constate une relative stabilité des dépenses entre 1992-1993 et 1997-1998. La croissance annuelle moyenne est de 0,4 % pour cette période. Depuis 1997-1998, un réinvestissement majeur a été effectué dans ce secteur, la croissance annuelle moyenne atteint 6,2 % ;
- Pour les autres programmes, on remarque une décroissance de 0,8 % du budget entre 1992-1993 et 1997-1998. Depuis 1997-1998, ce secteur a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,6 %.

Graphique 10.12 : Croissance annuelle moyenne des dépenses dans le secteur « Santé et Services sociaux » et des autres dépenses de programmes de 1992-1993 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



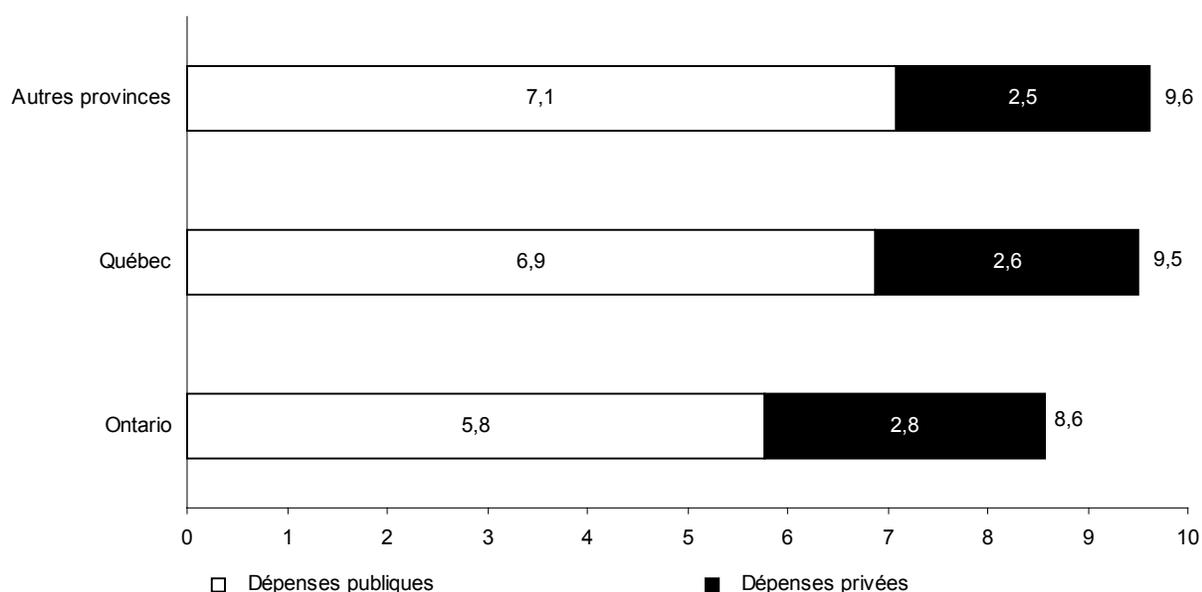
Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

Les dépenses de santé en pourcentage du PIB sont plus élevées au Québec qu'en Ontario

Le graphique 10.13 présente les dépenses publiques et privées en pourcentage du PIB nominal dans le secteur de la santé au Québec, en Ontario et dans les autres provinces canadiennes en 1999. On observe que :

- En 1999, le Québec consacre 9,5 % de son PIB nominal à la santé. Ce pourcentage est très similaire à celui des autres provinces, qui s'établit à 9,6 %, mais supérieur à celui de l'Ontario avec 8,6 %;
- Le niveau de dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB nominal est plus élevé au Québec, avec un taux de 6,9 %, qu'en Ontario avec 5,8 %, mais plus faible que dans les autres provinces canadiennes qui dépensent 7,1 % de leur PIB nominal dans ce secteur.

Graphique 10.13 : Dépenses publiques et privées de santé en pourcentage du PIB nominal en 1999 pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces (en %)



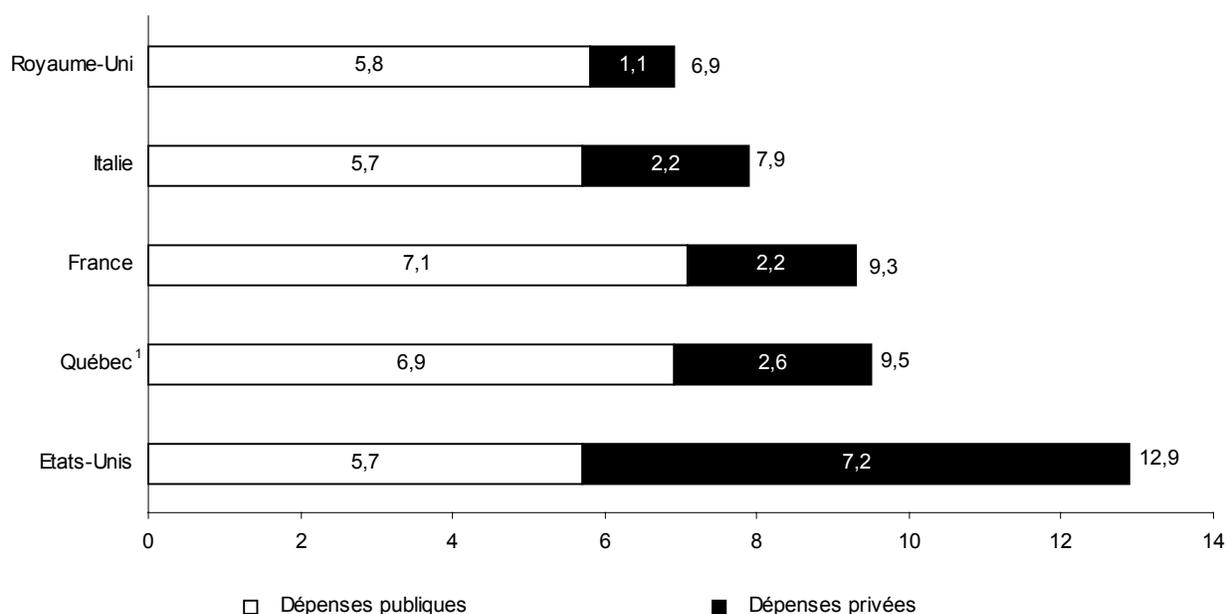
Source : ICIS, National Health Spending Trends, 1975-2001. Décembre 2001.

Le Québec se classe parmi les juridictions qui consacrent le plus de ressources à la santé en tenant compte de sa capacité de payer

Le graphique 10.14 présente les dépenses publiques et privées de santé en pourcentage du PIB nominal pour le Québec et quelques pays de l'OCDE. Ce graphique montre que :

- En 1999, le Québec a consacré 9,5 % de son PIB nominal à la santé comparativement à 9,3 % pour la France ; 7,9 % pour l'Italie et 6,9 % pour le Royaume-Uni;
- Les dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB nominal du Québec sont semblables à celles de la France avec 6,9 % et 7,1 % respectivement;
- Malgré des dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB nominal plus faibles que le Québec, les États-Unis demeurent le pays où l'on consacre le plus de ressources au secteur de la santé avec des dépenses totales en pourcentage du PIB nominal atteignant 12,9 %.

Graphique 10.14 : Dépenses publiques et privées de santé en pourcentage du PIB nominal en 1999 pour le Québec et quelques pays de l'OCDE (en %)



¹ Pour le Québec, l'indicateur utilisé est celui de l'ICIS. La valeur de l'indicateur de l'OCDE pour les dépenses totales au Canada est de 9,3. Si on utilisait cette base, le Québec aurait un indicateur de 9,6 pour les dépenses totales au lieu de 9,5 dont 7,0 pour les dépenses publiques.

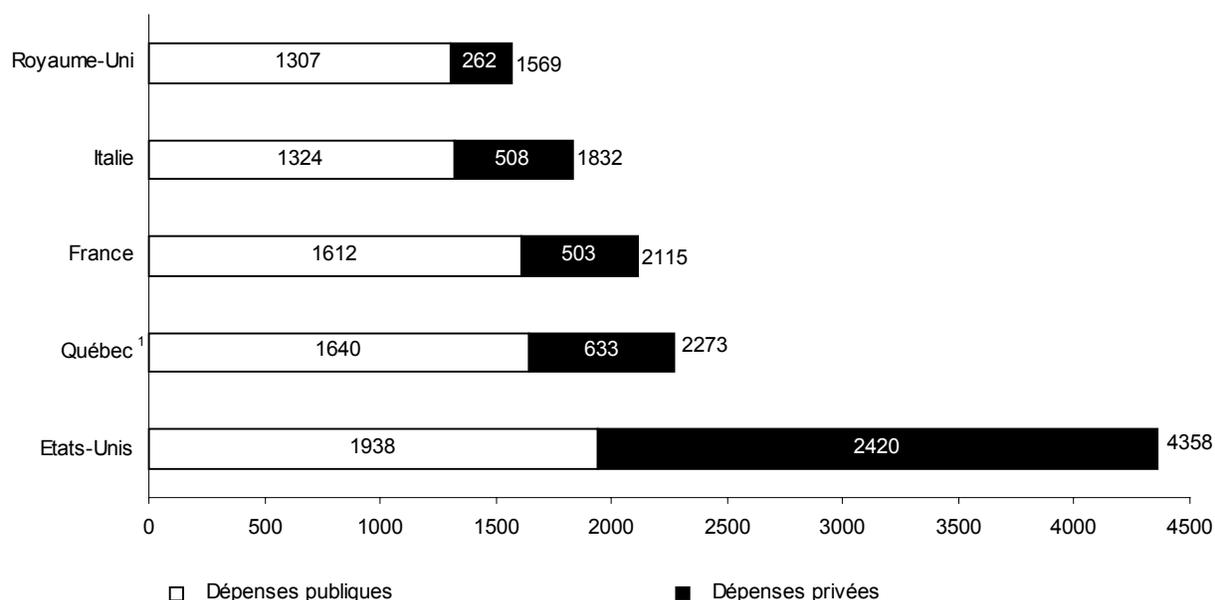
Source : OCDE, Éco-santé, août 2001.

Le Québec se classe parmi les juridictions qui consacrent le plus de ressources à la santé par habitant

Le graphique 10.15 compare les dépenses publiques de santé par habitant pour le Québec et pour quelques pays de l'OCDE en 1999. On constate que :

- En 1999, le Québec au total a consacré 2 273 \$ par habitant en santé alors que le Royaume-Uni dépensait 1 569 \$, l'Italie 1 832 \$ et la France 2 115 \$;
- Les dépenses publiques et privées de santé par habitant sont également plus élevées au Québec qu'au Royaume-Uni, qu'en Italie et qu'en France;
- Les dépenses totales de santé par habitant aux États-Unis sont presque deux fois plus élevées que celles du Québec. En outre, les dépenses publiques sont supérieures à celles du Québec.

Graphique 10.15 : Dépenses publiques et privées de santé par habitant en 1999 pour le Québec et quelques pays de l'OCDE (en dollars US courants PPA²)



¹ Pour le Québec, l'indicateur est estimé à partir de l'indicateur du Canada qui est de 2 463 \$ pour les dépenses totales et des statistiques canadiennes provenant de l'ICIS.

² Le produit intérieur brut par habitant en dollars US courants PPA (parités de pouvoir d'achat) est exprimé ainsi pour permettre une comparaison sur le plan international. Les parités de pouvoir d'achat sont des taux de conversion monétaire qui permettent d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. En d'autres termes, une somme d'argent donnée, convertie en monnaies nationales au moyen des PPA, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays. Les PPA sont donc des taux de conversion monétaires qui éliminent les différences de niveaux de prix existant entre les pays.

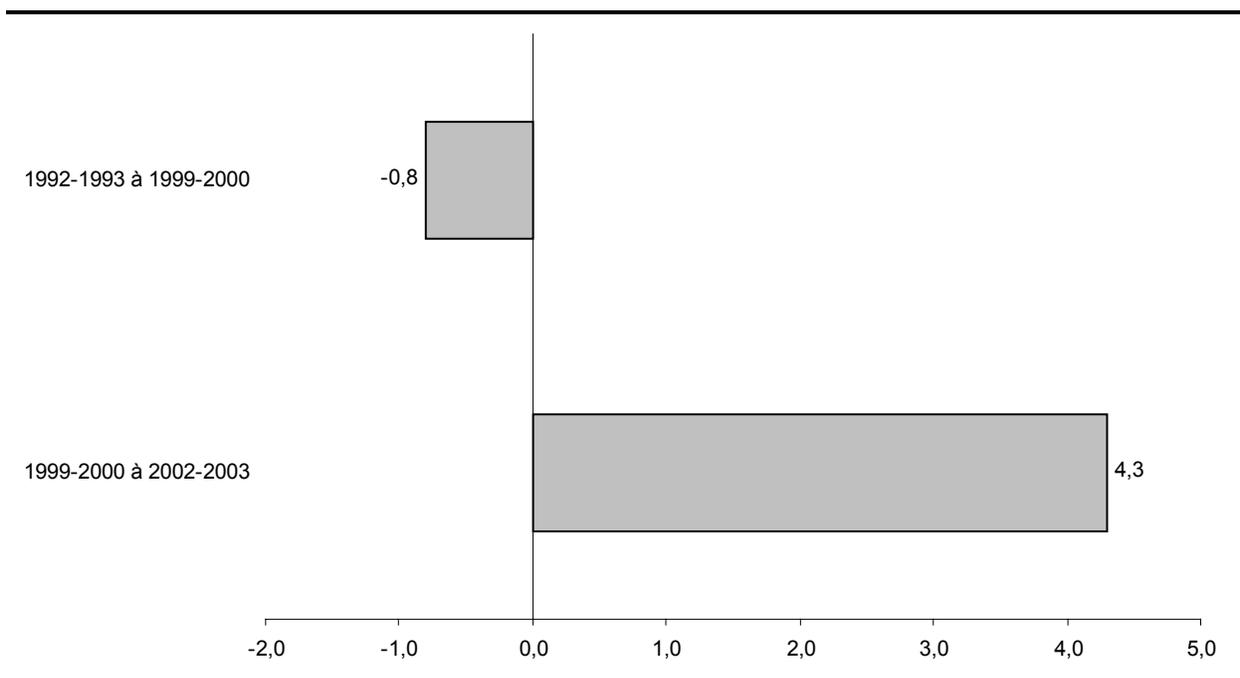
Source : OCDE, Éco-santé, août 2001.

Un réinvestissement majeur a été effectué en éducation depuis le Sommet du Québec et de la Jeunesse

La croissance annuelle moyenne des dépenses dans le secteur de l'éducation au Québec entre 1992-1993 et 2002-2003 est présentée au graphique 10.16. On peut observer que :

- Entre 1992-1993 et 1999-2000, on constate une décroissance du budget accordé au secteur « Éducation » de 0,8 % sur une base annuelle moyenne;
- Depuis le sommet du Québec et de la Jeunesse, un réinvestissement majeur a été effectué dans ce secteur. On observe une croissance annuelle moyenne de 4,3 % pour cette période.

Graphique 10.16 : Croissance annuelle moyenne des dépenses dans le secteur « Éducation » de 1992-1993 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

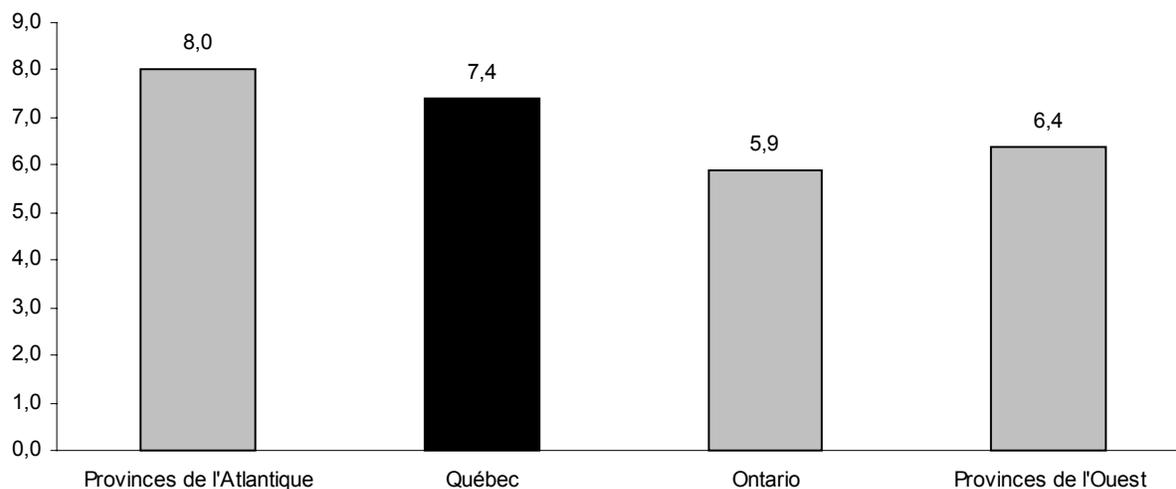
Globalement, le Québec consacre plus de ressources à l'éducation que l'Ontario

Le graphique 10.17 indique le niveau global de dépenses totales (publiques et privées) dans le secteur de l'éducation, en pourcentage du PIB nominal, pour le Québec, les provinces de l'Atlantique, l'Ontario et les provinces de l'Ouest pour 2000-2001.

D'après les données présentées, on peut conclure que :

- En 2000-2001, le Québec a consacré 7,4 % de son PIB nominal à ce secteur comparativement à 5,9 % en Ontario et 6,4 % pour les provinces de l'Ouest;
- Le Québec dépense cependant moins que les provinces de l'Atlantique qui elles consacrent 8,0 % de leur PIB nominal au secteur de l'éducation.

Graphique 10.17 : Dépenses totales en éducation en pourcentage du PIB nominal en 2000-2001 pour le Québec, les provinces de l'Atlantique, l'Ontario et les provinces de l'Ouest (en %)



Note : Les dépenses totales en éducation incluent la dépense de fonctionnement et la dépense d'immobilisation des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés de tous les ordres d'enseignement, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel, le coût de l'aide financière aux études et d'autres dépenses liées à l'enseignement (selon le concept défini par Statistique Canada).

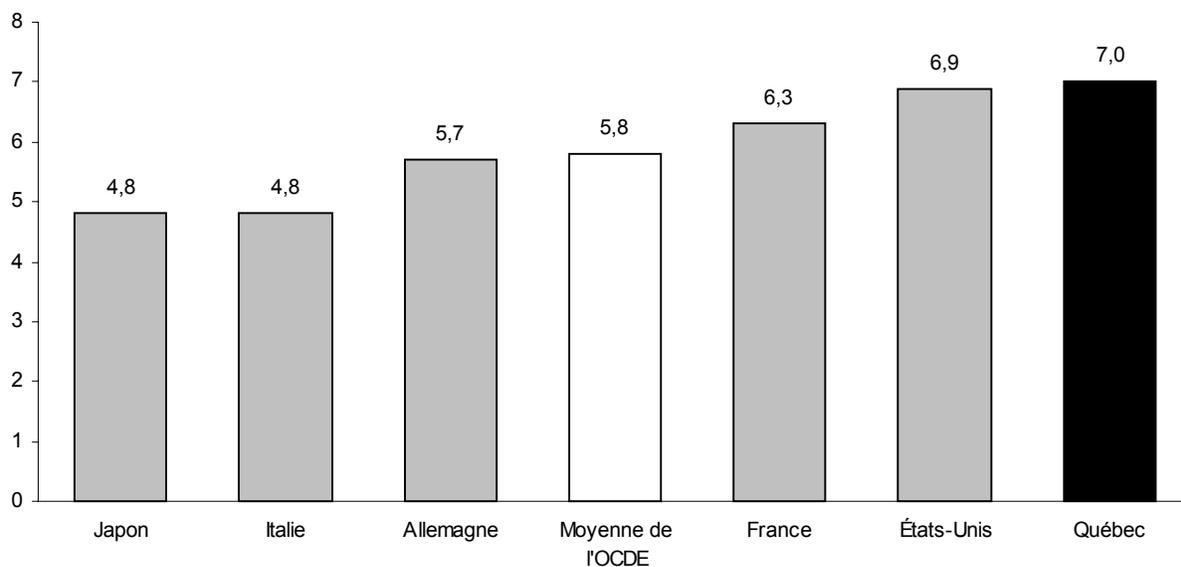
Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives. Données estimées pour 2000-2001.

Le Québec consacre plus de ressources en éducation que la plupart des pays de l'OCDE

Le graphique 10.18 présente une comparaison du niveau total des dépenses (publiques et privées) des établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB nominal, dans certains pays de l'OCDE. Il est à noter que le niveau des dépenses en éducation dans les pays considérés se caractérise par une variabilité, explicable en partie par la grande diversité des systèmes d'enseignement.

Le graphique permet de constater que le Québec consacre en 1997 au secteur de l'éducation, un effort financier plus important que dans la plupart des pays de l'OCDE, soit 7,0 % de son PIB nominal, comparativement à 5,8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Graphique 10.18 : Dépenses totales des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB nominal en 1997 pour le Québec¹ et quelques pays de l'OCDE



¹ Pour le Québec, l'indicateur est estimé à partir de l'indicateur de l'OCDE pour le Canada qui s'établit à 6,5 % et des statistiques canadiennes présentées au graphique précédent.

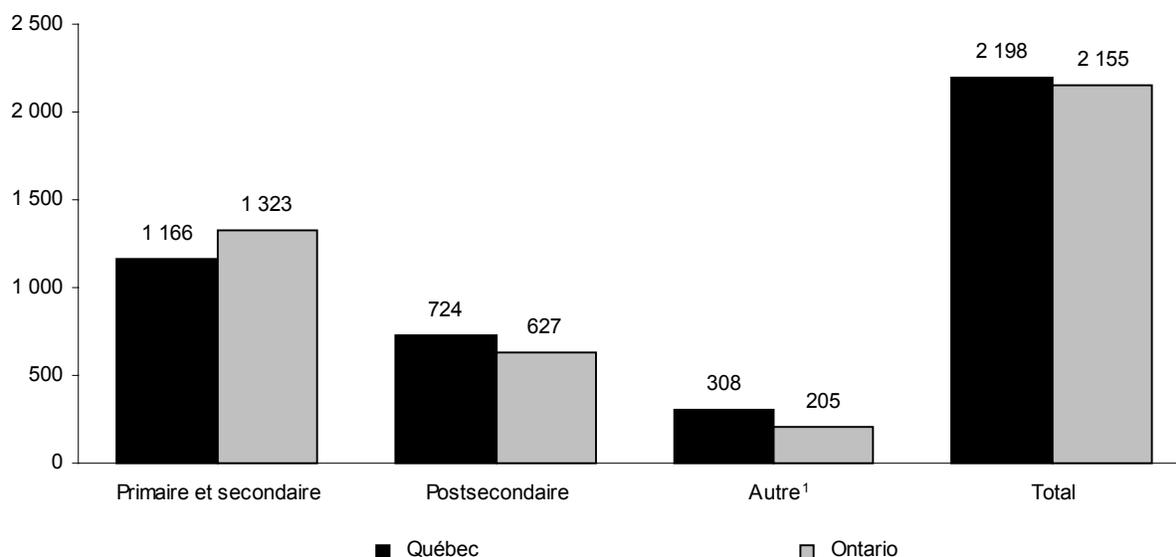
Source des données: OCDE en chiffres, statistiques sur les pays membres, édition 2001.

Par habitant, le Québec investit davantage en éducation que l'Ontario

Le graphique 10.19 présente la comparaison de la dépense totale par habitant, en 2000-2001, par niveau d'enseignement, à partir des données publiées par le ministère de l'Éducation. L'examen de ce graphique permet de constater que :

- Au Québec, la dépense totale d'éducation, tous niveaux confondus, est légèrement supérieure à celle de l'Ontario. En effet, elle s'élève à 2 198 \$ par habitant en 2000-2001, comparativement à 2 155 \$ en Ontario;
- La dépense totale par habitant pour l'enseignement primaire et secondaire au Québec est, par contre, moins élevée qu'en Ontario. Elle est de 1 166 \$ au Québec en 2000-2001, par rapport à 1 323 \$ en Ontario;
- Par ailleurs, au Québec, la dépense totale par habitant pour l'enseignement postsecondaire, qui regroupe les dépenses liées au niveau collégial et universitaire, est plus élevée qu'en Ontario. Elle est de 724 \$ au Québec, en 1999-2000, comparativement à 627 \$ pour l'Ontario.

Graphique 10.19 : Dépense totale en éducation par habitant par niveau d'enseignement en 2000-2001 pour le Québec et l'Ontario



¹ La catégorie « Autres » regroupe essentiellement les dépenses relatives aux cours de formation et de perfectionnement ne relevant pas de programmes d'enseignement régulier, financées par les autorités fédérales et provinciales et autres dépenses similaires, selon le concept défini par Statistique Canada (Exemples: les cours de formation de la main-d'oeuvre financés par Développement des ressources humaines Canada, les cours de langues, les cours aux détenus dans les prisons fédérales et provinciales).

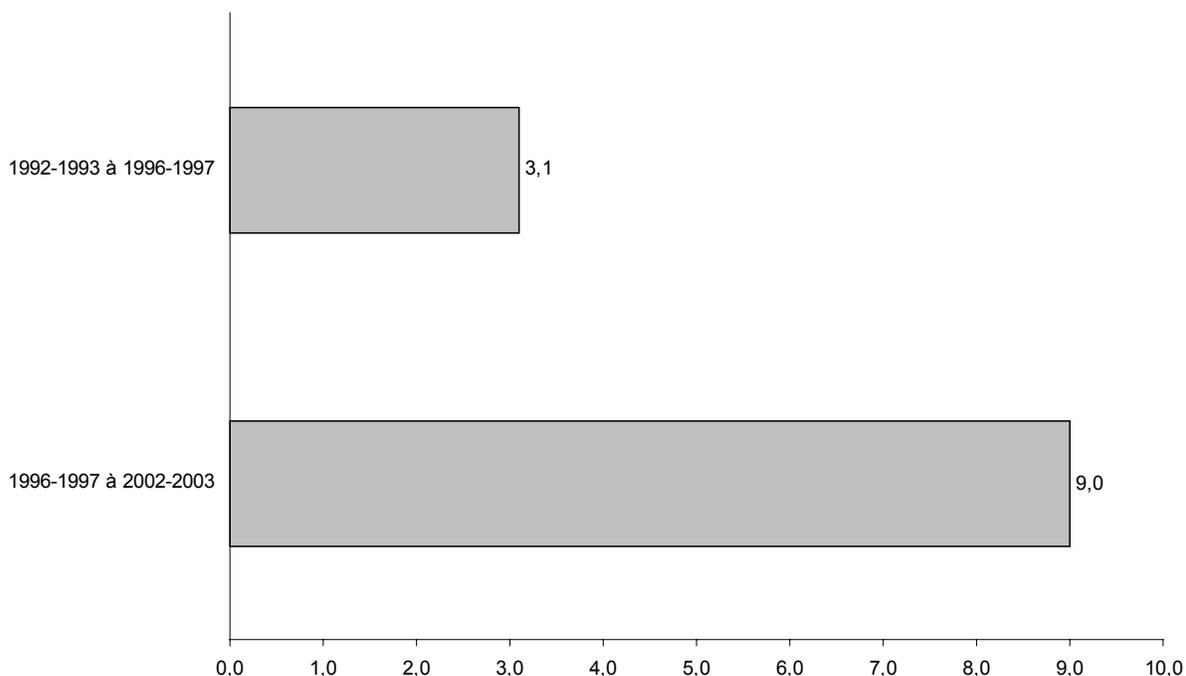
Source des données : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives. Estimations pour 2001-2002.

La mise en œuvre de la Politique familiale entraîne un réinvestissement majeur pour le développement de places en services de garde éducatifs

Le graphique 10.20 montre la croissance annuelle moyenne des dépenses dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » pour le Québec de 1992-1993 à 2002-2003. Il permet de faire les observations suivantes :

- Entre 1992-1993 à 1996-1997, on constate une croissance du budget accordé au secteur « Famille, Enfance et Condition féminine », celle-ci s'établissant à 3,1 % sur une base annuelle moyenne ;
- À partir de 1996-1997, on note une forte augmentation, la croissance atteignant 9,0 %. Cette forte croissance est essentiellement due au développement des places pour les services de garde éducatifs à la petite enfance.

Graphique 10.20 : Croissance annuelle moyenne des dépenses dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » de 1992-1993 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



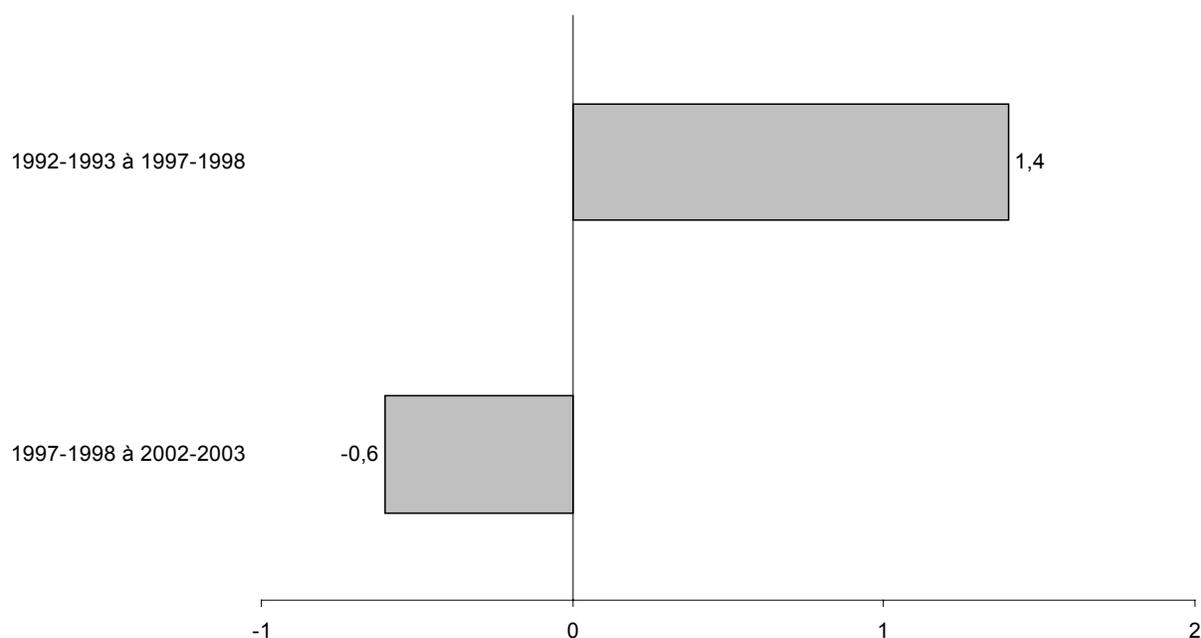
Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

La hausse des dépenses est plus faible dans les autres secteurs

Le graphique 10.21 compare la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes dans les autres secteurs définis comme étant l'ensemble des portefeuilles autres que : « Santé et Services sociaux », « Éducation » et « Famille, Enfance et Condition féminine ». Une bonne partie de ces dépenses se rapporte au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ce graphique permet de dégager les constats suivants :

- Entre 1992-1993 et 1997-1998, on observe une croissance des dépenses de programmes dans les autres secteurs de 1,4 % ;
- Depuis 1997-1998, on constate une décroissance annuelle moyenne des autres programmes de 0,6 %.

Graphique 10.21 : Croissance annuelle moyenne des dépenses dans les « Autres secteurs » de 1992-1993 à 2002-2003 pour le Québec (en %)



Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2001-2002, il s'agit de la dépense probable et pour 2002-2003 de prévisions.

ANNEXES
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

ANNEXE A

Évolution des dépenses sur 15 ans

	Dépenses de programmes ¹		Service de la dette		Dépenses totales	
	M\$	%	M\$	%	M\$	%
1988-1989	28 061	3,1	3 802	3,5	31 863	3,2
1989-1990	29 267	4,3	4 015	5,6	33 282	4,5
1990-1991	32 142	9,8	4 437	10,5	36 579	9,9
1991-1992	34 712	8,0	4 666	5,2	39 378	7,7
1992-1993	36 275	4,5	4 756	1,9	41 031	4,2
1993-1994	36 268	(0,0)	5 316	11,8	41 584	1,3
1994-1995	36 977	2,0	5 881	10,6	42 858	3,1
1995-1996	36 776	(0,5)	6 034	2,6	42 810	(0,1)
1996-1997	35 327	(3,9)	5 855	(3,0)	41 182	(3,8)
1997-1998	35 580	0,7	6 766	15,6	42 346	2,8
1998-1999	38 039	1,9 ²	6 574	(2,8)	44 613	5,4
1999-2000	38 731	1,8	6 751	2,7	45 482	1,9
2000-2001	40 874	5,5	6 972	3,3	47 846	5,2
2001-2002	42 247	3,4	6 732	(3,4)	48 979	2,4
2002-2003	43 223	2,3	6 497	(3,5)	49 720	1,5

¹ Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2002-2003 et incluent par conséquent un redressement dans les années antérieures des dépenses relatives à la politique familiale, vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction de revenu.

² Taux corrigé pour exclure d'une part l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail qui est entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M\$, et d'autre part l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9 %.

ANNEXE B

Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec

	Population ¹	Taux de croissance du PIB ²	Taux d'inflation au Canada ³	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	En milliers	%	%	%	\$	%
1988-1989	6 840	9,6	4,0	19,8	4 103	2,2
1989-1990	6 930	5,3	5,0	19,6	4 224	2,9
1990-1991	7 004	3,3	4,8	20,8	4 589	8,6
1991-1992	7 065	1,2	5,6	22,2	4 913	7,1
1992-1993	7 113	2,1	1,5	22,8	5 100	3,8
1993-1994	7 165	2,4	1,8	22,2	5 062	(0,8)
1994-1995	7 207	5,0	0,2	21,6	5 130	1,4
1995-1996	7 241	4,1	2,2	20,6	5 079	(1,0)
1996-1997	7 274	1,8	1,6	19,5	4 857	(4,4)
1997-1998	7 303	4,4	1,6	18,8	4 872	0,3
1998-1999	7 324	4,3	0,9	18,6 ⁴	5 194	6,6
1999-2000	7 350	6,0	1,7	18,5	5 270	1,5
2000-2001	7 378	6,7	2,7	18,3	5 540	5,1
2001-2002	7 411	2,4	2,6	18,5	5 701	2,9
2002-2003	7 435	1,9	1,1	18,5	5 813	2,0

¹ Population au 1er juillet, soit celle du deuxième trimestre de l'année financière correspondante.

² Le produit intérieur brut au prix du marché est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

³ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

⁴ Pourcentage corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le pourcentage aurait été de 19,2 %.

ANNEXE C**Dépenses par portefeuilles de 1988-1989 à 2002-2003**

	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2001-2002	Dépenses réelles		
			2000-2001	1999-2000	1998-1999
Affaires municipales et Métropole	1 520	1 479	1 387	1 116	1 007
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	644	641	714	514	531
Assemblée nationale	91	89	80	74	74
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	548	438	435	372	412
Conseil exécutif	178	117	111	215	68
Culture et Communications	504	487	541	496	524
Éducation	11 144	10 540	10 130	9 825	9 580
Emploi, Solidarité sociale	3 968	4 056	4 095	4 064	4 158
Environnement	181	174	159	223	162
Famille, Enfance et Condition féminine*	1 859	1 704	1 562	1 541	1 514
Faune et Parcs	107	121	148	80	111
Finances	629	490	419	303	354
Industrie et Commerce	145	209	277	155	130
Justice	508	511	468	459	486
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	48	50	42	41	94
Recherche, Science et Technologie	246	224	246	299	258
Régions	195	142	120	147	128
Relations avec les citoyens et Immigration	200	215	179	142	147
Relations internationales	107	109	104	98	88
Ressources naturelles	278	326	363	485	369
Revenu	659	627	715	721	845
Santé et Services sociaux	17 451	17 110	16 098	14 828	14 596
Sécurité publique	790	790	744	701	703
Tourisme, Loisir et Sport	128	157	151	173	121
Transports	1 362	1 364	1 507	1 578	1 507
Travail	61	77	79	81	72
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	-	-	-	-	-
Économies à réaliser	(300)				
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	(30)				
Dépenses de programmes	43 223	42 247	40 874	38 731	38 039
Service de la dette	6 497	6 732	6 972	6 751	6 574
Dépenses totales	49 720	48 979	47 846	45 482	44 613

* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2002-2003 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que le redressement relatif à la politique familiale, vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles

1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991	1989-1990	1988-1989
1 197	1 259	1 439	1 431	1 313	1 293	1 192	1 081	1 002	853
499	585	643	641	657	660	685	694	635	565
67	80	86	86	81	83	83	81	71	71
587	586	506	532	516	578	537	529	369	472
56	59	70	68	56	54	51	45	42	41
429	433	425	430	443	448	401	375	345	327
9 449	10 040	10 453	10 446	10 154	10 361	9 970	9 430	8 468	8 684
3 779	3 956	4 021	4 007	3 886	3 613	3 200	2 599	2 555	2 513
137	164	179	184	190	199	185	189	168	160
1 323	1 110	1 108	1 076	1 046	981	906	848	734	635
121	91	87	93	101	107	106	106	98	91
312	188	262	306	272	276	285	327	254	205
167	141	152	143	148	291	202	173	211	217
454	460	454	489	495	495	465	431	388	369
36	42	99	86	38	84	35	34	77	29
143	155	157	165	161	145	122	116	110	98
103	128	161	176	73	62	50	49	51	66
137	144	143	147	153	158	154	110	94	84
77	83	100	95	100	104	98	90	74	77
300	346	376	406	436	464	470	469	447	438
1 085	631	511	490	557	559	526	478	420	391
12 922	12 861	13 037	13 070	12 943	12 698	12 342	11 312	10 300	9 517
664	696	719	719	713	743	779	835	651	608
104	100	94	100	94	110	114	106	96	90
1 364	930	1 460	1 551	1 533	1 614	1 663	1 588	1 624	1 487
68	68	70	74	69	79	76	73	80	103
-	(11)	(39)	(34)	40	18	15	(24)	(97)	(135)
35 580	35 327	36 776	36 977	36 268	36 275	34 712	32 142	29 267	28 061
6 766	5 855	6 034	5 881	5 316	4 756	4 666	4 437	4 015	3 802
42 346	41 182	42 810	42 858	41 584	41 031	39 378	36 579	33 282	31 863

